

Paul Valette

Claude Latta

Marie-Claude Mioche

Pascal Chambon

Contributions
à
l'histoire du Forez

communications
au *Printemps de l'histoire* 2010

Cahiers de Village de Forez

10^e Printemps de l'histoire

INTRODUCTION

Claude Latta	Les couleurs de l'histoire : des Ségusiaves à la fin de l'Empire contributions à l'histoire du Forez	3
---------------------	--	---

COMMUNICATIONS

Paul Valette	Le Forez avant le Forez : le temps des Ségusiaves	7
Claude Latta	Le comté de Forez : Un territoire, une lignée, un Etat (XI ^e - XV ^e siècle)	37
Marie-Claude Mioche	Le XVI ^e siècle, siècle d'or du Forez	59
Pascal Chambon	Le Forez de la Révolution à la période impériale	71

ANNEXE

Claude Latta	Le trentième anniversaire de <i>Village de Forez</i>	77
---------------------	--	----

Photo de couverture : blason du Forez, détail de la cheminée monumentale de la salle héraldique de la Diana, à Montbrison

Cahiers de Village de Forez

n° 86, 1^{er} trimestre 2011

Site : villagedeforez.montbrison42.fr

Siège social : **Centre Social**, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

Directeur de la publication : Joseph Barou.

Rédaction : Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

Les cahiers de Village de Forez sont publiés par le **Groupe d'histoire locale** du **Centre Social** de Montbrison.

Comité de coordination : Claude Latta, Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon, Pierre Drevet, André Guillot.

Comité de rédaction : Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Marie Grange, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Paul Valette, Gérard Vallet.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2011

ISSN : 0241 - 6786

Impression : *Gravo-clés*, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison.

Des Ségusiaves à la fin de l'Empire

Contributions à l'histoire du Forez

Claude Latta

Les couleurs de l'histoire

Village de Forez a fêté, en avril 2010, son 30^e anniversaire ainsi que le 10^e anniversaire du *Printemps de l'Histoire* qui, chaque année, réunit au Centre social historiens et passionnés d'histoire. A cette occasion, le colloque qui accompagne le *Printemps de l'Histoire* a été consacré, tout simplement, à l'histoire du Forez : 100 à 120 auditeurs ont participé à ce colloque dans les locaux du Centre social. Le dimanche, à Feurs, sous la conduite de Paul Valette, une quarantaine de participants a visité le musée et la ville de Feurs et souvent découvert les richesses archéologiques de l'ancienne capitale gallo-romaine de la province. Il fallait aussi rappeler quelle était l'histoire de *Village de Forez*, groupe d'histoire locale créé dans un Centre social qui a, lui aussi, une histoire : nous avons essayé d'en rappeler les étapes, les objectifs et les réalisations.

Le colloque

Nous avons voulu faire œuvre de synthèse et, à travers une série d'éclairages successifs sur les périodes de l'histoire de la province, donner notre contribution à une histoire du Forez en train de se construire. Nous avons essayé aussi de comprendre ce qui fait l'unité de cette histoire et, au-delà d'évidentes discontinuités, cerner ce qui en fait, pour chaque période, l'essentiel. Nous publions ici les Actes de ce colloque, c'est-à-dire les textes écrits de chaque communication qui permettent à leurs auteurs de donner plus de détails qu'ils n'ont pu le faire dans des interventions orales forcément limitées dans le temps.

Les contributions, à la fois savantes et accessibles, de Paul Valette, Claude Latta, Marie-Claude Mioche et Pascal Chambon, nous invitent à revisiter l'histoire forézienne en tenant compte des acquis nouveaux de cette histoire. Surtout, leurs auteurs tentent, chacun pour leur période, une synthèse. Ces études nous donnent ainsi des éclairages sur des périodes qui vont du temps des Ségusiaves à l'Empire de Napoléon I^{er}. La période contemporaine pourrait faire l'objet d'un second colloque qui serait consacré aux XIX^e et XX^e siècles.

Le colloque a été suivi d'une table ronde, animée par Maurice Damon, responsable de *Village de Forez*, qui avait invité les élus des pays de Forez et de l'agglomération Loire-Forez - de toutes tendances politiques - à participer à une discussion ouverte en direction des citoyens. Alain Berthéas, président de la communauté d'agglomération Loire-Forez, Liliane Faure, maire de Montbrison, Bernard Mioche, maire de Leigneux, Frédérique Brémenson, présidente du comité de développement local des Pays de Forez ont pris tour à tour la parole et répondu aux questions de Maurice Damon : qu'est-ce que le Forez et qu'est-ce que les élus responsables de son avenir peuvent faire et font pour lui ? Ainsi le va-et-vient entre le passé et le présent donnait-il des éléments de réflexion aux amateurs d'histoire et aux citoyens.

Les Actes de ce colloque invitent les lecteurs à une triple réflexion sur le territoire du Forez, la constitution, au cours de l'histoire, d'un pouvoir « central » et les événements qui ont marqué leur époque et lui ont donné sa couleur. Le Forez est d'abord un territoire. Ce territoire a beaucoup varié à travers les siècles. Le Forez s'est, selon les périodes, dilaté ou replié sur lui-même.

Le Forez avant le Forez ou le territoire des Ségusiaves

La communication de Paul Valette nous conduit d'abord dans « Le Forez avant le Forez », le Forez avant puis après la conquête romaine. Elle réussit une belle synthèse, nourrie des

découvertes archéologiques mais prenant de la hauteur par rapport à elles et sachant aller à l'essentiel.

Le territoire des Ségusiaves avait des limites assez bien définies : à l'ouest, les monts du Forez, à l'est et au sud l'axe rhodanien et les monts du Pilat, au nord le territoire des Eduens : mais le sud du département actuel de l'Ain leur appartenait aussi. Après la conquête romaine, la cité ségusiave juxtaposait deux grands ensembles géographiques *de part et d'autre* des monts du Lyonnais. Plus que l'étendue de ce territoire, sa situation géographique en faisait tout l'intérêt, comme nous le rappelle Paul Valette. Sa longue façade sur l'axe rhodanien et la proximité de la *Provincia* de Narbonnaise l'ouvraient, dès le II^e s. av. J.-C., au commerce méditerranéen. Le territoire contrôlait ainsi la navigation sur une partie de la Saône et de la Loire ainsi que la circulation terrestre entre Rhône et Loire par la vallée du Gier.

Après la conquête de la Gaule par Rome, le territoire ségusiave devient une entité administrative, une Cité : c'est l'entrée dans le monde du droit romain, l'apprentissage de la citoyenneté et l'exercice de la magistrature, le rôle de la cité comme cadre de l'exercice du pouvoir, le rôle de Feurs comme capitale, l'essor du peuplement aux I^{er} et II^e siècles après J.-C. De nombreuses cartes nous donnent les repères spatiaux qui nous étaient bien nécessaires.

Le comté de Forez : de Roanne à Saint-Etienne

Le Forez est au Moyen Age le *territoire* d'un comté dont l'histoire est d'abord liée au comté de Lyonnais - et qui se heurte constamment au pouvoir de l'archevêque de Lyon. Puis, en 1173, lors de la *permutatio* - l'échange -, signé par le comte de Forez Guy II avec l'archevêque de Lyon et après l'accord de 1222 avec les sires de Beaujeu, le comté de Forez prend une existence autonome. Son territoire correspond presque à celui du département actuel de la Loire, moins le nord-est (Charlieu et le Beaujolais) mais avec le Pilat et la région de Bourg-Argental qui sont, en 1296, la dot d'Alix de Viennois, épousée par le comte Jean I^{er} dans la salle de la Diana. Les frontières en sont changeantes et parfois floues - parce que la notion de frontière n'existe pas au sens actuel du terme. Roanne et Saint-Etienne sont dans le Forez même si aujourd'hui les habitants de ces deux villes ne se réclament pas du Forez. Le comté est administré par une belle lignée comtale qui lui donne sa cohésion. Le comté de Forez se constitue en un Etat fortement structuré. Le comte de Forez est, certes, vassal du roi de France, mais, dans les faits, largement autonome. Puis, par le mariage, en 1372, d'Anne Dauphine de Forez et du duc Louis II de Bourbon, le Forez s'incorpore - se dilue en partie - dans un Etat bourbonnais beaucoup plus vaste auquel il appartient jusqu'en 1531.

Le Forez a donc eu surtout une existence politique autonome et une visibilité historique entre 1173 et 1372 : deux siècles qui sont ceux de son apogée politique et économique.

Ce Forez « historique » n'a guère d'unité géographique : la plaine du Forez encadrée par les monts du Forez à l'ouest – au-delà, c'est l'Auvergne - et, à l'est, les monts du Lyonnais qui le séparent de Lyon, pôle à la fois attractif et menaçant. Mais le Forez historique s'étend aussi, au sud jusqu'à la région de Bourg-Argental, englobe Saint-Etienne, se prolonge au nord dans le Roannais. Redisons-le : bien que, aujourd'hui, ils n'en aient plus guère conscience, Roanne et Saint-Etienne faisaient partie du comté de Forez. Par rapport au département actuel de la Loire, c'est la partie nord-est de celui-ci qui appartenait non au Forez mais au Beaujolais, c'est-à-dire à la Bourgogne. Mais le Forez « historique » est beaucoup plus vaste que l'arrondissement de Montbrison auquel on a parfois tendance à le réduire dans la terminologie actuelle (*Les Pays de Forez, la Communauté d'Agglomération Loire-Forez*).

L'éclat de la Renaissance

Le XVI^e siècle est une période de bouleversements : les épidémies et les crises se multiplient dans la 1^{re} moitié du siècle ; le rattachement au royaume de France (1531) marque la fin d'un Forez autonome - que symbolise « l'entrée » de François I^{er} à Montbrison en 1536 ; la prise de

Montbrison par le baron des Adrets puis les troubles de la Ligue sont les moments forts et parfois sanglants d'une longue période de guerre civile. Mais, malgré tout, l'éclat intellectuel et artistique de la Renaissance brille intensément à Montbrison et aussi à la Bâtie d'Urfé et à Goutelas. Dans les familles aristocratiques et bourgeoises (celles des officiers au bailliage, les Papon ou les Robertet), l'humanisme modèle les esprits : étude du latin et du grec et des textes anciens, pratique de la poésie et de l'écriture, développement artistique, événements théâtraux comme la *Pastorelle* (1588) de Loys Papon, jouée dans la salle de la Diana.

Goutelas est alors un centre de culture qui, aujourd'hui, brille d'autant plus dans nos esprits qu'il a, quatre siècles plus tard, retrouvé ce rôle. De même, la Bâtie a retrouvé son éclat. Les monuments sont parfois des phares qui éclairent à la fois le passé et le présent.

Du Forez au département de la Loire

Notre colloque ne prétendait pas traiter toutes les périodes. L'Ancien Régime ne fut pas évoqué : deux siècles à l'ombre de Lyon, dans l'ordre de la France monarchique. Le Forez s'est à nouveau incorporé dans un territoire plus vaste - les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, la généralité de Lyon - comme c'était le cas dans le territoire des Ségusiaves ou dans le comté de Lyonnais avant 1173. La Révolution le disloque en scindant la Loire et le Rhône en 1793 quand la province prend le parti des « Lyonnais » qui « font la guerre à la Convention ». Le Consulat apaise les tumultes de la Terreur qui avait été augmentée par les problèmes religieux et incarnée par Javogues ; l'Empire rétablit et impose l'ordre, sans convaincre des Foréziens du bien-fondé de la guerre et des contraintes le refus de la conscription est important. Le département de la Loire - le changement de nom est significatif - entre dans la modernité industrielle, Saint-Etienne et Roanne prennent le relais de Lyon et éclipsent Montbrison dans l'organisation du territoire. Il faut se reporter à la communication de Pascal Chambon, spécialiste de l'histoire impériale, pour comprendre cette période complexe.

Le territoire et les pouvoirs

Le Forez a mis du temps à s'incorporer dans l'ensemble national, sans qu'il ait pour autant marqué un irrédentisme quelconque. Rome commande aux Ségusiaves qui acceptent la civilisation du vainqueur. Les hommes du Moyen Age acceptent l'autorité du comte de Lyon puis celui du comte de Forez - le seul à leur avoir donné le sentiment qu'ils avaient un Etat. Le duc de Bourbon les ménage. Le roi les place sous son autorité qui est à Lyon. Où est la capitale du Forez : Feurs ? Montbrison ? Saint-Etienne ?

Le Forez est devenu le département de la Loire. Les préfets ont remplacé les comtes de Forez et les intendants de la généralité de Lyon. L'industrie impose Saint-Etienne, malgré son caractère excentré, comme capitale du département au XIX^e siècle. Le Forez, ou plutôt le territoire dans lequel on a conscience d'être forézien, se rétrécit.

Mais c'est une autre histoire pour un autre colloque...

L'Histoire a une suite

Cependant, la réussite industrielle du XIX^e siècle, les innovations du XX^e siècle, les luttes du mouvement ouvrier, l'éclat que donnent, dans les années 1970, les victoires sportives, le vin des Côtes du Forez et du Roannais, la fourme, découverte par l'auteur de ces lignes, dès son arrivée à Montbrison, comme un « marqueur identitaire » et ... gastronomique mais aussi les monuments emblématiques que sont Goutelas, berceau des Utopies, et la Bâtie que la Loire - le Département - s'est appropriée, au bon sens du terme, tout cela fait un ensemble qui donne de la personnalité et des couleurs, les couleurs de l'Histoire, à une région qui croyait en manquer. L'histoire n'est pas forcément génératrice de nostalgie, elle aide à aimer l'avenir. Elle a une suite dont nous sommes tous les acteurs.

Le Forez avant le Forez

Le temps des Ségusiaves

Paul Valette

Pour l'homme de l'Antiquité, l'espace du Forez n'a aucune réalité historique, tout comme, d'ailleurs, le fait d'appartenir à la Gaule lyonnaise (*Gallia Lugudunensis*). Seule comptait l'appartenance au peuple et, plus tard, à partir du I^{er} siècle de notre ère, à la cité (*ciuitas*) que nous présenterons plus loin ¹. D'ores et déjà il faut en signaler l'extension d'ouest en est depuis les monts du Forez jusqu'à l'axe rhodanien (soit approximativement les départements de la Loire et du Rhône). Le Forez historique, création médiévale, n'en constitue donc que la partie occidentale. Néanmoins, c'est sur les Ségusiaves habitants de cet espace que nous nous interrogerons tout au long de ce propos, en gardant néanmoins présent à l'esprit que la compréhension de certains phénomènes de l'organisation du territoire antique demande une vision élargie.

Les sources écrites concernant le pays ségusiave sont peu nombreuses : quelques lignes dans la *Guerre des Gaules* de César, guère plus dans la *Géographie* de Strabon ou l'*Histoire naturelle* de Pline. Le dossier épigraphique rassemble une quarantaine d'inscriptions pour l'ensemble du territoire (Lyon exclu), vingt-deux pour le Forez proprement dit (dont dix-huit utilisables). Il faut y ajouter les textes de cinq bornes milliaires.

Aussi est-ce de la fouille qu'est issu l'essentiel de notre documentation. Nos archives sont celles du sol. Les informations s'accroissent depuis une dizaine d'années du fait des interventions systématiques de l'archéologie préventive : 30 à 40 par an sur l'ensemble du département, près d'une cinquantaine dans la ville de Feurs depuis 1990 ². Il faut y ajouter les prospections effectuées au sol par le Groupe de Recherches Archéologiques de la Loire (GRAL).

Cette masse documentaire nouvelle, loin d'être publiée, s'ajoute au *corpus* des découvertes antérieures rassemblées par M-O Lavendhomme ³. Même si bien des questions restent encore sans réponses, ces découvertes permettent d'aborder, à défaut de les résoudre, les problèmes d'une manière moins aléatoire.

Notre propos n'est pas ici de dresser un tableau statique et nécessairement incomplet, du Forez ségusiave. Il nous a semblé plus judicieux de l'orienter par le questionnement récurrent suivant : en quoi cette terre de civilisation gauloise a-t-elle été marquée par son appartenance à l'Occident romain pendant plusieurs siècles ? Quand peut-on parler de rupture ? Quand n'y a-t-il eu peut-être simples réorientations, voire continuité d'une évolution déjà en cours ? C'est aborder le concept de « romanisation » qui fait aujourd'hui débat parmi les historiens de la période antique.

¹ La mention de la cité d'origine figurait sur des épitaphes ou dédicaces concernant des Ségusiaves et situées à « l'étranger », ainsi à Lyon, Vienne, Thessalonique.

² Nous avons consulté les *Bilans scientifiques annuels* publiés par le Service Régional d'Archéologie rhône-alpes.

³ M.-O. LAVENDHOMME, *Carte archéologique de la Loire*, collect. Carte archéologique de la Gaule, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1997, 305 p. En ce qui concerne la partie du territoire ségusiave comprise aujourd'hui dans le département du Rhône, consulter dans la même collection : O. FAURE-BRAC, *Carte archéologique du Rhône /1*, 2006, 609 p. Pour le département de l'Ain, A. BUISSON, *Carte Archéologique de l'Ain*, 1990, 192 p.

PREMIERE PARTIE :

Une nouvelle façon de pratiquer la vie civique et la vie sociale

1/ Les limites de la cité ségusiave (fig. 1)

La réorganisation de la Gaule, fut l'œuvre d'Auguste une trentaine d'années après la conquête césarienne certainement à l'occasion d'un de ses voyages en terre gauloise (16/12 av. J.-C.). Elle maintint, dans l'ensemble, les territoires des peuples préromains, transformés en cités. Celui des Ségusiaves devint la *ciuitas segusiavorum*, faisant partie des vingt-quatre cités de la Gaule lyonnaise⁴.

Les limites du territoire préromain des Ségusiaves sont dans l'ensemble assez bien définies⁵. A l'ouest, les monts du Forez les séparaient des Arvernes et des Vellaves. A l'est, l'axe rhodanien et les monts du Pilat faisaient limite avec les Allobroges et les Helviens (Vivarais). Il existe cependant une incertitude au nord, au contact des Eduens (dont les Ségusiaves étaient les « clients ») et concernant l'extension du territoire ségusiave sur la rive gauche de la Saône. La récente mise au point de la question par J.-C. Béal propose d'accorder aux Ségusiaves une large partie méridionale du département de l'Ain. La tradition historique situait le peuple des Ambarres dans cette région, il faudrait le situer en fait plus au nord des possessions ségusiaves entre Rhône et Saône. La réorganisation augustéenne ne modifia que peu cette situation si ce n'est que les Ambarres ne figurent pas dans la liste des cités. Furent-ils rattachés aux Eduens ? Aux Ségusiaves ? Au territoire colonial de Lyon ?

C'est l'extension de ce dernier qui pose encore problème. Il a fait l'objet, depuis la fin du XIX^e s. d'un grand nombre de propositions, les textes (dont Strabon) et aussi les documents épigraphiques demeurant fort ambigus. Selon les conclusions de l'examen le plus récent de la question⁶, le territoire ségusiave préromain aurait été amputé dans sa partie orientale, tout en conservant des territoires sur la rive gauche de la Saône et un accès à ce cours d'eau depuis Belleville au nord, jusqu'à Anse au sud (bien que l'appartenance de cette localité à la cité ségusiave ne soit pas démontrée). Vers le sud, le territoire colonial s'adossait au Rhône sur une trentaine de kilomètres sans amputer le territoire des Allobroges. Vers l'ouest, son extension en territoire ségusiave, n'est pas identifiable en l'état.

La cité ségusiave juxtaposait deux grands ensembles géographiques de part et d'autre des monts du Lyonnais : celui de l'est orienté vers l'axe Rhône-Saône et celui de l'ouest dont la Loire constituait l'axe majeur, jusqu'à Roanne. Les vallées de la Brévenne, de la Turdine et du Gier permettaient des liaisons terrestres relativement aisées entre les deux. On pouvait rejoindre le territoire arverne par des cols, d'un accès peu aisé l'hiver, franchissant les monts du Forez.

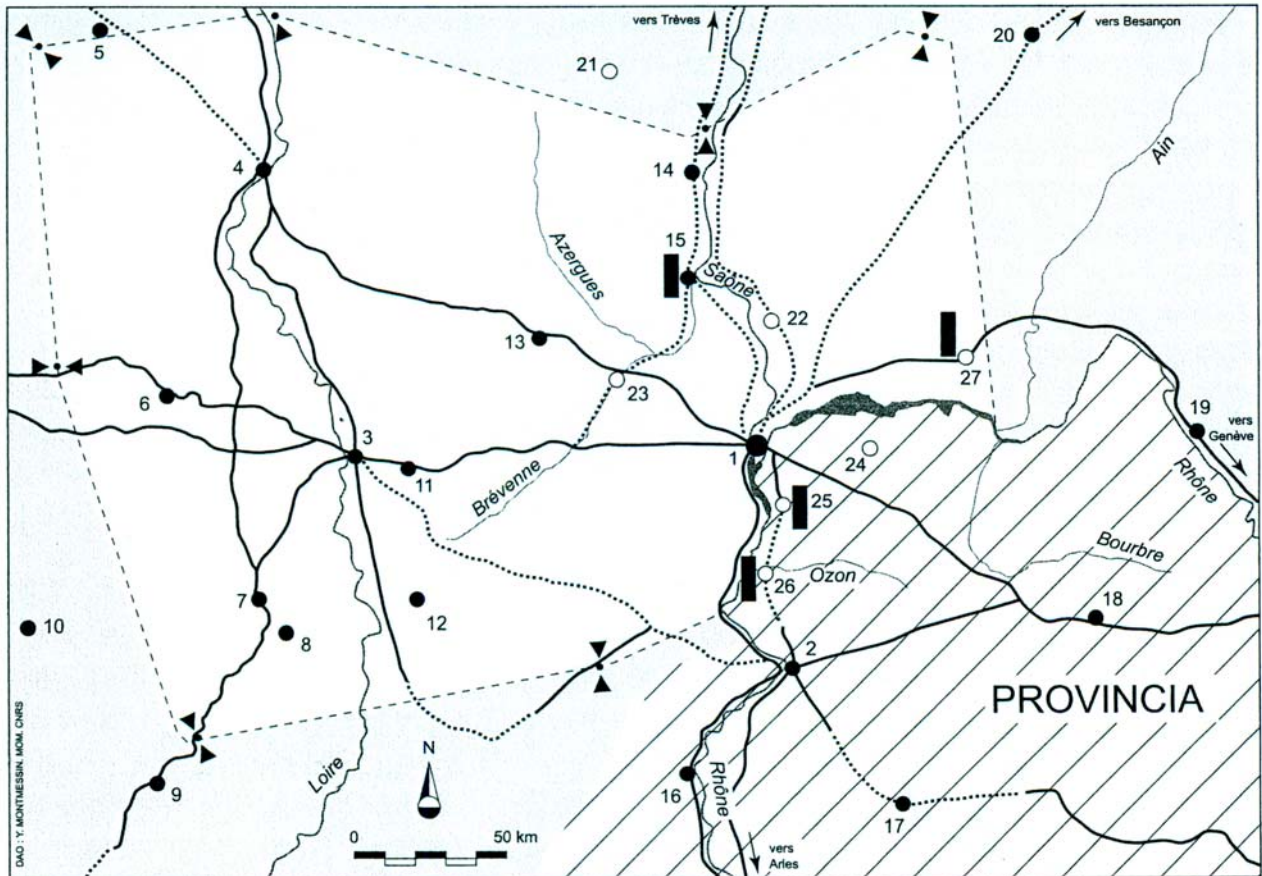
Plus que l'étendue de ce territoire c'est sa situation géographique qui en faisait tout l'intérêt. Sa longue façade sur l'axe rhodanien et la proximité de la *Provincia*⁷ l'ouvraient, dès le II^e s. av. J.-C., au commerce méditerranéen en particulier celui du vin. Il contrôlait la navigation sur une partie de la Saône et de la Loire ainsi que la circulation sur la route terrestre entre Rhône et Loire par la vallée du Gier.

⁴ Lors de cette réorganisation administrative, le territoire de la Gaule fut partagé en trois provinces : Lyonnaise, Aquitaine, et Belgique. Elles étaient placées sous l'autorité d'un gouverneur dépendant de l'empereur et assisté de services administratifs. La Gaule lyonnaise s'étendait de la vallée du Rhône à l'Armorique, et regroupait les territoires entre la vallée de Loire et la rive droite de la Seine.

⁵ BEAL (J.-C.), *Les territoires des cités antiques : note de géographie historique en région lyonnaise*, *Revue d'Etudes anciennes*, 109, 2007, p. 5 à 26.

⁶ *Ibid.* p. 24 et 26.

⁷ La *Provincia* ou Narbonnaise correspondait à la Gaule du sud conquise par Rome en 121 av. J.-C. La colonie de Vienne en faisait partie.



Pl. 2 : Les Ségusiaves et la région de Lyon à l'époque impériale.

Capitales de cités (n°1 : Lyon, 2 : Vienne, 3 : Feurs) ; agglomérations secondaires antiques (n°4 : Roanne, 5 : La Pacaudière, 6 : Ailleux, 7 : Moingt, 8 : St-Romain-le-Puy, 9 : Usson, 10 : Ambert, 11 : Salt-en-Donzy, 12 : Saint-Galmier, 13 : Pontcharra-sur-Turdine, 14 : St-Georges-de-Reneins, 15 : Anse, 16 : Limony, 17 : Revel-Tourdan, 18 : Bourgoin-Jallieu, 19 : Briord, 20 : Bourg-en-Bresse) ; agglomérations modernes (n°21 : Beaujeu, 22 : Genay, 23 : L'Arbresle, 24 : Meyzieu) ; emplacement de bornes milliaires (n°15 : borne d'Anse, 25 : XIII^e mille depuis Vienne, 26 : VII^e mille depuis Vienne, 27 : borne de Béliigneux).

Fig. 1 : Les Ségusiaves et la région de Lyon à l'époque impériale.
D'après J.-C. Béal, Revue d'études anciennes, 2007

2/ Après la conquête de la Gaule le territoire ségusiave devient une entité administrative

- Le statut de la cité : l'entrée dans le monde du droit romain

Le droit romain a fixé le statut juridique des cités nouvellement créées⁸. La plupart de celles constituant la province de Lyonnaise étaient dites « pérégrines », c'est-à-dire étrangères au statut de droit romain dont jouissaient les colonies. Mais certaines s'étaient vu attribuer, de bonne heure, et pour des raisons pas toujours identifiables, un statut particulier : les « cités fédérées », (comme celle des Eduens), chez lesquelles un traité (*foedus*) organisait leurs droits et les « cités libres », catégorie peu nombreuse à laquelle la cité ségusiave était intégrée. Par ce statut les Ségusiaves

⁸ B. REMY, *L'administration et la religion des Ségusiaves d'après les inscriptions*, in, le Passé des villes du Forez, Centre d'études foréziennes, 3, 1970, p. 109 à 135. On peut consulter l'ouvrage rassemblant des articles plus récents mais plus généraux : M. DONDIN-PAYRE et M.-T. ; RAEPSAET-CHARIER (édit.), Cités, Municipales, Colonies, Paris, 1999, 481 p.

conservaient une autonomie plus ou moins fictive. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses sur les raisons politiques qui ont prévalu à l'octroi de ce qu'il faut bien appeler un privilège. Faut-il y voir une conséquence de l'attitude des Ségusiaves durant la Conquête ? De ses relations avec la colonie de Lyon ?

Nous ignorons l'époque exacte à laquelle la cité se vit attribuer le droit latin peut-être sous l'empereur Claude. Par ce droit, les habitants demeuraient pérégrins mais les magistrats devenaient automatiquement citoyens romains en exerçant leur première charge.

Par exception à la règle, la cité ségusiave de droit latin aurait été appelée « colonie » sous la dynastie des Flaviens (deuxième moitié du I^{er} s.) comme l'attesterait une borne routière conservée à Pommiers ⁹. Promotion qui ne fut accordée qu'à deux autres peuples de la province de Lyonnaise : les Viducasses (Normandie) et les Sénons (Sens) ¹⁰.

Le territoire de la cité ségusiave devait être divisé en cantons appelés *pagi*, si l'on restitue le texte d'une inscription découverte à Bussy-Albieu. Le *pagus* de Condate au nord de Lyon, devait faire partie du territoire colonial. Ces entités territoriales, certainement antérieures à la Conquête, ne devaient pas être nombreuses si l'on se réfère aux découvertes épigraphiques effectuées chez d'autres peuples : quatre dans la cité de Rennes, cinq chez les Allobroges. Bien que parfois dotés de magistrats, les préfets, ils n'étaient nullement autonomes. Ils constituaient de véritables cadres politiques dont la relation avec la capitale nous échappent. Il en était de même des *uici* inscrits eux-aussi dans un statut juridique et qui étaient plus que de simples villages.

La cité prit le nom du peuple qui y résidait (*Ciuitas segusiavorum*), comme ce fut généralement la règle, jusqu'aux alentours du III^e s. où un glissement s'est produit du nom de la cité vers le nom du chef-lieu.

- Introduction dans la vie politique des notions de carrière et de citoyens

A la lecture de la *Guerre des Gaules*, il paraît évident que le pouvoir politique chez les peuples de la Gaule indépendante s'incarnait dans un ou des individus. Il faut imaginer un régime aristocratique dans lequel des familles dominaient des clans ou des chefferies en s'appuyant sur une clientèle plus ou moins nombreuse. L'individu s'y affirmait par son charisme, ses vertus guerrières ou diplomatiques, sa richesse.

C'est une conception tout autre que Rome va introduire au sein des cités : magistrature et citoyenneté. Certes, l'assemblée populaire des citoyens libres, le *populus*, ne possédait qu'un rôle mineur. La réalité du pouvoir demeurait dans les mains de l'aristocratie, celles du sénat local formé des décurions. C'était en son sein qu'étaient élus les magistrats. Les magistratures constituaient un parcours bien défini, exercé collégialement et pour un an.

De ces magistrats ségusiaves, deux nous sont connus par des documents épigraphiques.

Le premier, dont le nom est gravé dans le marbre, est *Caius Iulius Iullus* qui, lors de sa mort, portait le titre de *princeps* qu'il ne faut pas traduire par « prince » mais par « premier magistrat » (sous-entendu du sénat local, celui dont l'opinion prévalait). Ce titre ainsi que le nom de son titulaire permettent de situer ce texte au début de notre ère

Le nom du second, *Sextius Iulius Lucanus*, est lui gravé dans le bronze et le personnage porte le titre de *duumvir* de la cité (fig. 2). C'était le niveau le plus élevé de la carrière municipale confié à deux individus et consistant à dire le droit. Le document est postérieur au précédent et témoigne de l'octroi du droit latin à la cité.

⁹ Ce statut colonial n'a rien de commun avec celui de Lyon, colonie de déduction constituée à l'origine par des Italiens et pour des Italiens. En ce qui concerne le cas de Feurs, B. REMY y voit un titre honorifique.

¹⁰ Y. LE BOHEC, *La Gaule lyonnaise*, édit. Faton, 2008, p. 50.

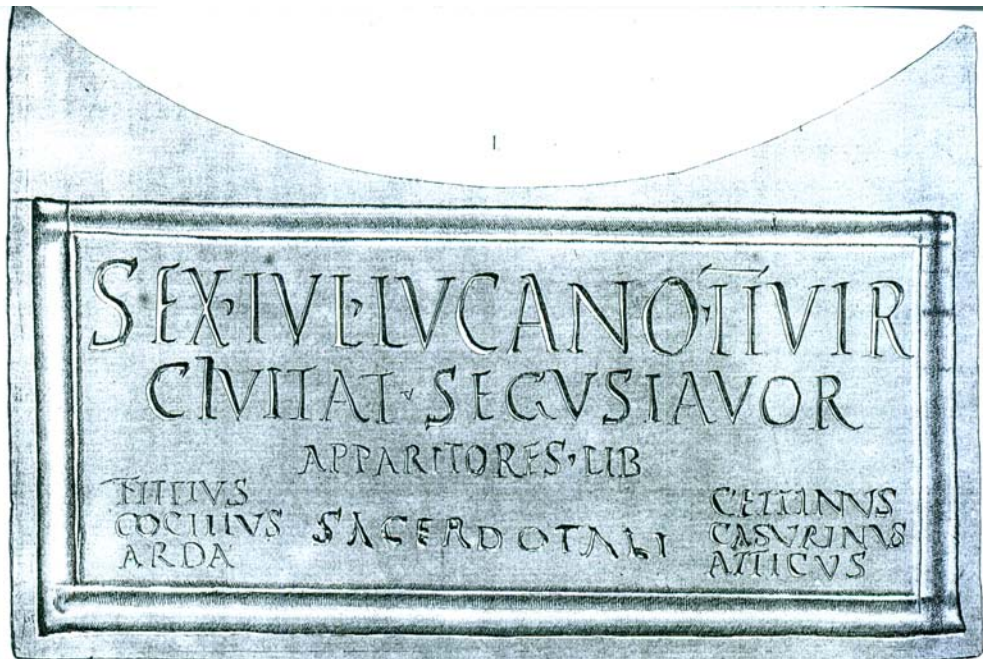


Fig. 2 : Dédicace à *Sextius Iulius Lucanus*, duumvir de la cité des Ségusiaves. Offerte par ses appariteurs affranchis. Découverte à Marclopt et conservée au musée de Feurs. D'après abbé Roux, 1851.

Nous ne connaissons pas de magistrats ayant exercé les magistratures inférieures : questeurs (finances), édiles (travaux, monuments, police des marchés). Deux inscriptions, l'une découverte à Lyon, l'autre figurant sur le sarcophage de Marclopt portent toutes deux la mention en latin « a rempli tous les offices chez les siens » ce qui atteste que *C. Vlattius* (surnom inconnu) et *Titius Audax* avaient gravi tous les échelons de la carrière des honneurs dans la cité ségusiave.

En plus de leur fonction administrative, décurions et magistrats exerçaient des fonctions religieuses dans les prêtrises du culte impérial, ciment politique du monde romain. Sur l'inscription découverte à Feurs *Tiberius Claudius Capito* porte le titre de prêtre d'Auguste et sur celle découverte à Marclopt, *Sextus Iulius Lucanus*, est qualifié d'ancien prêtre. Le flamine, *Iulius Priscus* est mentionné sur un document de Moingt. La variété des sacerdoces traduit les différents niveaux auxquels se célébrait ce culte. Le niveau le plus prestigieux se célébrait, au sanctuaire fédéral institué en 12 av. J.-C. par Drusus sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon. Son but consistait à assurer à un échelon supra provincial une cohérence d'ensemble entre les peuples gaulois. En effet, se rassemblaient là des représentants des soixante cités des Trois Gaules, non pour y discuter la politique impériale mais faire allégeance à l'empereur. Ils y élisaient le grand prêtre du culte rendu en leur nom à « Rome et d'Auguste ». Un Ségusiave, au moins, accéda à ces brillantes fonctions : *C. Vlattius*, membre d'une famille dont nous reparlerons.

La personne de *Tiberius Claudius Capito* nous est connue comme étant celle qui, sous le règne de l'empereur Claude (milieu du 1^{er} s.) fit reconstruire en pierre le théâtre de Feurs, auparavant en bois. Financer de leurs deniers une dépense pour une réalisation publique (restauration d'un portique, installation d'une fontaine etc.) faisait partie des obligations auxquelles les décurions étaient assujettis. Les traces épigraphiques de cet évergétisme sont très nombreuses, les généreux donateurs tenant à ce que leur acte (souvent associé au nom de l'empereur) passe à la postérité.

Rien d'étonnant alors à ce que cette élite municipale se recrutât parmi les membres de l'aristocratie gauloise qui connaissait là, au tournant de notre ère, une importante mutation politique qu'a soulignée Laurence Tranoy : *A l'échelon des cités, il incombait désormais aux élites locales de prendre en charge ce cadre et de le faire vivre. Aux élites ? Plus précisément à ceux qui avaient échappé à l'épuration parce qu'ils étaient consentants et prêts à collaborer avec le nouveau pouvoir, condition impérative pour le maintien de leur position sociale (...). Les*

*inscriptions montrent comment les membres de l'élite gauloise ont consenti à cette mutation politique en apprenant à devenir magistrats à la romaine*¹¹.

L'accès à la citoyenneté romaine, rendu possible par le droit, va constituer un formidable levier pour le renouvellement de cette élite. Les magistrats ségusiaves que nous venons de rencontrer avaient le statut de citoyen romain comme leur nom l'indique (*tria nomina*). A la citoyenneté étaient rattachés certains droits fiscaux, familiaux, économiques et politiques. L'accès à ce statut pour un Ségusiave libre (pérégrin) pouvait se faire de deux façons.

La première consistait à en être gratifié par l'empereur dans la famille duquel il entrait alors de façon fictive. Les Gaules fourmillaient de *Lullii*, de *Flavii*, de *Claudii*. C'est sans doute ce qui s'est passé pour *Caius Iulius Iullus*, au nom évocateur (c'est César qui serait alors le donateur), et *Tiberius Claudius Capito*. Dans le cas de ce dernier, nous en sommes à la première génération : le père de *Tiberius*, nommé *Aruca* n'a pas un nom latin et n'est sans doute pas citoyen. Dans la famille du donateur (*Caius Iulius Rufus*) de l'arc de Saintes édifié au tout début de notre ère, il a fallu trois générations pour que le patronyme gaulois ait disparu.

La seconde devint opérationnelle lorsque le droit latin fut accordé à la cité. Devenait citoyen celui qui exerçait une magistrature mais cela ne concernait pas tous les membres du sénat local.

Quelle que soit la voie possible, elle apparaît bien étroite et ne peut être considérée comme une réelle politique d'intégration de masse. Il fallut attendre le début du III^e s. et l'édit de l'empereur Caracalla en 212 pour que la citoyenneté soit étendue à tout habitant libre de l'Empire.

3 / La ville sert de cadre aux institutions

Dans l'Antiquité c'est l'Etat et non la géographie qui décidait si une agglomération pouvait ou non recevoir l'appellation de ville. Y. Le Bohec dans le tableau qu'il propose de la province de Lyonnaise attribue le qualificatif de « grandes villes » seulement à Lyon et à Autun, l'est de la Lyonnaise ne comporterait que de « petites villes » telles que Feurs, Sens, Meaux et Lutèce¹². L'Etat reconnaissait à ces agglomérations le titre de cité, le terme désignant la ville et son territoire.

A l'époque de l'indépendance, les Ségusiaves, comme les autres peuples, ne connaissaient pas le fait urbain, au sens gréco-romain du terme¹³. Les pratiques communautaires, qu'elles soient politiques, religieuses et culturelles n'étaient pas liées à des lieux spécifiques, adaptés et aménagés à ces fins. Les lieux de rassemblement (dont les sanctuaires) devaient être dispersés au sein des différentes chefferies et présenter un caractère provisoire. Il ne faut nullement y voir une marque d'archaïsme mais l'expression d'une mentalité : *La dispersion de l'habitat et l'absence de structures centralisatrices nécessitent des liens souples et multiples plutôt qu'institutionnels pour donner à la population le sentiment d'appartenir à un peuple*¹⁴.

C'est une conception tout autre qu'exprimait la capitale de la cité, *Forum Segusiavorum* (Feurs)¹⁵, ancienne bourgade gauloise, devenue capitale de cité.

Fondée à l'époque augustéenne, dans la partie occidentale du territoire ségusiave et à un carrefour de voies (dont la voie d'Agrippa Lyon-Saintes qui franchissait ici la Loire), la ville rééquilibrait la présence de la colonie lyonnaise située à l'est. Son urbanisme traduit un modèle italique : le tissu urbain (fig. 3) s'y développait sur une superficie de 80 ha par un maillage géométrique de rues délimitant des îlots d'habitation de dimensions régulières (106 m x 94 m). Des portiques bordaient les rues principales et de part et d'autre, l'habitat s'organisait autour de cours centrales. La ville se dota d'une parure monumentale relativement tôt, à une époque

¹¹ L. TRANOY, *L'invention d'une administration politique et religieuse*, in : P. OUZOULIAS, L. TRANOY, (dir.) *Comment les Gaules devinrent romaines*, 2010, p. 115-116.

¹² Y. LE BOHEC, 2008, *op. cit.*, p. 88 à 98.

¹³ J.-L. BRUNAUX, *Nos ancêtres les Gaulois*, 2008, p. 243-244. La notion de « proto-urbanisation » débattue à propos des *oppida* (cf. *infra*) par les historiens et archéologues ces dernières décennies ne permet pas de les rattacher à une réalité urbaine.

¹⁴ *Ibid.*, p. 245.

¹⁵ P. VALETTE, *Forum Segusiavorum. Le cadre urbain d'une ville antique (I^{er} s.-III^e s.)*, Diffusion de Boccard, 1999, 238 p.

antérieure au règne de Claude pour le premier théâtre, le règne de Tibère pour le *forum*¹⁶. C'est ce vaste ensemble monumental (fig. 4), cœur de la ville, qui exprime de façon ostentatoire le siège de l'autorité politique. Que ce soit au sein de la curie, lieu des délibérations des décurions et des magistrats, de la basilique où s'exerçait, entre autres, la fonction judiciaire, ou dans l'aire sacrée du temple où étaient honorés les dieux officiels et l'empereur, tout évoquait la présence et l'autorité de Rome.

La ville pouvait être perçue comme la vitrine et le vecteur de ce que certains pouvaient considérer comme la modernité : confort et appareil de l'habitat domestique¹⁷, présence de lieux de spectacles et de loisirs : thermes, théâtre, tout ce que les Latins désignaient sous le nom d'*urbanitas* et dans laquelle l'aristocratie ségusiave ne manqua pas de plonger avec délice.

Miroir de nouveaux codes sociaux, d'une nouvelle culture il est difficile de nier à la ville un rôle essentiel dans la « romanisation »

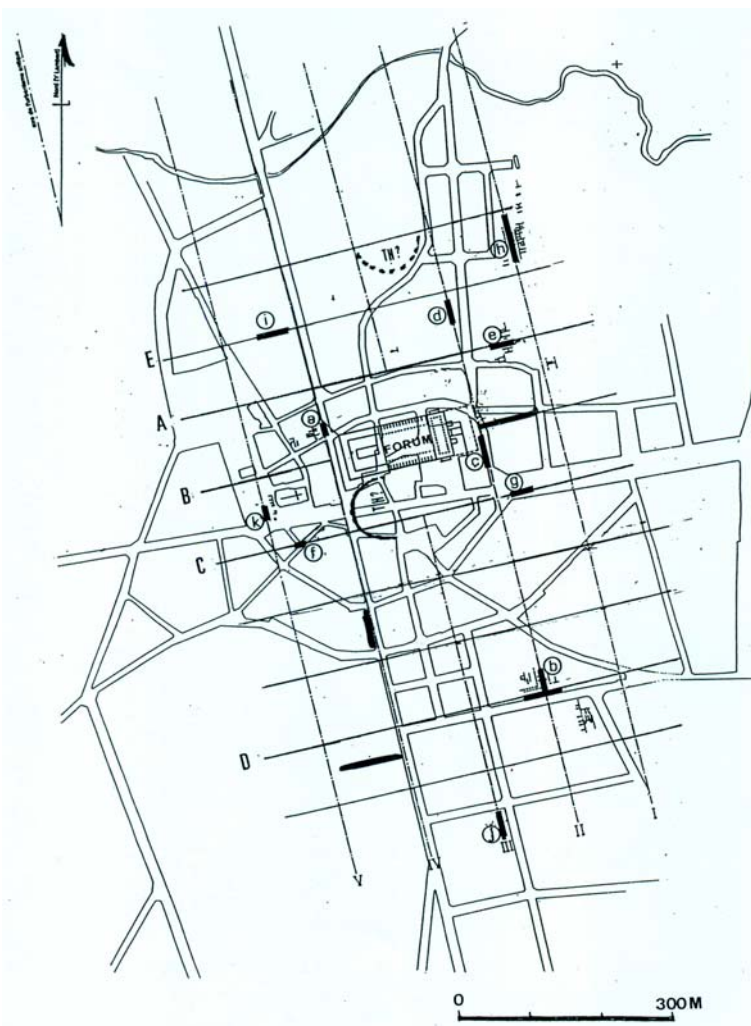
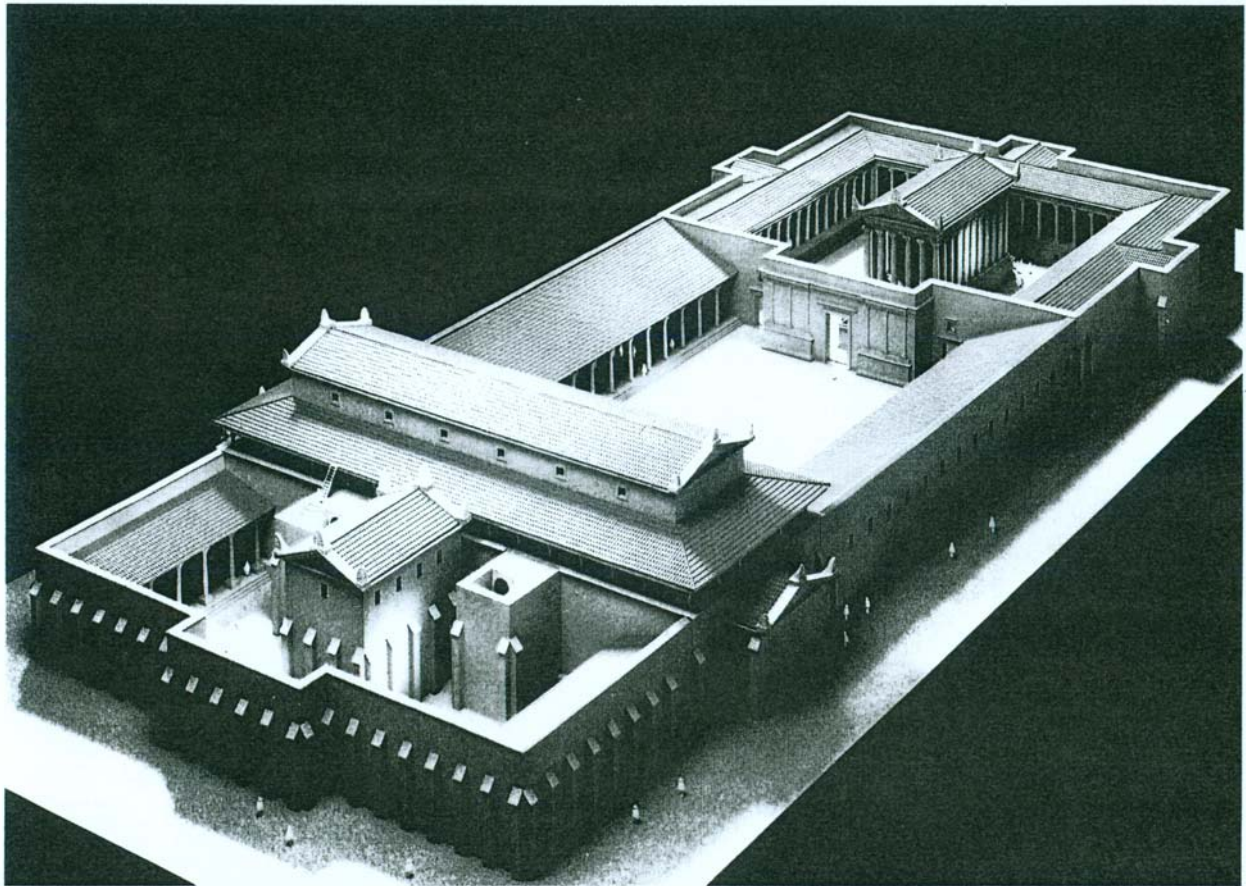


Fig. 3 : Plan de *Forum Segusiavorum*. D'après P. Valette, 1999.
TH : hypothèses de localisation du théâtre antique

¹⁶ Ce terme, désignant ici un monument, n'a pas le même sens que dans le nom de *Forum segusiavorum* dans lequel il se rapporte à une catégorie juridique d'agglomérations.

¹⁷ D'après ce que nous avons pu observer à Feurs, il devait exister, dans cet habitat « romanisé », bien des disparités. Aux côtés des vastes et riches *domus*, implantées en particulier aux abords du *forum*, et livrant aux archéologues mosaïques, marbre et enduits peints, il existait des maisons, tout aussi « romanisées » mais beaucoup plus modestes.



La maquette du forum.

Sa conception est le fruit d'une synthèse des données de fouilles (plan des vestiges retrouvés, restes d'architecture, datation) et de la documentation disponible par ailleurs sur d'autres édifices contemporains. Une telle démarche n'est rendue possible que par l'existence de normes strictes de construction pour ces monuments, que suivaient d'autant plus scrupuleusement les architectes provinciaux que le conformisme au modèle italique était une façon d'identifier la cité à la métropole romaine. On constate qu'entre la fin de la république et le début du II^e s. l'évolution de cette architecture se traduit plus dans le choix de solutions décoratives que dans des innovations techniques. Le forum de Feurs, au plan monolithique et aux façades sévères et dépouillées, se rattache encore au modèle augustéen.

Fig. 4 : L'ensemble monumental du *forum* de Feurs.
D'après V. Guichard et P. Valette. P. André. Maquette conservée au musée de Feurs.

DEUXIEME PARTIE

L'intensification de la mise en valeur du territoire

L'implantation de la capitale dans la cité, acte éminemment politique, ne constitue qu'un aspect de la structuration et de la mise en valeur accrue du territoire. Quelle part pour la rupture et quelle part pour la continuité dans l'occupation du sol ?

1/ Un constat : l'essor du peuplement durant les I^{er} et II^e siècles

Les cartes de répartition

C'est un élément majeur pour la connaissance du Forez gallo-romain. Nous disposons d'une documentation qui s'enrichit d'année en année sans qu'elle fournisse toujours des éléments suffisamment nombreux et précis pour pouvoir aborder, avec quelque fiabilité, les problèmes d'ordre historique qui se posent. Nous ne prendrons ici en compte que les sites ruraux, nous traiterons des agglomérations ultérieurement.

La cartographie des sites gallo-romains du I^{er} au III^e s. dans la partie « forézienne » de la cité permet une première approche (fig. 5) ¹⁸.

Les sites se concentrent dans la plaine du Forez et ses bordures, mais avec une nette dissymétrie entre les deux rives de la Loire. Phénomène observable également dans la plaine roannaise. La vallée du Gier constitue un second pôle de forte densité de l'habitat. Les bordures montagneuses (monts du Forez, monts du Lyonnais, massif du Pilat) demeurent moins bien humanisées. Dans la partie de la cité située dans le département du Rhône, l'opposition se fait entre les monts du Beaujolais à l'occupation réduite et la vallée de la Saône ¹⁹. Cette répartition doit être nuancée car les contrastes illustrent aussi les disparités de la recherche. Nous disposons aujourd'hui des résultats d'investigations beaucoup plus précises effectuées dans des secteurs plus réduits.

- Le premier secteur concerne un ensemble de neuf communes (15 000 ha) situées dans la périphérie de Feurs ²⁰ où 60 % des terres prospectables l'ont été. Cela a permis de déceler une soixantaine de nouveaux sites. La cartographie (fig. 6). confirme l'existence de « lignes de force » du peuplement sur les terrasses et les vallées adjacentes de la rive gauche de la Loire. Sur la moyenne terrasse, les établissements sont distants d'environ un kilomètre ²¹. Sur la rive droite, les habitats, en plus petit nombre, se localisent, selon le même schéma par rapport au fleuve. Une seconde série d'habitats longe le piémont des monts du Lyonnais, plus à l'écart de la Loire.

Le second secteur se situe dans la partie méridionale de la plaine, plus particulièrement dans la zone alluviale de la vallée, depuis Andrézieux jusqu'à Montrond. Des campagnes de prospections effectuées par le GRAL ainsi qu'un programme de recherches associant aux archéologues des géomorphologues et des spécialistes des sciences de la terre aboutirent à des résultats majeurs. Non seulement la dynamique du fleuve sur une très longue durée (3 000 ans) fut mise en évidence mais les nouvelles observations modifièrent notre vision du peuplement. Cette zone, que l'on estimait dépourvue de vestiges archéologiques compte tenu des dangers présentés par les

¹⁸ En ce qui concerne le Roannais, J. PONCET (dir.), *Le Roannais archéologique*, FRAL 1998, p. 60-62.

¹⁹ *Carte archéologique du Rhône*, 2006, carte p. 96.

²⁰ M. O. LAVENDHOMME, *L'occupation de la plaine du Forez (Loire) à la fin de l'âge du fer et dans l'Antiquité*, *Revue archéologique du Centre*, 36, 1997, p. 131-144.

²¹ Dans le bassin de Clermont-Ferrand au Haut-Empire, il existait un établissement agricole tous les 250 m, F. TREMENT, *Romanisation et développement dans les campagnes des Gaules*, in : P. OUZOULIAS, F. TRANOY, *op. cit.*, p. 166.

caprices du fleuve, s'avère au contraire avoir été occupée tout aussi densément que les terrasses, dès l'âge du bronze ²².

Des travaux effectués plus récemment plus en aval sur la rive gauche de la plaine alluviale (communes de Chambéon et de Magneux-Haute-Rive) ont abouti au même constat.

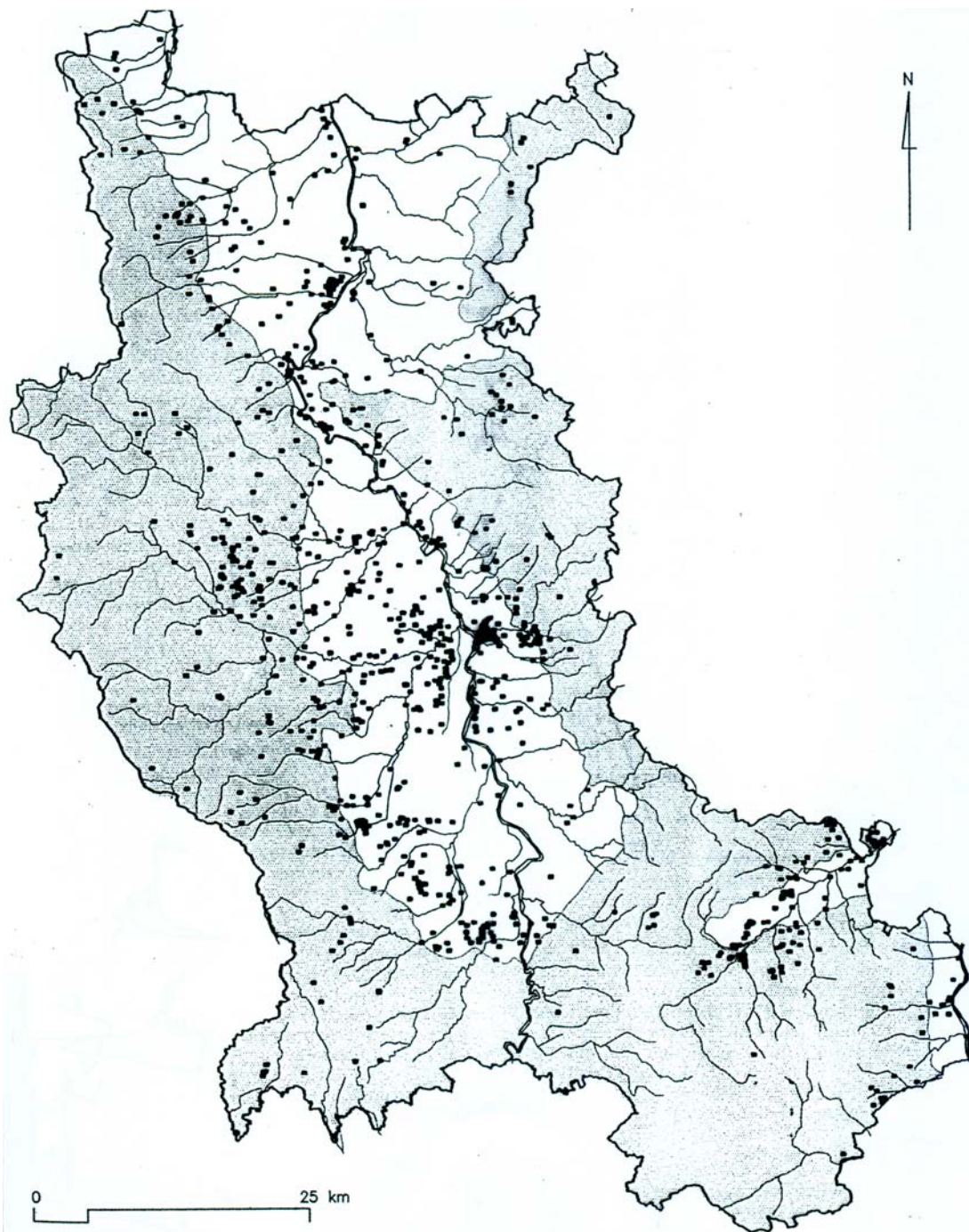


Fig. 5 : Les sites gallo-romains de la Loire. D'après M.-O. Lavendhomme,
Carte archéologique de la Loire, 1997

²² J. VERRIER, *L'occupation du lit majeur de la Loire à l'époque gallo-romaine dans la partie sud de la plaine du Forez : bilan intermédiaire*. Bulletin du Groupe de recherches archéologiques de la Loire, n° 12, 2001, p. 81-91. Etude reprise dans une analyse plus large dans V. GEORGES, H. CUBIZOLLE et alii, « *Détection, détermination et interprétation des témoins archéologiques de la Loire en Forez (Massif central, France), vers une histoire du peuplement* in : J. BURNOUF, PH. LEVEAU (dir.), Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 2004, p. 71-83.

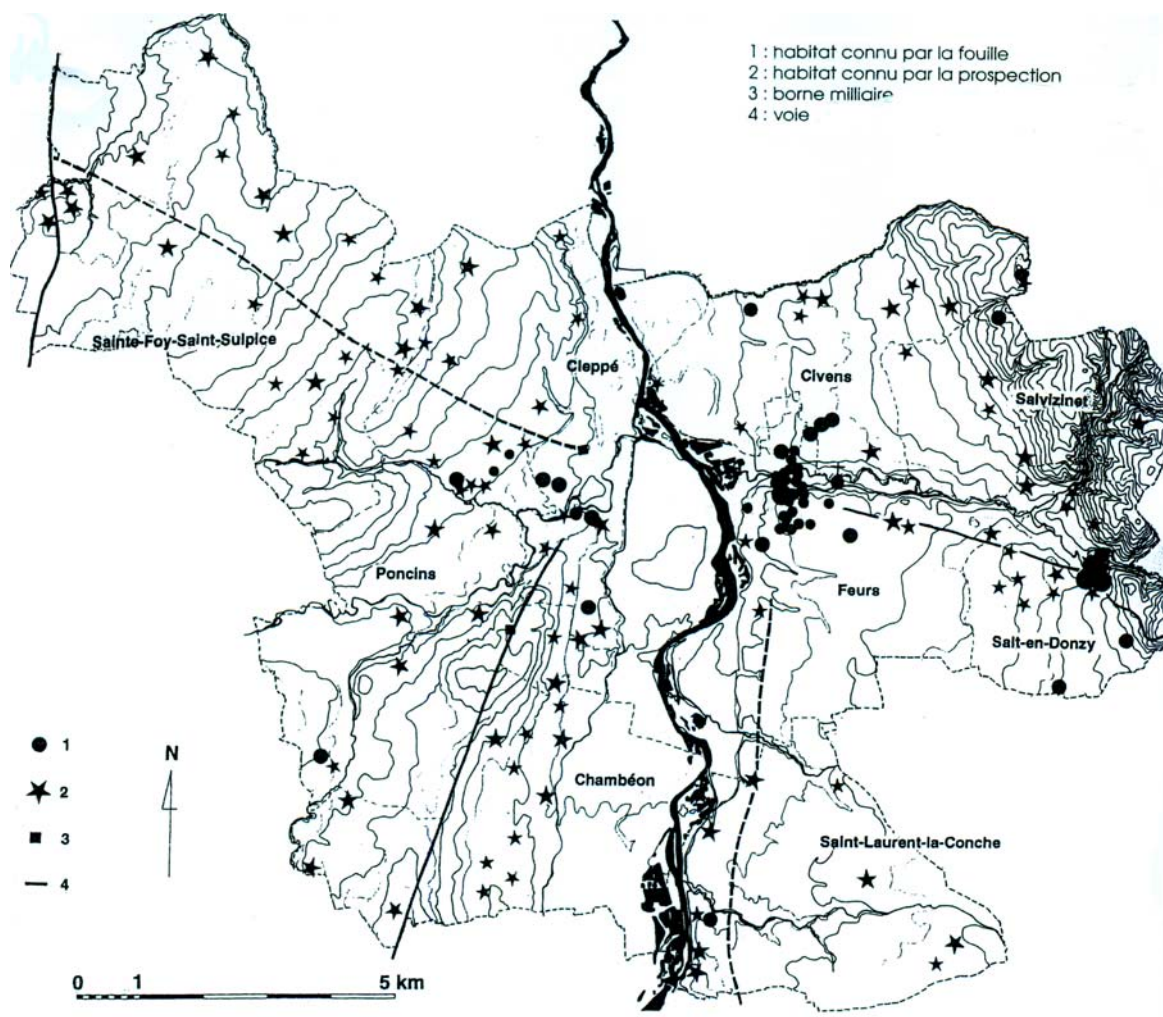


Fig. 6 : Carte des sites gallo-romains des environs de Feurs.
D'après M.-O. Lavendhomme, Carte archéologique de la Loire,
1997 et Revue archéologique du Centre, 1997.

Une continuité dans le peuplement

Il convient de comparer cet état du peuplement à ce que nous savons de celui de l'époque antérieure, à la fin de l'âge du fer (I^{er} s. av. J.-C.). Les cartes de répartition du peuplement de la cité ségusiave au I^{er} s. av. J.-C.²³ révèle un peuplement peu étoffé (fig. 7).

Il faut distinguer les sites de hauteur les *oppida*, sites fortifiés dont le rôle n'était pas spécialement défensif mais surtout politique et économique. Dans l'ouest de la cité, ils jalonnaient le cours de la Loire : *Essalois* (Chambles), le *Crêt-Chatelard* (Saint-Marcel-de-Félines) et *Joeuvres* (Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire). A l'est, dans la partie rhodanienne du pays ségusiave, moins bien connue à ce point de vue, il faut signaler deux sites de hauteur : *Courzieux* et *Mardore* (au sud de Cours-la-Ville).

Les sites de plaine du I^{er} s. av. J.-C. regroupent des agglomérations bien attestées comme Roanne²⁴ Feurs-Goincet²⁵, et de multiples points de découvertes dont l'importance est moins bien évaluée, comme par exemple les sites de *Chézieu*, Amplepuis (Le Terrail), Chessy-les-Mines,

²³ Carte archéologique de la Loire, 1997, p. 43 et Carte archéologique du Rhône, 2006, p. 69.

²⁴ M.-O. LAVENDHOMME, V. GUICHARD, *Rodumna (Roanne, Loire) le village gaulois*, Documents d'archéologie française, 1997, 369 p.

²⁵ M. VAGINAY, V. GUICHARD, *L'habitat gaulois de Feurs (Loire)*, Documents d'archéologie française, 1988, 200 p.

Miolan-Pontcharra-sur-Turdine (*Mediolanum*), Anse (*Asa Paulini*) et Saint-Georges-de-Reneins (*Ludna*). Cela concerne une grande partie du pays ségusiave rhodanien (hormis le val de Saône). Il n'est donc pas étonnant si le peuplement du 1^{er} s. av. J.-C. y apparaît moins bien structuré que dans la partie « forézienne ». Rien d'étonnant non plus si sur la carte de répartition dressée en 1997 ce soit la plaine du Forez qui concentre l'essentiel des sites.

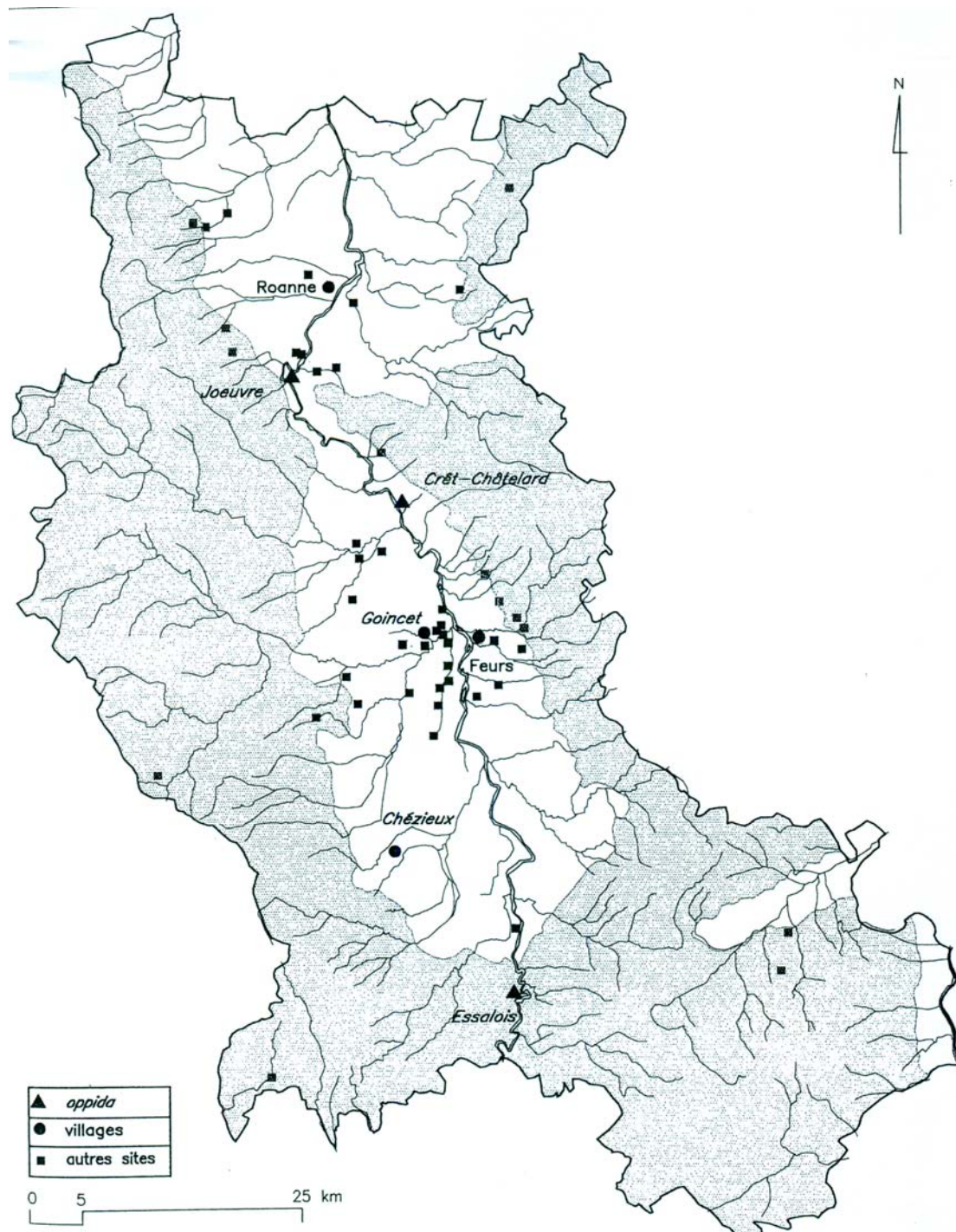


Fig. 7 : Carte des sites de la fin du 1^{er} s. av. J.-C.
D'après Carte archéologique de la Loire, 1997.

Depuis les résultats se sont affinés surtout en ce qui concerne les habitats isolés (fermes), encore peu connus, et dont un certain nombre ont été repérés lors des recherches évoquées précédemment : 25 autour de Feurs, 28 dans la plaine alluviale. Leur nombre en demeure trop réduit pour en tirer des hypothèses concernant l'organisation du territoire, mais l'opposition rive

gauche - rive droite de la Loire ainsi que l'importance des terrasses comme lieu d'implantation (un site tous les 2 km) sont déjà perceptibles.

Ainsi deux caractères majeurs du peuplement se dégagent.

Le premier, les cartes en témoignent, est celui d'un incontestable développement de l'humanisation dont nous ne sommes malheureusement pas en mesure de dégager les phases éventuelles pour les campagnes.

Le second réside dans la continuité de cette implantation par-delà la conquête romaine. Sur les vingt-huit sites du I^{er} s. av. J.-C. découverts dans la partie sud de la plaine de la Loire, tous furent occupés durant le Haut-Empire. La présence humaine perdure à l'époque gallo-romaine dans deux des *oppida* jalonnant la vallée de la Loire, le Crêt-Chatelard et Joeuvre.

Dès le I^{er} s. av. J.-C., les grandes lignes du maillage de l'occupation humaine étaient en place. Même si l'on ne peut pas encore dire que le Forez (tout au moins les secteurs que nous connaissons le mieux) soit riche de fermes, leur nombre ne cesse pas de croître au gré des interventions archéologiques.

L'utilisation de l'outillage en fer a permis la mise en valeur de nouvelles terres, ces dernières étant sans doute aussi mieux exploitées. Dans la période gallo-romaine, cet élan s'accompagna-t-il d'une extension de l'espace cultivé ou d'une intensification des cultures dans les terroirs déjà mis en valeur ?

2/ Les modes d'occupation des campagnes restent mal connus

Les sites ruraux du Forez n'ont fait l'objet que de rares sondages qui n'ont pas permis de dégager l'ensemble des bâtiments. Faute de disposer du plan de l'implantation, seuls peuvent être pris en compte la superficie occupée par les vestiges, l'abondance et la nature de ceux-ci (céramique ²⁶, matériaux de construction etc.).

Néanmoins, à la lumière de ces observations et de celles effectuées lors des prospections, il apparaît, d'ores et déjà, que les modes d'occupation et d'exploitation du sol présentent une grande diversité. Un essai de typologie a été proposé avec beaucoup de précaution, pour les sites repérés dans le lit majeur de la Loire, entre Andrézieux et Montrond ²⁷ (fig. 8).

En certains points du territoire, les vestiges de construction en pierre et mortier, la présence de marbre, d'éléments de décor (mosaïque, enduits peints), ou d'un système de chauffage (hypocauste), voire de thermes privés, témoignent d'une opulence manifeste de l'habitation.

²⁶ Il ne nous semble pas que la présence de céramique sigillée, bien qu'étant en partie importée des ateliers du sud, puis du centre de la Gaule, puisse constituer un « marqueur » de richesse. Certainement d'un bas coût et parfois contrefaite, elle connut une très large diffusion. Peut-être représentait-elle un certain investissement, pour des populations modestes, mais la vaisselle de luxe était en métal et en verre. En revanche, il n'est pas contestable qu'elle ait constitué, ne serait-ce que par l'iconographie qui orne certains récipients, un vecteur des modes voire de l'idéologie « romaines ». C'est aussi pour l'archéologue un élément essentiel de datation.

²⁷ J. VERRIER, 2004, *op. cit.* p. 84-85. Voir la carte des *villae* de la Grande Limagne sous le Haut-Empire établie à partir d'une documentation bien supérieure à celle dont nous disposons dans le Forez. F. TREMENT, *op. cit.*, p. 173.

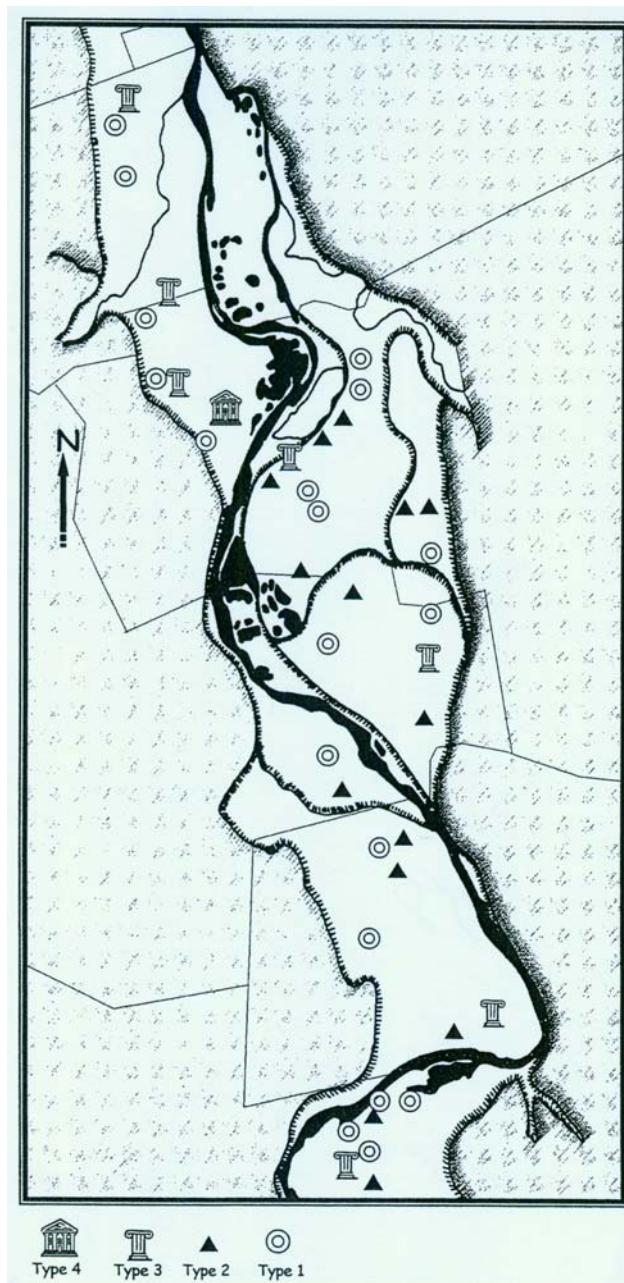


Fig. 8 : Typologie des sites découverts dans le lit majeur de la Loire entre Andrézieux et Montrond et établie selon le mobilier archéologique. D'après J. Verrier, Bulletin GRAL, 12, 2001.

Type 1 : tuiles et céramiques en petite quantité.

Type 2 : quantités plus importantes.

Type 3 : mêmes catégories de matériel auxquelles s'ajoutent des matériaux de construction.

Type 4 : Site dont l'existence est avérée par des sondages.

Cela évoque immédiatement la présence d'une *villa*, comme celle identifiée aux *Résinets*, (Chambéon/Mornand)²⁸ et dont les vestiges couvrent deux hectares. Il n'y a aucune commune mesure entre elle et par exemple l'édifice rural, fait de terre et de bois, mis au jour dans le *Bois du Croël*, à Cléppé²⁹. Entre les deux, tout l'éventail des possibilités est ouvert. C'est ce *continuum* d'exploitations variées qu'il serait intéressant de pouvoir établir et expliquer sur le territoire ségusiave. Dans le cas de sites ruraux très proches les uns des autres³⁰, quel lien est susceptible

²⁸ *Carte archéologique de la Loire*, 1997, p. 78.

²⁹ *Ibid*, p. 86.

³⁰ Dans une telle recherche, il faudrait disposer de données concernant le parcellaire antique. Les découvertes archéologiques qui permettent d'aborder ces questions sont encore insuffisantes dans le Forez.

d'exister entre ce qui peut être considéré comme une *villa* et des implantations plus modestes ³¹ ? Qu'en est-il de l'existence éventuelle de hameaux ?

Outre les *Résinets*, une dizaine de sites dans le Forez pourraient être identifiés comme ceux d'une *villa* : Saint-Paul d'Uzore, Saint-Rambert (*Saint-Côme*), Montverdun (*Saint-Clément*), Prétieux (*Grand-Gramia*), Unias (*les Gargottes*) ³², Saint-Galmier (*Fontfort*), Feurs, (*la Péchoire*), Saint-Romain-le-Puy (*Chézieu*) et Rive-de-Gier (*Combeplaine*). Leur nombre serait moindre dans le Roannais : Mably (*Bonvert*), Ambierle (*les Aiguets*), Saint-Alban-les-Eaux (*les Verchères*) et Saint-Nizier-sous-Charlieu (*les Varennes*). La carte archéologique du Rhône ³³ ne mentionne que cinq *villae* dans le territoire ségusiave dont la très grande *villa* de *la Grange du Bief* à Anse (attribuable aux Ségusiaves ?). La date d'implantation de ces *villae* n'est pas connue avec précision, mais leur existence est bien attestée au II^e s. Leur occupation se prolonge au III^e s. et même au-delà pour certaines d'entre elles.

Ce nombre peut paraître réduit par rapport à l'ensemble des sites ruraux repérés. Aléas des recherches, sans doute, mais *il semble* [en Gaule] *que les établissements correspondant peu ou prou aux critères de définition de la villa ne représentent jamais plus d'un tiers des exploitations agricoles* ³¹.

Il serait intéressant de connaître les modalités d'implantation de ces *villae*. Lesquelles correspondent à des implantations *ex nihilo* ? Combien se sont développées à partir de bâtiments préexistants ? Le cas de la *villa* découverte à Unias (II^e et III^e s.) constitue un indice précieux. Les structures bâties, malheureusement dégagées sur une surface réduite, mais que l'on peut néanmoins intégrer à la série des riches demeures, présentent plusieurs états. Quelles significations ont-ils : développement de l'édifice, densification des espaces ?

Bien définie par les agronomes latins, la *villa* est un concept particulier parmi les établissements ruraux. Sur le plan morphologique, elle se présentait comme un ensemble, plus ou moins étendu, se partageant entre bâtiments à vocation agricole, constituant la *pars rustica* et des espaces aménagés de façon confortable, voire luxueuse, et destinés au propriétaire : la *pars urbana*. Ce sont ces deux éléments que l'archéologie est susceptible de mettre au jour.

La *villa* véhicule une double image, économique et politique. Sur le plan économique, c'était un système domanial, pratiquant une agriculture spéculative, ouverte sur les marchés. Exploitée en faire-valoir indirect (présence d'un intendant, le *villicus*) par une main-d'œuvre servile ou/et par l'intermédiaire d'exploitants dépendants. Nous ne pouvons amener des preuves indéniables de l'existence de telles réalités en Forez. Mais rien ne s'y oppose.

Sur le plan politique ce modèle de *villa* constituait l'investissement de prédilection des notables gaulois acculturés ³⁴. Il constituait un vecteur en milieu rural, des techniques architecturales et du genre de vie « à la romaine ». La *villa* pouvait se voir comme le prolongement de la ville et le support de l'image de la modernité.

Or ces vues sont aujourd'hui remises en cause par certains historiens ³⁵. La *villa* ne représenterait pas le *nec plus ultra* de l'économie rurale, l'instrument privilégié de la mise en valeur des campagnes. Les exploitations plus modestes pouvaient, elles aussi, dégager des profits et présenter des indices de « romanité ». La *villa* ne serait pas un concept universel ni une irruption soudaine, étrangère au monde gaulois ³⁶, mais une phase d'adaptation : *La villa apparaît moins*

³¹ La modestie avérée par le type de construction de certains sites prospectés n'est pas forcément synonyme de « pauvreté ». Voir à ce sujet la découverte effectuée au bois de *la Bruyère* (Saint-Romain-le-Puy) où un habitat de construction rustique a livré un mobilier conséquent : équipement agricole et domestique en fer, amphores. *Carte archéologique de la Loire*, 1997, p. 224.

³² Elle a fait l'objet de sondages. VERRIER, *La villa rurale d'Unias*, *Bulletin du GRAL*, n° 8, 1997, p. 51-71.

³³ *Carte archéologique du Rhône*, 2006, fig. 31, p. 96.

³⁴ La plaque de bronze portant la dédicace à *Sextius Iulius Lucanus*, *duumvir* de la cité ségusiave a été retrouvée dans une terre près de Marclopt. Le monument auquel elle appartenait se trouvait-il sur l'un de ses domaines ?

³⁵ Par exemple, P. VAN OSSEL, *La romanisation des campagnes dans la Gaule septentrionale (Lyonnaise, Belgique, Germanies)*. *Retour sur le sens d'une mutation*, *Pallas*, 80, 2009, p. 373-384.

³⁶ Ce débat dans l'historiographie de la *villa*, s'inscrit à la suite de ceux de la vision coloniale du monde gallo-romain et de celui des résistances « indigènes » à la romanisation.

comme le signe d'une irruption de la romanité et d'un bouleversement brutal des formes de production agricole que comme l'aboutissement d'une différenciation et d'une hiérarchisation de l'habitat et de la société rurale indigènes entamées de longue date et précipitées par l'ampleur que prennent alors le développement urbain et les nouveaux débouchés qui se créent³⁷. »

Au sein de cet ensemble dont l'organisation nous demeure en grande partie encore inconnue, les agglomérations dites « secondaires » jouaient un rôle essentiel dans les relations villes-campagnes.

3/ Les agglomérations secondaires

Cette notion que les historiens tardèrent à définir, désigne des établissements intermédiaires entre la ville et la campagne et qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer de grandes *villae*. Selon Y. Le Bohec, une agglomération secondaire est *un ensemble de constructions qui, n'étant pas une ville au sens juridique du terme, exerce deux fonctions [civique, économique, loisirs, religion]*³⁸. L'agglomération secondaire n'était donc pas une « petite ville », au sens que l'entendait le droit romain, tout en accueillant un certain nombre de fonctions urbaines.

Les itinéraires antiques (Table de Peutinger et Itinéraire d'Antonin) nous ont transmis les noms d'un certain nombre de ces agglomérations en territoire ségusiave car beaucoup étaient localisées en des points stratégiques sur un axe routier. Elles pouvaient y assurer la fonction de simple *mansio* ou *mutatio*³⁹, les fonctions économiques y étant bien souvent présentes. La plupart se sont révélées être des extensions d'une occupation antérieure.

Dans le val de Saône, à la limite septentrionale du territoire ségusiave, *Ludna/Lunna* (Saint-Georges-de-Reneins)⁴⁰ dont l'occupation remontant à la fin du II^e s. av. J.-C. perdura jusqu'au V^e s. de notre ère, fut certainement une agglomération liée à un carrefour routier sur la voie antique Lyon-Mâcon. Il y existait un équipement urbain conséquent avec un habitat, des thermes et un sanctuaire de type indigène (*fanum*)⁴¹. Les activités économiques y sont attestées par la présence de fours de potiers et des *horrea* (magasins) publics construits dans la seconde moitié du I^{er} s. sur une terrasse, au sud du bourg. Ces derniers pouvaient servir d'entrepôt à la cité ségusiave, aussi bien pour recevoir que pour expédier des denrées.

Plus au sud, et peut-être déjà sur le territoire colonial de Lyon - la question est discutée - *Asa Paulini* (Anse) fut également occupée dès la Protohistoire. Elle devint une *mutatio* sous le Haut-Empire en un point stratégique de la vallée au nord de Lyon. L'agglomération, où l'on ne connaît aucun bâtiment public, s'étalait face à la vallée, tandis qu'une série de *villae* (dont la somptueuse *villa* de la Grange-du-Bief), occupaient la périphérie. Un *castrum* fut édifié au sud de l'agglomération dans la seconde moitié du III^e s. Il se peut qu'un port ait existé sur la Saône.

Pénétrons plus à l'ouest à l'intérieur du pays ségusiave en suivant la voie reliant Lyon à Roanne. A Pontcharra-sur-Turdine, le hameau de Miolan a été identifié, après de rudes discussions au XIX^e s. avec *Mediolanum*, « le territoire du milieu », vocable entaché d'une connotation religieuse. Les découvertes archéologiques y sont encore trop modestes pour y localiser une véritable agglomération. S'agit-il d'une simple *villa* ayant abrité une *mansio* ?

Le site d'*Ariolica*, (La Pacaudière) sur la voie reliant Roanne à la vallée de l'Allier vient d'être localisé et partiellement fouillé.

³⁷ Cette nouvelle approche, qui peut être contestée, méritera néanmoins d'être prise en compte lorsque le temps viendra de se pencher sur les campagnes ségusiaves.

³⁸ Y. LE BOHEC *op. cit.*, p. 110-111. L'auteur distingue cinq types d'agglomérations secondaires.

³⁹ Les *mansiones* étaient des lieux de repos le long des grandes routes. Ils étaient destinés aussi bien aux corps de troupes en marche qu'aux simples voyageurs. Les *mutationes* étaient des relais de poste (*cursus publicus*) aménagés pour les services de l'Etat et la commodité des voyageurs. Les maîtres de poste étaient tenus à un certain nombre d'obligations. Feurs était certainement le siège d'un tel établissement.

⁴⁰ J.-C. BEAL, *Les agglomérations antiques du département du Rhône*, in Carte archéologique du Rhône, p. 96-98

⁴¹ Le *fanum* ne présente pas du tout la même architecture qu'un temple classique. Il était constitué d'une *cella*, le plus souvent de forme carrée, entourée d'un péribole également carré. En pays ségusiave, des sanctuaires semblables existaient également à Lentilly (Mercruy), Lamure d'Azergues, et à Chalain-d'Uzore.

Rodumna (Roanne) ⁴² est la seule « ville », avec Feurs, que mentionne Ptolémée au II^e s. chez les Ségusiaves. L'occupation fut d'abord gauloise. Un habitat s'était implanté aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. sur une langue de terre située entre le lit majeur de la Loire, à l'est et une zone marécageuse à l'ouest. A partir de ce noyau originel, un village gallo-romain s'était développé dès l'époque augustéenne.

Ce scénario est semblable à celui qui aboutit à la naissance de *Forum Segusiavorum* à la même époque. Une rapide comparaison des deux agglomérations ne manque pas d'intérêt. Les deux villages gaulois devaient très probablement présenter une importance démographique très proche et les mêmes activités. Pourtant leur devenir divergèrent du fait de la volonté politique de Rome. L'un reçut le statut de ville et de capitale de cité, l'autre demeura un village. Les paysages urbains différaient totalement. D'une superficie bien moindre (environ 35 ha) *Rodumna* ne présentait pas un urbanisme aussi régulier et « romain » que celui de *Forum Segusiavorum*, son sol n'ayant pas fait l'objet d'un découpage systématique. Le parcellaire construit présentait diverses orientations selon le réseau des voies, certaines préromaines. La présence de bâtiments publics n'est pas attestée de façon convaincante ⁴³. L'épigraphie y est absente et l'habitat avait conservé bien de ses caractères traditionnels ⁴⁴.

Si l'on s'en tient à ces faits qui opposent les deux agglomérations, il est indubitable que le statut juridique pesa très fortement. Il ne concerna pas forcément l'activité économique : Roanne constituant jusqu'à la fin du II^e s. certainement en territoire ségusiave un centre tout aussi actif que Feurs. Mais Roanne manqua sans doute de cette catégorie sociale qui fournissait les acteurs (et les investisseurs) primordiaux de la ville, celle des notables, riches négociants ou/et propriétaires fonciers. Il faut peut-être aussi en déduire que ces activités s'avéraient plus lucratives et surtout sources d'un statut social supérieur que ce que nous appelons la production industrielle.

Ces notables pouvaient aussi faire preuve de largesse hors du chef-lieu. C'était probablement le cas, à Moingt (fig. 9), de la part de *Iulius Priscus*, le flamine d'Auguste auquel la cité dédia une inscription.

⁴² Carte archéologique de la Loire, 1997, p. 163-180.

⁴³ Toutefois les vestiges d'un édifice découvert en 2004 pourraient être ceux d'un sanctuaire.

⁴⁴ De plus, les maisons découvertes à ce jour frappent par leur modestie, ce qui ne veut pas dire que des *domus* n'aient pas existé à Roanne

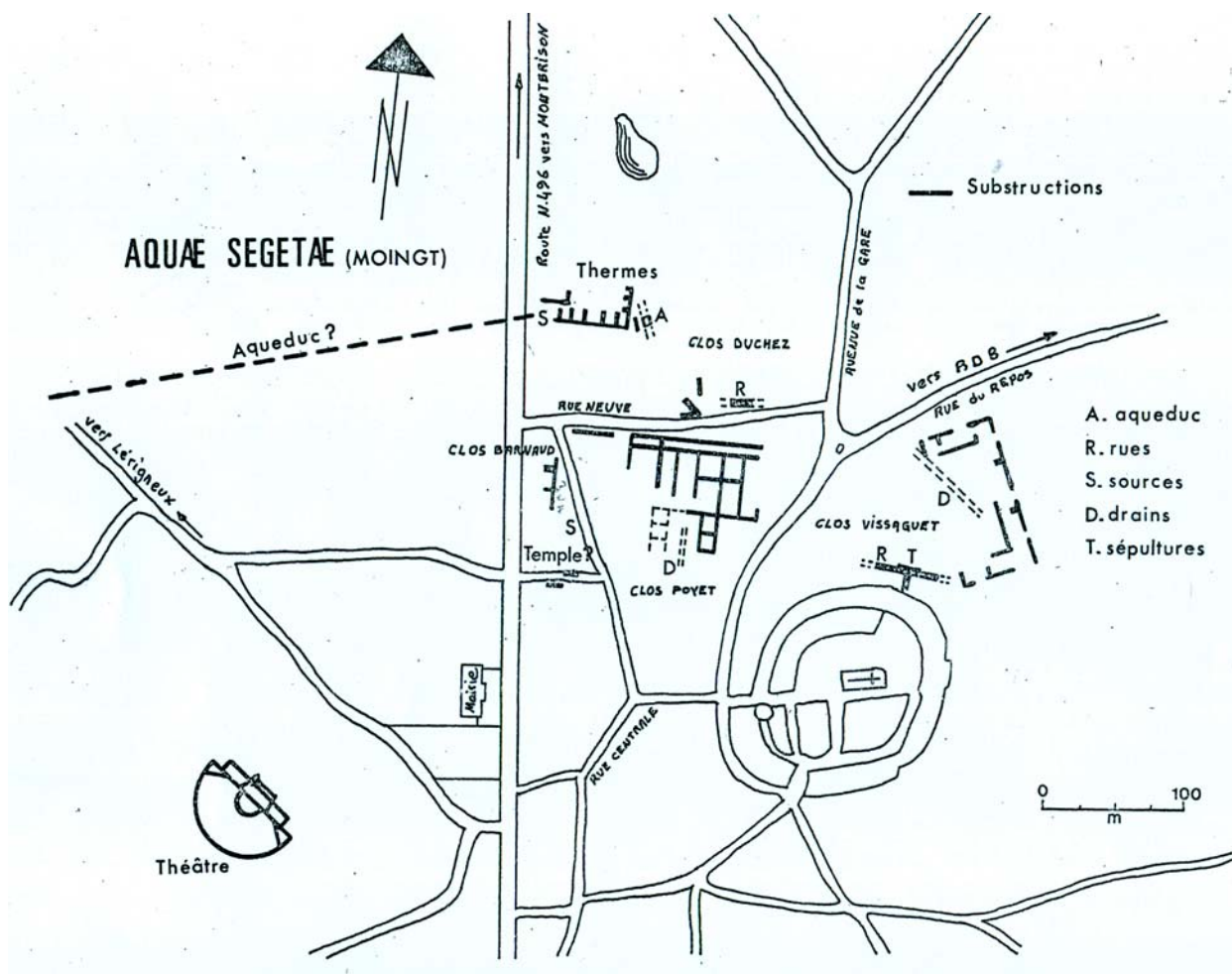


Fig. 9 : Plan d' *Aquae Segetae* (Moingt) D'après J.-P. Grand, 1976.

Ce plan déjà ancien a le mérite de présenter l'ensemble des vestiges connus à l'époque. Depuis, un bassin monumental a été mis au jour le long de la façade méridionale des thermes et dans l'axe de l'édifice. Au sud, la présence du sanctuaire, supposée, a été confirmée.

Aquae Segetae (Moingt), située sur (ou à proximité) de l'antique voie Bolène constituait, comme son nom l'indique, une localité à vocation thermale ⁴⁵ consacrée à la déesse *Segeta*, divinité éponyme des Ségusiaves. Le paysage urbain, connu de façon de plus en plus précise, était beaucoup plus proche de celui de *Forum Segusavorum* que de celui de *Rodumna*.

Un certain nombre de caractères le rapprochaient du chef-lieu.

La monumentalité des vestiges bien mieux conservés que dans le chef-lieu, se trouve maximalisée du fait d'une taille somme toute peu étendue de l'agglomération.

L'axialité de la scénographie qui intègre les édifices publics majeurs, sanctuaire et thermes (le site du théâtre étant fixé par la topographie), traduit un véritable programme architectural dont la mise en place par des concepteurs ne doit rien au hasard.

Ce programme se caractérise également par la richesse des décors (abondance des marbres, enduits peints) et la parfaite assimilation des procédés de la construction romaine.

L'archéologie a relevé la présence de riches *domus* en périphérie des édifices publics, témoignages de l'occupation sans doute pérenne des lieux.

La Gaule offrait de multiples exemples de ce type d'agglomération, tel celui de Sanxay (Charente), pour n'en citer qu'un (fig. 10).

⁴⁵ C'est ce qu'indique également la vignette associée à son nom sur la *Table de Peutinger*.

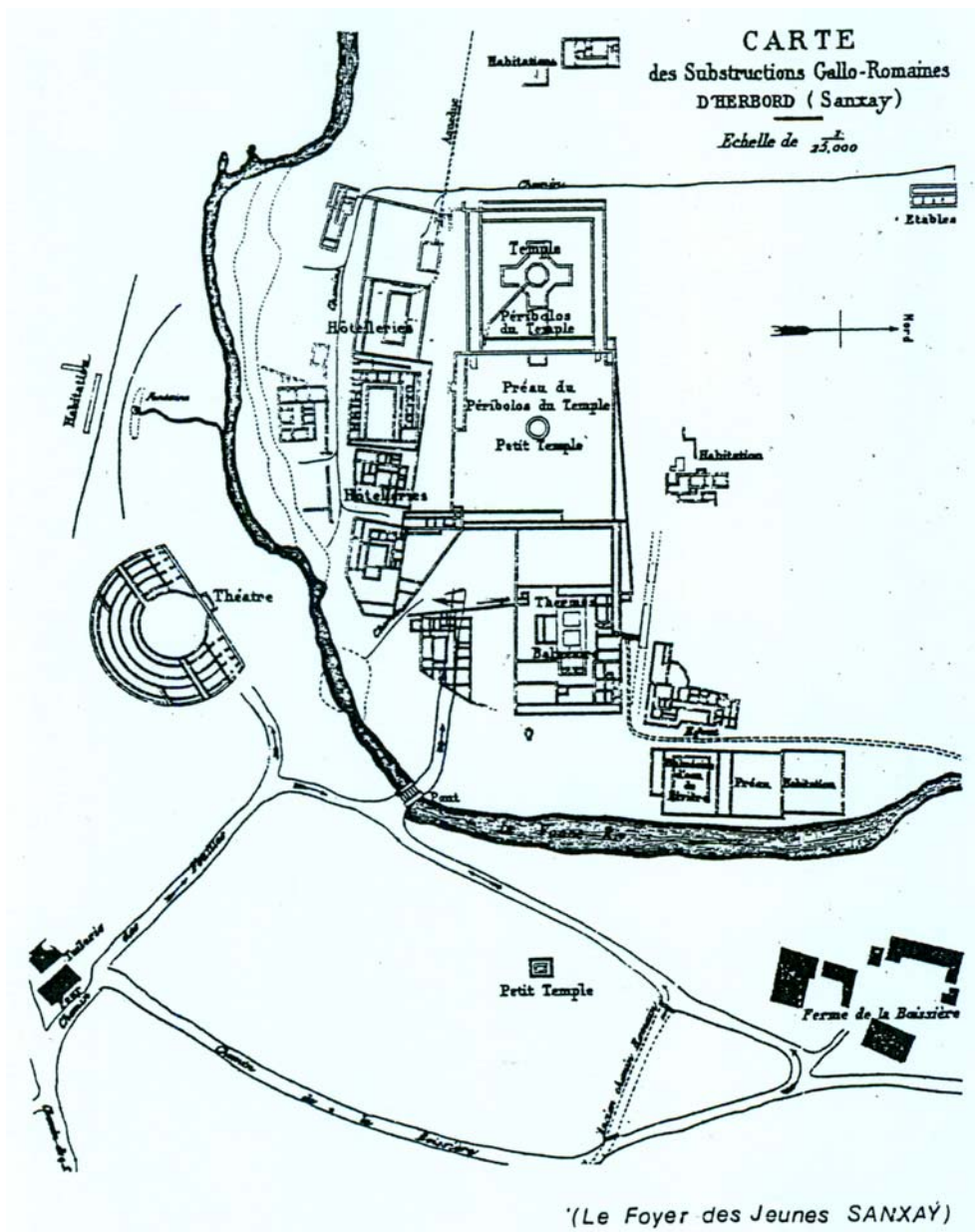


Fig. 10 : Le site de Sanxay (Charente).
D'après A. Aeberhardt, *Caesardunum*, XX, 1985.

Aquae Segetae était ainsi plus qu'une « ville d'eau » offrant loisirs et détente à une clientèle que l'on peut supposer aisée. La fonction religieuse y était dominante et devait s'exprimer dans tous les édifices publics, en particulier dans le sanctuaire, bien localisé aujourd'hui⁴⁶. Si les chapiteaux conservés au musée de la Diana peuvent lui être attribués, on serait en présence d'un édifice de style classique (et non de type *fanum*), fait rarissime hors d'un chef-lieu. Aux côtés de celui de *Segeta*, le culte impérial devait s'affirmer avec force, ne serait-ce que d'après le témoignage apporté par l'inscription (malheureusement incomplète) de *Iulius Priscus*. *Aquae Segetae* représentait un relais cultuel et culturel majeur entre la capitale et une partie du territoire de la cité.

Peut-on attribuer un rôle semblable au site de *Salt-en Donzy*, à quelques kilomètres de Feurs, et à proximité de la voie d'Aquitaine ? Il offre, quoique sur un espace plus réduit, une structure

⁴⁶ J. VERRIER, *Sondages pratiqués 15 avenue Thermale à Moingt, commune de Montbrison*, *Bulletin GRAL*, n° 4, 1993, p. 1-46.

comparable à celle de Moingt : coexistence d'une source aménagée (plus que de véritables thermes), d'un sanctuaire ⁴⁷ et d'un habitat.

L'antique agglomération de *Chézieu* (Saint-Romain-le-Puy) se trouve à proximité d'*Aquae Segetae*. Objet d'interventions archéologiques depuis longtemps, cette localité demeure encore imparfaitement connue ⁴⁸. Etablissement gaulois sur la voie Bolène, il devait exercer une fonction commerciale (*mansio* ?) et artisanale (ateliers de céramique) importante. L'occupation du site perdura durant toute la durée de l'époque gallo-romaine, du I^{er} au IV^e s. Une *villa* (?) fut édifiée à la périphérie de l'agglomération. Si tant est qu'ils aient existé, les rapports fonctionnels entre Chézieu et *Aquae Segetae*, ne sont pas déterminés.

4/ La cité ségusiave dans l'Economie-monde de l'empire romain / développement des échanges et de la consommation

Il n'est pas de notre propos de traiter ici de l'histoire économique des Ségusiaves. Immense question, d'ailleurs mal connue dans la globalité de la cité. Nous nous limiterons à en évoquer quelques points.

- A l'époque de l'indépendance la cité ségusiave n'était nullement isolée, à l'écart des courants commerciaux. Au contraire, du fait de sa position géographique ⁴⁹ elle était, *via* l'axe rhodanien, intégrée dans le commerce méditerranéen qui fournissait vin de Campanie et d'Etrurie, céramiques italiques, d'ailleurs vite imitées par les ateliers lyonnais.

- A partir de la période augustéenne ⁵⁰ un certain nombre de changements s'amorcèrent dont les Ségusiaves n'eurent peut-être pas une conscience immédiate.

Route, monnaie, échanges

La réalisation du réseau routier, dit d'Agrippa, fit de Lyon un nœud de communication essentiel dans les Gaules. De là partaient les voies vers Boulogne, Trêves, l'Italie, la Narbonnaise et l'Aquitaine ⁵¹. Ce dernier itinéraire (Lyon-Feurs-Clermont-Limoges-Saintes) traversait la cité ségusiave d'est en ouest. *Forum Segusiavorum* doit une grande partie de son origine à cette voie. Il ne faut pas accorder une importance primordiale à cette catégorie de voies « romaines » qui firent l'objet de tant de recherches et dans lesquelles on voit encore, au même titre que la ville, l'empreinte de Rome. Elles eurent sans doute une vocation plus administrative et militaire qu'économique ⁵². Une voie reliant Lyon à Roanne par L'Arbresle et Amplepuis traversait également le territoire. Comme autre élément majeur du réseau, il faut ajouter la voie Feurs-Rodez-Nîmes traversant le territoire des Vellaves (Saint-Paulien) et celui des Gabales (Javols) et connue au Moyen Age sous le nom de voie « Bolène ⁵³ ». Son origine est très certainement gauloise.

Il ne fait pas de doute qu'un réseau étoffé de routes et chemins préromains et reliaient entre eux les différents centres de peuplement de la cité. Le commerce terrestre, sans pour autant les ignorer, devait s'effectuer en grande partie par l'ancien réseau gaulois aménagé. Là encore il dut y avoir continuité.

⁴⁷ Le sanctuaire, édifié sur une plate-forme dont les fondations ont été dégagées devait offrir un caractère monumental : base de colonne, marbre, fragment de statuaire. Une inscription incomplète et non restituée à ce jour, a été découverte au XIX^e s.

⁴⁸ En ce qui concerne les découvertes récentes, P. BET, *et alii*, Bilan scientifique, SRA, 2001, p. 122-123, carte.

⁴⁹ Voir *supra*.

⁵⁰ La Conquête, événement politique et militaire, ne constitue pas, au point de vue purement économique, une fracture.

⁵¹ O. FAURE-BRAC, Carte archéologique du Rhône, 2006, p. 75-81. En ce qui concerne le réseau principal dans la Loire, voir Carte archéologique de la Loire, 1997, carte p. 45.

⁵² Elles rejoignaient les capitales entre elles de façon directe, sans trop se soucier des pôles de peuplement. Une sorte de ligne de TGV en quelque sorte !

⁵³ J. VERRIER, La voie Bolène, voie romaine et chemin romieu en Forez, GRAL, 1998, 126 p.

L'usage de la monnaie ne constitua pas une découverte pour les Ségusiaves dont l'économie était monétarisée depuis le II^e s. av. J.-C. Contrairement à de nombreux peuples de la Gaule indépendante, il ne semble pas avoir émis une monnaie qui leur soit propre, ou tout au moins identifiable comme telle⁵⁴. Les monnaies gauloises vont circuler jusqu'au règne d'Auguste puis les pièces des différents ateliers monétaires impériaux (dont celui de Lyon) s'imposèrent.

Les monnaies qui nous sont parvenues et qui correspondent - sauf les trésors et les offrandes - à des pertes de la part de leur propriétaire, ne représentent qu'un faible échantillon de la masse monétaire en circulation pendant plusieurs siècles. Nous disposons d'environ trois cents monnaies à Roanne, à peu près le double à Feurs⁵⁵. Aussi la tentative d'en déduire des conclusions concernant la circulation monétaire nous semble hasardeuse

Ces trouvailles, toutes deux effectuées en milieu urbain, ne sont toutefois pas toujours plus nombreuses que celles de monnaies gauloises. C'est le cas à Roanne où le lot de monnaies gauloises se monte à 250 exemplaires. La situation est tout autre à Feurs : 55 exemplaires⁵⁶.

Néanmoins l'arrivée massive de numéraire romain constitua un facteur de dynamisme économique et témoigne d'une circulation accrue des richesses.

Si nous nous en tenons à des produits susceptibles de constituer des biens de grande consommation, excluant ainsi les produits de luxe, un bon exemple de cette circulation est fourni par les importations de céramiques⁵⁷ sur le marché roannais⁵⁸. Bien relié aux réseaux commerciaux du I^{er} s. av. J.-C. Roanne fut correctement approvisionné en productions méditerranéennes dont les potiers locaux imitent les formes. A l'époque augustéenne cet approvisionnement fléchit (à l'inverse de celui de Feurs). Le I^{er} s. ap. J.-C. marque la grande prospérité : importations massives de céramique sigillée venues de la Gaule du sud, relayées à la fin du siècle par les productions de la Gaule du centre. Ces dernières assurent leur domination au II^e s. En revanche certaines productions caractéristiques du III^e s. sont absentes aussi bien à Roanne qu'à Feurs : le Forez ségusiave s'était-il tenu alors à l'écart (pour quelle raison ?) de certains réseaux commerciaux de la vallée du Rhône.

En revanche, les productions ségusiaves, qui ont pu faire l'objet d'un commerce, demeurent plus difficilement identifiables (à l'exception des vases peints roannais).

Notons également que si les amphores contenant des vins italiens se font plus rares (ces crus sont devenus coûteux) les vins gaulois progressent. Arrivent aussi à Roanne comme à Feurs, l'huile, les saumures et conserves de poissons (*garum*) importées d'Espagne⁵⁹.

La production a été stimulée

L'essor démographique élargissant la demande, des moyens monétaires accrus ne peuvent que favoriser les productions artisanales et agricoles, ces dernières demeurant plus difficiles à apprécier.

⁵⁴ « Clients » des Eduens, les Ségusiaves en utilisaient la monnaie. Mais il se peut que certaines séries de ce monnayage puissent être attribuées à ces derniers.

⁵⁵ La provenance de *Forum Segusiavorum* de la totalité des monnaies conservées dans le médailler du musée de Feurs n'est pas assurée avec précision.

⁵⁶ Il faut se garder d'en tirer des conclusions, le nombre des trouvailles étant aussi fonction des superficies fouillées. Mais cette distorsion peut aussi constituer un indice de la disparité de l'activité économique qui a pu exister entre Feurs et Roanne à l'époque gauloise.

⁵⁷ Cela peut paraître surprenant aujourd'hui d'utiliser ce bien domestique comme indice de la vie économique. C'est d'ailleurs un écueil pour l'archéologue (trop demander aux tessons !). Mais il existe deux raisons à ce choix : d'une part la céramique antique constitue un vestige essentiel recueilli dans de la fouille et dont on peut dresser des typologies, d'autre part, c'était un élément important du commerce d'alors, mais pas le seul.

⁵⁸ M. GENIN, M.-O. LAVENDHOMME, *Rodumna (Roanne, Loire), le village gallo-romain ; Evolution des mobiliers domestiques, Documents d'archéologie française*, 1997, p. 140-143.

⁵⁹ Dans quelle mesure les agglomérations ont-elles joué un rôle de redistribution de ces produits dans les campagnes ?

Les artisans ségusiaves travaillaient déjà depuis bien longtemps, et avec talent, le fer, le bois, et la terre. Ces activités se poursuivirent comme l'attestent de nombreux témoignages archéologiques. L'essor de l'habitat favorisa les métiers du bâtiment ⁶⁰, activités traditionnelles comme celle des charpentiers, mais aussi de nouvelles en liaison avec la diffusion des nouvelles techniques de construction : maçons, tuiliers, tailleurs de pierre ; même si l'habitat, y compris dans la capitale, restait largement un grand utilisateur de terre et de bois ⁶¹.

De petits ateliers de métallurgistes (bronze et fer), des ateliers de tannerie existaient à Feurs.

Mais c'est à nouveau la céramique qui nous fournit le plus d'exemples documentés. Les ateliers s'étaient multipliés aussi bien dans la proche périphérie des agglomérations qu'en milieu rural. Roanne dut constituer un grand centre de production avec treize fours recensés à ce jour sur huit emplacements différents et dont l'activité s'échelonne du I^{er} au III^e s. En 1999 un ensemble de quatre fours est mis au jour à Feurs, au sud de la ville. Leur production dès la première moitié du I^{er} s., n'a pas été identifiée. Des fours existaient également à Montverdun (*Bourchanin*) aux II^e et III^e s. à Chézieu et à Salt-en-Donzy (?). Ces officines produisaient de la céramique dite commune à diffusion essentiellement locale ⁶². Jusqu'à présent, nous ne connaissons pas d'atelier de céramique sigillée. Il faut noter que les productions s'étaient standardisées dans quelques formes types ⁶³, produites en grandes quantités, marquant sans doute une adaptation à de nouvelles habitudes culinaires. L'usage de la cruche, par exemple, imitation de productions méditerranéennes, se répandit rapidement.

La demande en produits de luxe et en prestations onéreuses (décor des *domus*) demeura l'apanage de l'élite et, à ce point de vue, il n'exista guère de différence avec l'époque de l'indépendance. Mais il n'est pas douteux, qu'à des degrés divers, on assista à une certaine démocratisation de la consommation chez beaucoup de Ségusiaves.

Ainsi, dès avant la Conquête les populations ségusiaves s'étaient intégrées dans un nouveau type de développement, phénomène que la *pax romana* ne fit qu'amplifier. Mais dans quelle mesure n'a-t-on pas eu à faire durant cette période à la coexistence de deux modes de développement interdépendants, l'un gaulois et l'autre romano-méditerranéen ?

⁶⁰ L'épigraphie apporte le témoignage de la dédicace consacrée à l'empereur et au dieu Silvain par les membres de la corporation du bâtiment de Feurs.

⁶¹ Ce constat concerne non seulement l'ensemble du Forez mais aussi certains quartiers de Lyon ; A. DESBAT, *Les fouilles de la rue des Farges à Lyon (1974-1980)*, Groupe lyonnais de Recherches archéologiques gallo-romaines, 1984.

⁶² Les productions roannaises sont facilement identifiables dans les lots de céramiques recueillis à Feurs, par exemple.

⁶³ Il suffit de comparer les vases peints, type de céramique répandue en pays ségusiave aux II^e et I^{er} s. av. J.-C., caractérisées par des formes hautes et variées, par son décor peint original et esthétique, avec les « bols de Roanne » des périodes suivantes où toute originalité a disparu. Ce type de récipient avait changé de fonction : de l'offrande à l'usage domestique.

L'affaiblissement et la disparition de la cité ségusiave

1/ La crise du III^e siècle : quelle crise ?

Les historiens de la période du Bas-Empire s'accordent plus sur la description que sur les effets de la crise - ou plutôt des crises - qui affectèrent l'Empire romain au III^e s.

Quelles en furent les composantes ?

Tout d'abord, les menaces qui pesèrent sur les frontières constituèrent l'élément déterminant. Longtemps offensif, l'Empire se retrouva alors sur la défensive. Le monde dit « barbare » était en pleine mutation en Occident. Des menaces quasi permanentes pesèrent sur les frontières du Rhin et du Danube. En Orient la situation n'était guère meilleure face aux Parthes. Durant le III^e s. les peuples germaniques réussirent à rompre les lignes de défenses et à pratiquer des raids parfois fort en avant dans le territoire gaulois.

Cette puissance que revêtit alors l'armée causa l'affaiblissement du pouvoir impérial après la mort en 235 du dernier représentant de la dynastie des Sévères, Sévère-Alexandre. A partir de cette date les règnes se succédèrent très rapidement et sans continuité dynastique⁶⁴. L'affrontement des ambitions nourrissait un climat d'anarchie et de guerre civile, l'armée faisant et défaisant les souverains. La plupart des empereurs périrent soit assassinés par leurs soldats soit au cours de combats entre factions⁶⁵.

Enfin, l'effort de guerre permanent auquel fut soumis l'Empire ébranla non seulement la vie politique mais troubla aussi fortement la vie économique. Désordres monétaires, campagnes et villes vivant au ralenti, crise démographique : le tableau paraît d'une réelle noirceur.

Cependant, à côté de ces désordres militaires et de leurs conséquences, il existait aussi une crise d'adaptation du système mis en place par le Principat durant le Haut-Empire. Beaucoup de structures avaient changé sans que l'Etat n'ait pris en compte ces modifications.

Mais il convient d'être prudent : nombre d'historiens ont démontré que la crise n'a pas frappé toutes les cités avec la même vigueur et qu'elle n'affecta pas également toutes les couches de la société.

2/ La cité ségusiave : un territoire profondément diminué

Il ne fait pas de doute qu'au III^e s. la cité a connu un tournant de son histoire, car une nouvelle « conjoncture », pour utiliser un vocabulaire contemporain, s'était mise en place. Peut-on mesurer les effets de cette mutation ?

L'apport de l'archéologie : des témoignages imprécis

Notre documentation sur cette période manque encore d'éléments suffisamment nombreux et fiables pour sortir du simple constat de quelques faits.

A Feurs, les derniers niveaux d'occupation observés se situent chronologiquement au milieu du III^e s. A Moingt, les niveaux de démolition de l'ensemble thermal sont datés de la fin du II^e s. -

⁶⁴ On compte 34 empereurs jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Constantin I^{er} en 307. Certains empereurs ne règnent que quelques mois (Pupien) ; d'autres restèrent au pouvoir plus longuement : Gallien, 15 ans (253-268), Aurélien, 5 ans (270-275) et Dioclétien, 22 ans (284-305). Ces règnes furent davantage favorables aux réformes.

⁶⁵ Une sécession éclata sur le Rhin en 260 au cours de laquelle Postumus proclama un Empire des Gaules. L'empereur Gallien ne put réduire l'insurrection. Postumus eut quatre successeurs après sa mort en 269. Le dernier, Tétricus, se rendit à l'empereur Aurélien en 274.

début du III^e s. A Roanne, un profond déclin s'amorça dès la fin du II^e s. et se développa rapidement par la suite. A Lyon, les quartiers hauts de la colline de Fourvière (que l'archéologie a abondamment explorés), commencent à être désertés dès la fin du II^e s. et pratiquement abandonnés à la fin du III^e s. C'est également au III^e s. que l'on observe un net déclin, voire un abandon partiel, dans la zone urbanisée de la plaine de Vaise ⁶⁶.

En milieu rural, la plus grande partie des sites n'ont pas livré, à ce jour, du matériel datable au-delà du III^e s. Mais il faut noter que des traces d'occupation des IV^e et V^e s. sont attestées dans les *villae* de Saint-Alban-les-Eaux (*Les Verchères*), de Saint-Galmier (*Fontfort*), Saint-Romain-le-Puy (*Chézieu*) et de Rive-de-Gier (*Combeplaine*) ⁶⁷.

Le fait que l'inscription la plus récente découverte à Feurs soit une dédicace à l'empereur Gallien datée de 260-268 ne constitue pas une preuve suffisante du déclin de la ville, l'ensemble des inscriptions mises au jour étant trop réduit.

Le *corpus* des découvertes datables du IV^e s., essentiellement des monnaies, mais aussi des céramiques, des sépultures, permet de localiser une trentaine de sites ⁶⁸.

Même si ce nombre ne correspond qu'à l'état actuel de la recherche, sa disproportion avec celui, tout aussi aléatoire, du peuplement au II^e s., n'en demeure pas moins significative d'un fort dépeuplement au siècle précédent.

Il demeure encore vain de tenter d'évaluer dans la situation du Forez ségusiave au III^e s. la part de chacun des éléments de la crise que nous avons évoquée précédemment. Néanmoins il nous semble nécessaire d'examiner, à la lumière de ce que nous savons, le phénomène des invasions donné trop souvent comme la cause déterminante (et parfois unique) du déclin de la cité.

Les invasions : quel poids ?

De 253 à 278, les Gaules furent la proie des raids des Alamans qui menacèrent même l'Italie du Nord ⁶⁹. Les événements des années 258-260, période que B. Rémy qualifie de « *décennie terrible* », furent particulièrement graves. Grégoire de Tours ⁷⁰ nous a rapporté, dans une des rares sources écrites dont nous disposons concernant ces événements, les ravages que les Alamans causèrent en Auvergne :

De leur temps [empereurs Valérien et Gallien] Chrocus, roi des Alamans, ayant levé une armée, envahit les Gaules.(...) et démolit de fond en comble tous les monuments qui avaient été construits depuis l'Antiquité.

Venant en Arvernie, il incendia, détruit et démolit le temple qu'on appelle dans la langue gauloise Vassogalate. Ce temple avait été fait et restauré admirablement. Son mur était double, il était formé au-dedans de menu blocage et à l'extérieur de pierres de taille (ce mur avait une épaisseur de trente pieds). Quant à l'intérieur, il était décoré de marbre et de mosaïques. Le pavage était aussi de marbre, au-dessus il y avait un toit de plomb (Histoires, I, 32-34).

Nous pourrions nous attendre à la présence en territoire ségusiave de traces archéologiques indiscutables de ces éventuelles dévastations et du climat d'insécurité qui a dû les accompagner.

Or, jusqu'à ce jour, en milieu urbain dont les richesses auraient dû être l'objet de convoitises il n'en est rien. A Feurs, il n'existe que des traces ponctuelles d'incendie dans l'habitat mais qui ne

⁶⁶ E. DELAVAL, C. BELLON et *alii*, *Vaise un quartier de Lyon antique*, *Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, Lyon*, 1995, 291 p.

⁶⁷ Il est à noter que tous ces sites ont fait l'objet de fouilles archéologiques, il y a parfois longtemps (Saint-Galmier). Faudrait-il en conclure que la faiblesse de notre documentation sur la fin de l'Antiquité soit d'abord due aux carences de la recherche ?

⁶⁸ Carte dans : J. VERRIER, *Chrétiens ou païens ? Le culte de Saint-Martin en Forez*, 2009, p. 32.

⁶⁹ Les Alamans ne constituaient pas un peuple homogène mais plutôt une confédération, à dimension variable, de peuples Suèves originaires de la vallée de l'Elbe. Rome avait échoué dans sa politique de les fixer.

⁷⁰ Les écrits de Grégoire de Tours (VI^e s.) sont nettement postérieurs aux événements du III^e s. Mais la précision de son récit laisse supposer qu'il a dû disposer de sources anciennes inconnues.

témoignent nullement d'une mise à sac de la ville, alors même que les interventions archéologiques se répartissent sur l'ensemble de l'assiette urbaine. Les preuves « par absence » sont souvent fragiles.

Par exemple, Sénèque rend compte d'un important incendie qui aurait détruit Lyon en l'an 69 de notre ère :

Notre ami [Aebutius] Liberalis est tout triste : il vient d'apprendre la nouvelle de l'incendie qui a consumé entièrement la colonie de Lyon (...). Tant de superbes monuments dont chacun aurait suffi à faire la gloire d'une ville, il n'a fallu qu'une nuit pour les mettre à bas (...). L'emplacement de Lyon, hier orgueil du pays gaulois, se cherche à la trace (Lettre à Lucillius, XIV, 91) ⁷¹. L'auteur exagère très certainement les faits puisque, quatre ans plus tard, la colonie reçut avec faste l'empereur Vitellius. Mais ce qui importe pour notre propos c'est que l'on n'ait pas retrouvé trace de cette catastrophe, même minimisée, dans le sous-sol lyonnais. Alors pourquoi ne pas envisager pareil phénomène à Feurs où, qui plus est, les niveaux d'occupation les plus tardifs sont très arasés?

Historiens et archéologues s'appuient sur les découvertes de trésors pour justifier la réalité des invasions et de leurs itinéraires ⁷². Ces trésors consistent en un ensemble plus ou moins important (parfois plus d'un millier) de monnaies courantes d'argent et de bronze ⁷³. Il s'y ajoute parfois un lot plus ou moins étoffé de vaisselle d'argent, de bijoux et autres objets de valeur (trésors dits mixtes). Face au climat d'insécurité, leurs propriétaires les auraient dissimulés de leur mieux en espérant des jours meilleurs. Nous connaissons une partie de ceux qui n'ont pu être récupérés, mais combien le furent sur le total enfoui ?

Dans la partie forézienne de la cité ségusiave on en compte quatorze dont onze d'entre eux peuvent être bien localisés (fig. 11) ⁷⁴. À titre de comparaison dans le département du Rhône le nombre de trésors s'élève à vingt-sept, à quarante-huit dans celui de l'Isère et de quarante-six dans l'Ain ⁷⁵. Hasard des découvertes ? Population plus nombreuse et plus riche ?

Plus grande insécurité ?

À plus petite échelle, les mêmes hypothèses se posent aussi dans le Forez où la plaine concentre la moitié des trouvailles. Celles-ci concernent particulièrement les campagnes : pas de découvertes à Feurs, une seule à Roanne ⁷⁶. La quasi-majorité (neuf sur quatorze) aurait été enfouie entre 235 et 284, donc durant la période d'invasion et quatre durant le Bas-Empire (IV^e s.). Il s'agit de trésors monétaires dont le plus important en volume est celui découvert dans les ruines du clos Vissaguet à Moingt. Il rassemblait, outre une bague et une intaille, mil trois cent vingt-huit monnaies dont la datation s'échelonne de Caracalla (211-217) à Valérien le Jeune (258-259). Quant au trésor mixte découvert à Chalain-d'Uzore, rien ne s'oppose à ce qu'il soit placé dans les années 259-260 ⁷⁷. Un autre trésor de même nature, découvert à la limite septentrionale du

⁷¹ Tacite précise dans ses *Annales* que l'empereur Néron contribua pour quatre millions de sesterces à la reconstruction de la ville, en reconnaissance du geste similaire fait par les Lyonnais lors de l'incendie de Rome.

⁷² Voir la carte des trésors enfouis en 259-260 établie par X. LORIOT in G. AUBIN, F. BARATTE et *alii*, *Le trésor de Vaise à Lyon, Documents d'archéologie en Rhône-Alpes*, Lyon, 1999, p. 170.

⁷³ Les trésors de monnaies d'or (*aurei*) existent mais sont rares. Les trésors foréziens n'en auraient pas comporté. Mais rien ne prouve que ces pièces n'aient pas été « récupérées » lors de la découverte du trésor ?

⁷⁴ B. REMY, *Dépôts monétaires antiques du département de la Loire in : Centre d'études foréziennes, Archéologie n° 7*, 1981, p. 155-175.

⁷⁵ Ces nombres s'entendent toutes périodes confondues. Elles concernent parfois des périodes d'insécurité ou de troubles politiques. Ainsi le trésor de Génas (hors du territoire ségusiave) correspondait à une réserve de liquidités pour payer les soldats lors de la bataille qui opposa, Septime-Sévère à Clodius Albinus dans la plaine de la Saône, en 197. À cette occasion Lyon fut mis à sac.

⁷⁶ Ce n'est pas une règle. Les deux dépôts découverts à Vaise (Rhône) et datables du milieu du III^e s., l'ont été au sein d'un habitat du quartier. Dans le Forez, Moingt offre le même cas.

⁷⁷ M. FEUGERE, *Le trésor de Chalain-d'Uzore (Loire)*, *Cahiers archéologiques de la Loire*, 1984-1985, p. 35-70.

territoire ségusiave, à Saint-Georges-de-Reneins, se rapporte à la deuxième moitié du III^e s; ou au début du IV^e s. ⁷⁸.

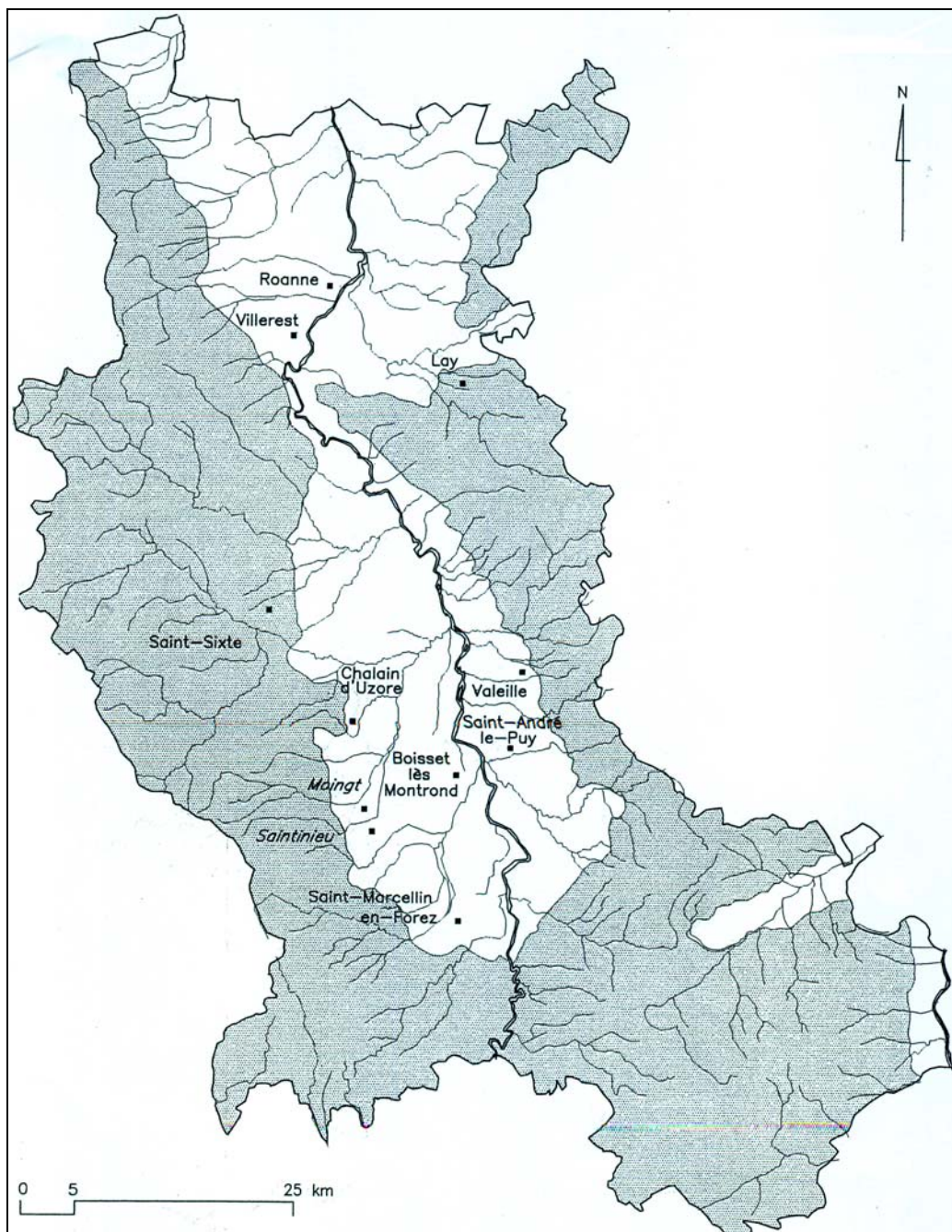


Fig. 11 : Carte des trésors du III^e s.
D'après Carte archéologique de la Loire, 1997.

Toutes ces remarques, en particulier les convergences chronologiques cautionnent la crédibilité des trésors comme « marqueurs » des troubles liés aux invasions.

Or, depuis une décennie, les auteurs remettent en cause ce schéma, tout au moins son utilisation systématique et invitent à la prudence. Pour être fiable et significatif un trésor doit d'abord être conservé complet, ce qui n'est pas toujours le cas pour les découvertes anciennes qui ont souvent connu la dispersion d'une partie plus ou moins importante des monnaies. Cette

⁷⁸ Carte archéologique du Rhône, p. 379-381.

condition élimine un trésor forézien sur deux. De plus il doit faire l'objet d'une analyse précise, la détermination du numéraire le plus récent qui permet la datation ne suffisant pas.

De plus, il y a trésor et trésor, et tous n'ont pas la même signification. Si l'on considère les dépôts monétaires, les numismates distinguent les trésors de circulation et les trésors de thésaurisation.

Les premiers ont été constitués par des prélèvements sur la circulation monétaire disponible dont ils fournissent un instantané. Ils sont constitués d'espèces récentes et généralement de même valeur métallique.

Les seconds sont le fruit d'une longue épargne réalisée en s'efforçant de sélectionner les meilleures monnaies, les plus lourdes et les plus titrées en métal précieux. Phénomène fréquent durant les périodes de dévaluation monétaire, durant lesquelles circulent des monnaies de faible valeur, ce qui fut le cas à plusieurs reprises au III^e s. La mauvaise monnaie chasse la bonne. La constitution de tels trésors répondait à des considérations économiques et non pas sécuritaires. Ils témoigneraient même d'une certaine prospérité.

Quant aux trésors mixtes qui associent des biens jugés précieux à une « bourse » ils correspondent souvent au patrimoine d'une famille, amassé sur une longue durée. Il relève alors de l'histoire individuelle.

Néanmoins ces considérations ne font que nuancer les modalités de la constitution des trésors mais n'expliquent nullement leur enfouissement, en particulier dans le cas des trésors mixtes. Ne demeure pas sans signification le fait qu'un riche propriétaire dissimule à Chalain-d'Uzore de la vaisselle d'argent et de bronze, des bijoux. Pourquoi à Saint-Sixte *Sextius Iulius Basilus* a-t-il gravé son nom sur sa vaisselle métallique et l'a-t-il placée dans un chaudron de bronze avant de l'enfourer ? Nous ne pouvons guère qu'évoquer une attitude de crainte, voire de peur panique face à des événements pouvant s'avérer funestes.

Quatre trésors sont datés du début du IV^e s. Il faut certainement les imputer eux aussi au climat d'insécurité qui perdura, de façon irrégulière, durant le IV^e s. En particulier, on peut invoquer les agissements des Bagaudes⁷⁹ qui touchèrent essentiellement l'ouest, et le sud-ouest des Gaules mais qui concernèrent aussi les régions du centre. C'est à cette époque qu'un habitat gallo-romain installé sur l'*oppidum* de Jœuvre fut détruit brutalement, avant d'être réoccupé au VI^e s.

Mais c'est aussi aux III^e et IV^e s. que fut construit et agrandi l'ensemble thermal (800 m²) de l'immense *villa* de la Grange-du-Bief, à Anse et restauré le sanctuaire de Lamure-sur-Azergues⁸⁰.

La juxtaposition de ces faits ne fait que suggérer l'hétérogénéité des situations, durant cette période pendant laquelle les raids des peuples germaniques ne constituèrent pas forcément l'épreuve la plus douloureuse⁸¹. Elle invite aussi à la plus grande prudence tant que le faisceau d'indices demeure insuffisant. Mais il n'en demeure pas douteux que le pays ségusiave en sortit fortement affaibli. Cet affaiblissement peut expliquer la disparition de la cité ségusiave en tant qu'entité administrative à la fin du III^e s.

3/ La réforme de Dioclétien et la fin de la cité ségusiave

C'est en 297, dans la seconde partie du règne de Dioclétien (284-305), que l'on place une réforme administrative majeure entreprise par cet empereur. Elle concernait l'organisation provinciale qui se trouva profondément transformée par la créations des diocèses⁸², confiés à des

⁷⁹ Il ne faut pas assimiler le mouvement des Bagaudes à un simple brigandage. C'était aussi un véritable phénomène social groupant des populations déclassées suite à la ruine des villes, la dévastation des campagnes, le poids de la fiscalité etc.

⁸⁰ *Carte archéologique du Rhône*, p. 152-153 et 252.

⁸¹ À la lumière des exemples de Roanne et de Lyon, il apparaît que la situation économique avait commencé à se dégrader dès la fin du II^e s. et au début du III^e s., donc bien avant les incursions germaniques.

⁸² M. CHRISTOL, *L'empire romain du III^e s. Histoire politique (192-325 après J.-C.)*, édit. Errance, 1997, 288 p. Consulter également : B. REMY, F. BERTRANDY, *L'empire romain de Pertinax à Constantin (192-337 après J.-C.)*, édit. Ellipses, 1997, 223 p.

vicaires. Le but recherché était à la fois de palier au morcellement des anciennes circonscriptions mais aussi de renforcer la centralisation administrative et de mieux contrôler les gouverneurs de provinces. En revanche les nouvelles divisions furent plus proches des réalités géographiques. L'Empire fut partagé en douze diocèses divisés en provinces.

Selon la *Liste de Vérone* (312-334) le diocèse des Gaules et celui de Vienne remplacent les anciennes provinces des Trois Gaules. L'ancienne Gaule lyonnaise fut scindée en deux provinces dont la Lyonnaise première groupant les cités de Lyon (capitale), Autun, Langres, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris, Meaux. La cité ségusiave n'en fit pas partie.

Les réformes se prolongèrent au-delà du règne de Dioclétien Au début du V^e s. la *Notitia Galliarum* rend compte d'une scission au sein des deux provinces de Lyonnaise qui se trouvent chacune partagée en deux, comptant ainsi un nombre de cités moindre. La Lyonnaise première, qui ne représente plus que le quart de la superficie de l'ancienne Gaule lyonnaise, englobe cinq cités au lieu de vingt-trois : Lyon, la capitale, Autun, Langres, Chalon, Mâcon (ces deux derniers étant des *castra*). La puissance lyonnaise s'en trouva fortement amoindrie, suffisamment puissante cependant pour avoir absorbé la cité ségusiave en son sein.

Cette mesure, purement administrative, ne dut pas affecter outre mesure la vie dans la cité, si ce n'est que *Forum Segusiavorum*, n'apparut plus alors que comme un simple *vicus*. La capitale déchue perdit son statut, ses fonctions administratives (donc un certain nombre de ses notables) et certainement une partie de son apparence.

Ce n'était qu'un retour aux sources, celles du I^{er} s. av. J.-C., lorsque, si l'on en a croit Strabon, *Lugdunum* (pas encore colonie), avait rang de capitale du pays ségusiave. Devenue la métropole des Trois Gaules, la colonie dut peser d'un poids énorme sur le territoire d'où elle fut issue en 43 av. J.-C.

Des liens de dépendances administratives unissaient la capitale provinciale et la capitale de la cité. Une inscription découverte à Feurs en 1991 y atteste la présence d'un personnage (dont le nom est inconnu mais qui devait être un affranchi) qui exerçait la fonction de préposé à la perception du vingtième (taxe de 5 %) sur les affranchissements Si ce bureau se trouvait à Feurs⁸³ il ne pouvait que dépendre de l'administration provinciale lyonnaise.

Même si nous ne pouvons encore quantifier aisément ce phénomène, l'agglomération lyonnaise devait constituer pour l'économie ségusiave, agricole en particulier, un important débouché. Réciproquement, et en restant toujours dans le domaine des probabilités, la population ségusiave pouvait trouver auprès des négociants lyonnais une source d'approvisionnement pour certaines productions, comme cela fut le cas pour la céramique à l'époque augustéenne.

La métropole des Gaules constituait également un cadre privilégié pour les familles ségusiaves ambitionnant une fortune, économique ou politique. Tel fut le cas des *Vlatii*⁸⁴, mentionnés sur six inscriptions lyonnaises. Importants propriétaires et gens d'affaires, ils furent magistrats, prêtres du culte impérial provincial et membres de la noblesse municipale.

Enfin, c'est sans doute de Lyon, où il existait une communauté chrétienne dès la fin du II^e s. (épisode des martyrs de l'an 177), que cette religion se diffusa dans la cité ségusiave, à une date et selon des modalités que nous ignorons encore.

Les Ségusiaves - car ils le sont restés et ne sont devenus en rien des « Romains » - partagèrent les vicissitudes de l'Empire d'Occident jusqu'à sa chute à la fin du V^e s. : nouveaux raids des Alamans (en 365), des Francs (367-368) puis invasions des Burgondes qui s'installèrent définitivement à Lyon entre 470 et 474.

⁸³ C'est l'opinion de F. BERARD, *Le projet des inscriptions de Lyon*, in : *Inscriptions latines des Trois Gaules*, Lyon, 1992, p. 7 à 21.

⁸⁴ B. REMY, *Une grande famille ségusiave : les VLATII*, *Revue archéologique de l'Est*, t. XXV, 1, p. 95-110.

Conclusion

Pendant plusieurs siècles, la cité ségusiave partagea, à l'instar des autres cités de la province de Lyonnaise, la vie de la Gaule dite « romaine ». Il se développa, ici comme ailleurs, ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation gallo-romaine.

A défaut de convertir tout le monde au port de la toge, à l'usage de l'écriture⁸⁵ du latin et de la cuisine à l'huile d'olive, la romanité apporta au pays ségusiave un cadre juridique nouveau et le mode de vie urbain.

Des techniques nouvelles se répandirent précocement et progressivement au sein de la société⁸⁶.

Un peuplement dense et hiérarchisé, remodelé au gré des vicissitudes des temps, un maillage de voies de communication, avaient façonné un paysage.

Pendant deux siècles le pays ségusiave connut la paix et la prospérité économique, avant que la crise du III^e s. ne vînt compromettre, et de façon durable semble-t-il, ce bel édifice.

Ce qu'il advint de ces réalités, de cet héritage pourrait-on dire, appartient à une autre histoire, celle du Moyen Age.

Néanmoins nous pouvons dresser un rapide constat. L'héritage politique fut mince. Le nom même de « Ségusiave » disparut et les historiens foréziens du XIX^e s. devront débattre pour le restituer : les « Ségusiaves » ou les « Ségusiens » ?

Seuls subsistaient les noms des deux principales agglomérations. Des documents du X^e s. mentionnent l'existence de l'*ager Forensis* et de l'*ager Rodanensis*, subdivisions du *pagus* de Lyon.

Rattaché à la cité de Lyon, le pays ségusiave ne posséda pas en propre un siège épiscopal à la différence de bien d'autres cités gallo-romaines. Cependant, les limites de la cité subsistèrent dans celles du diocèse et du comté de Lyon.

C'est de ce comté, et en s'arrachant à la puissance lyonnaise, que devait émerger, tardivement et non sans mal, l'entité forézienne.

⁸⁵ Son utilisation est attestée, en dehors des documents épigraphiques « officiels », par les nombreux graffitis (parfois en alphabet grec) relevés sur des céramiques, dès la fin du I^{er} s. av. J.-C.

⁸⁶ Et certainement de nouvelles formes de pensée, mais qu'il faudrait décrypter. Dans notre propos nous n'avons pas abordé le fait religieux, à l'exception du culte impérial. Ce que nous en savons ne permet pas d'y déceler une originalité particulière par rapport au reste de la Gaule : introduction du panthéon romain (Mercure, Hercule, Vénus, Mars) mais dont la/les significations latines sont recouvertes par les croyances gauloises traditionnelles.

Chronologie Forez - royaume de France

Forez	Royaume de France
<p>X^e-XII^e siècle : la 1^{re} dynastie des comtes de Lyonnais et de Forez règne sur une vaste région entre Saône et monts du Forez. Rivalité entre les comtes et les archevêques de Lyon.</p> <p>1076 : Humbert, archevêque de Lyon, obtient du pape Grégoire VII, l'excommunication du comte de Lyon, Artaud II. Celui-ci fait construire à Montbrison un château féodal où il s'installe.</p> <p>Vers 1115 : extinction de la 1^{re} dynastie des comtes de Forez avec le comte Eustache de Forez, mort sans descendance. Guy d'Albon devient Guy I^{er} comte de Forez et fonde la seconde dynastie des comtes de Forez.</p>	<p>987 : Hugues Capet est élu roi de France. Début de la dynastie capétienne (jusqu'en 1848 !).</p>
<p>1115-1372 : 2^e dynastie des comtes de Forez.</p> <p>1167 : le roi de France Louis VII reçoit à Montbrison l'hommage du comte Guy I^{er}.</p> <p>Règne de Guy II, comte de Forez (1206).</p> <p>1173 : la « Permutatio » : formation territoriale du Forez par échange de territoires entre Guy II et Guichard, archevêque de Lyon.</p> <p>1222 : un traité met fin aux prétentions des sires de Beaujeu sur le Forez.</p> <p>1223 : le comte Guy IV fonde l'église ND de Montbrison. Il accorde aux habitants la 1^{re} charte de franchises.</p> <p>1296 : le comte Jean I^{er} épouse Alix de Viennois dans la salle de la Diana</p> <p>1317 : fondation à Montbrison de la chambre des comptes du comté de Forez</p> <p>1362 : bataille de Brignais. Le comte Louis I^{er} de Forez est tué. Son frère et successeur Jean II perd la raison.</p> <p>1372 : Anne Dauphine, héritière du comté de Forez, épouse le duc Louis II de Bourbon qui devient aussi comte de Forez</p>	<p>1137-1180 : Louis VII le jeune, roi de France</p> <p>1180-1223 : Philippe II Auguste, roi de France</p> <p>1346 : bataille de Crécy. Début de la guerre de Cent ans</p>
<p>1372-1531 : les ducs de Bourbon, comtes de Forez</p> <p>1410-1417 : Anne Dauphine, comtesse douairière de Forez administre personnellement son comté et vit à Cleppé.</p> <p>Le Forez, partie de l'Etat bourbonnais, est administré depuis Moulins.</p> <p>1527-1531 : le roi François I^{er} confisque les biens du Connétable de Bourbon. Le Forez est incorporé dans le royaume de France</p>	<p>1429-1431 : l'aventure de Jeanne d'Arc</p> <p>1453 : fin de la guerre de Cent ans</p> <p>1515 : le Connétable-duc de Bourbon combat à Marignan aux côtés de François I^{er}.</p>

Le comté de Forez :

Un territoire, une lignée, un Etat

(XI^e-XV^e siècle)

Claude Latta

Le Forez est au Moyen Age le *territoire* d'un comté, constitué lors du traité de 1173 - la *permutatio*, l'échange -, signé par le comte de Forez Guy II avec l'archevêque de Lyon et lors de l'accord de 1222 avec les sires de Beaujeu. Il est administré par une *lignée* comtale issue des comtes de Lyonnais et Forez qui existaient aux XI^e et XII^e siècles et gouvernaient une région plus vaste mais plus hétérogène. Les *comtes de Lyonnais et de Forez*, les *comtes de Forez*, les *ducs de Bourbon*, *comtes de Forez* appartiennent à une même lignée familiale. Le comté de Forez se constitue, aux marches du royaume de France, en un Etat fortement structuré, vassal du roi de France. Par le mariage, en 1372, d'Anne Dauphine de Forez et du duc Louis II de Bourbon, le Forez s'incorpore dans un Etat bourbonnais beaucoup plus vaste auquel il appartient jusqu'en 1531, date de la confiscation des biens du Connétable de Bourbon par le roi François I^{er}. Le Forez a eu surtout une existence politique autonome et une visibilité historique entre 1173 et 1372 : deux siècles qui sont ceux de son apogée politique et économique.

Ce Forez « historique » n'a guère d'unité géographique : la plaine du Forez encadrée par les monts du Forez à l'ouest - au-delà, c'est l'Auvergne - et, à l'est, les monts du Lyonnais qui le séparent de Lyon. Mais le Forez historique s'étend aussi, au sud jusqu'à la région de Bourg-Argental, englobe Saint-Etienne, se prolonge au nord dans le Roannais. Bien que, aujourd'hui, ils n'en aient plus guère conscience, Roanne et Saint-Etienne faisaient partie du comté de Forez. Par rapport au département actuel de la Loire, c'est la partie nord-est de celui-ci qui appartenait non au Forez mais au Beaujolais, c'est-à-dire à la Bourgogne. Notre propos s'attache à montrer comment le comté de Forez s'est formé, comment, autour d'une dynastie féodale, il s'est organisé et développé entre le XII^e et le XIV^e siècle et comment il a survécu ensuite comme partie de l'Etat bourbonnais : le duc de Bourbon est aussi, entre 1372 et 1531, comte de Forez.

I/ La naissance de l'Etat forézien :

1/ Les origines historiques du comté de Forez

Du X^e au XII^e siècle, le Forez ne correspond pas encore à une réalité politique ; il est en effet partie intégrante du comté de Lyon - ou de Lyonnais - qui s'étend de la Saône aux monts du Forez : c'est une zone frontière, aux limites imprécises, âprement disputée entre l'Empire, qui commence à Lyon, et le royaume de France. La vallée du Rhône et celle de la Saône forment alors la frontière du royaume de France.

Le comté de Forez et Lyonnais est gouverné par les comtes de Lyon dont on a bien du mal à établir la généalogie : citons, au XI^e siècle, les noms de Artaud II (+ 1078-1079), qui fut le premier à être qualifié, vers 1078, de comte de Forez et qui s'installe à Montbrison, et le fils de ce dernier, Guillaume l'Ancien (+ 1097) qui fonde, en 1096, avant de partir à la croisade, un hôpital dans l'enceinte du château de Montbrison.

La grande affaire de cette première dynastie des comtes de Lyonnais et de Forez est le conflit de deux siècles l'opposant aux archevêques de Lyon qui lui disputent le pouvoir temporel. L'archevêque de Lyon est le primat des Gaules et dispose d'une immense richesse domaniale. Il a, à Lyon même, le pouvoir politique. Sa juridiction spirituelle coïncide avec les limites territoriales du comté de Lyon et du Forez. Le long conflit entre le comte et l'archevêque ont de multiples péripéties. Un épisode essentiel a lieu en 1076 : l'archevêque de Lyon, Humbert, obtient du pape Grégoire VII l'excommunication du comte Artaud II.

LE COMTÉ DE FOREZ.

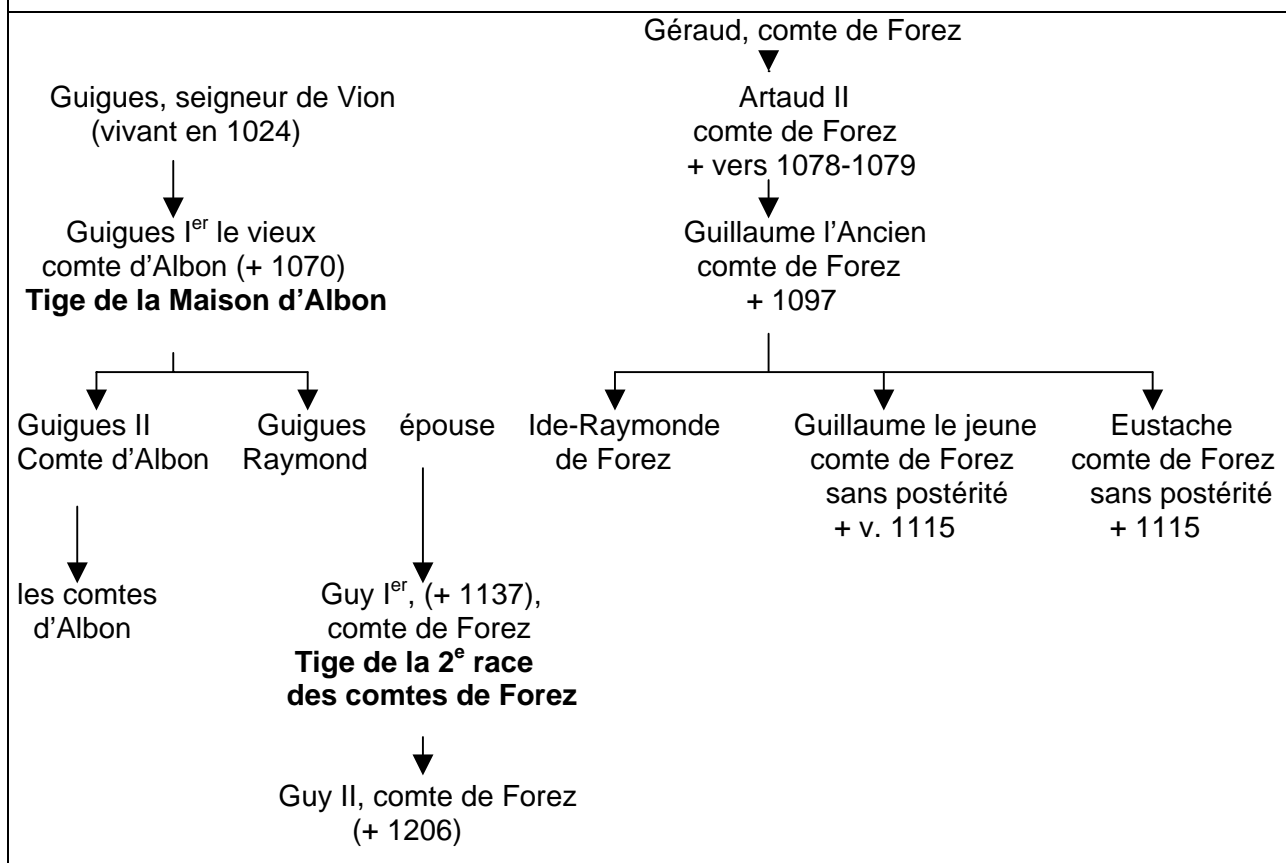
Bourbonnais



Source : Claude Latta, *Histoire de Montbrison, Lyon et Montbrison*, 1994.

Les comtes de Lyon sont alors contraints de se replier vers l'ouest de leur comté. Ils s'installent à Montbrison qui devient la capitale du comté de Forez. Artaud II fait construire au XI^e siècle, sur la butte basaltique qui domine la ville, le château féodal de Montbrison : forteresse dominant la plaine du Forez et placée loin des atteintes des Lyonnais. Cependant les comtes de Forez restent possessionnés dans toute la province, y compris à Lyon : enchevêtrement de biens et de droits bien caractéristique de l'époque médiévale. Cette première dynastie des comtes de Forez s'éteint avec Eustache de Forez (+ v. 1115) qui ne laisse pas de postérité.

Tableau I : le passage de la 1^{re} à la 2^e dynastie des comtes de Forez



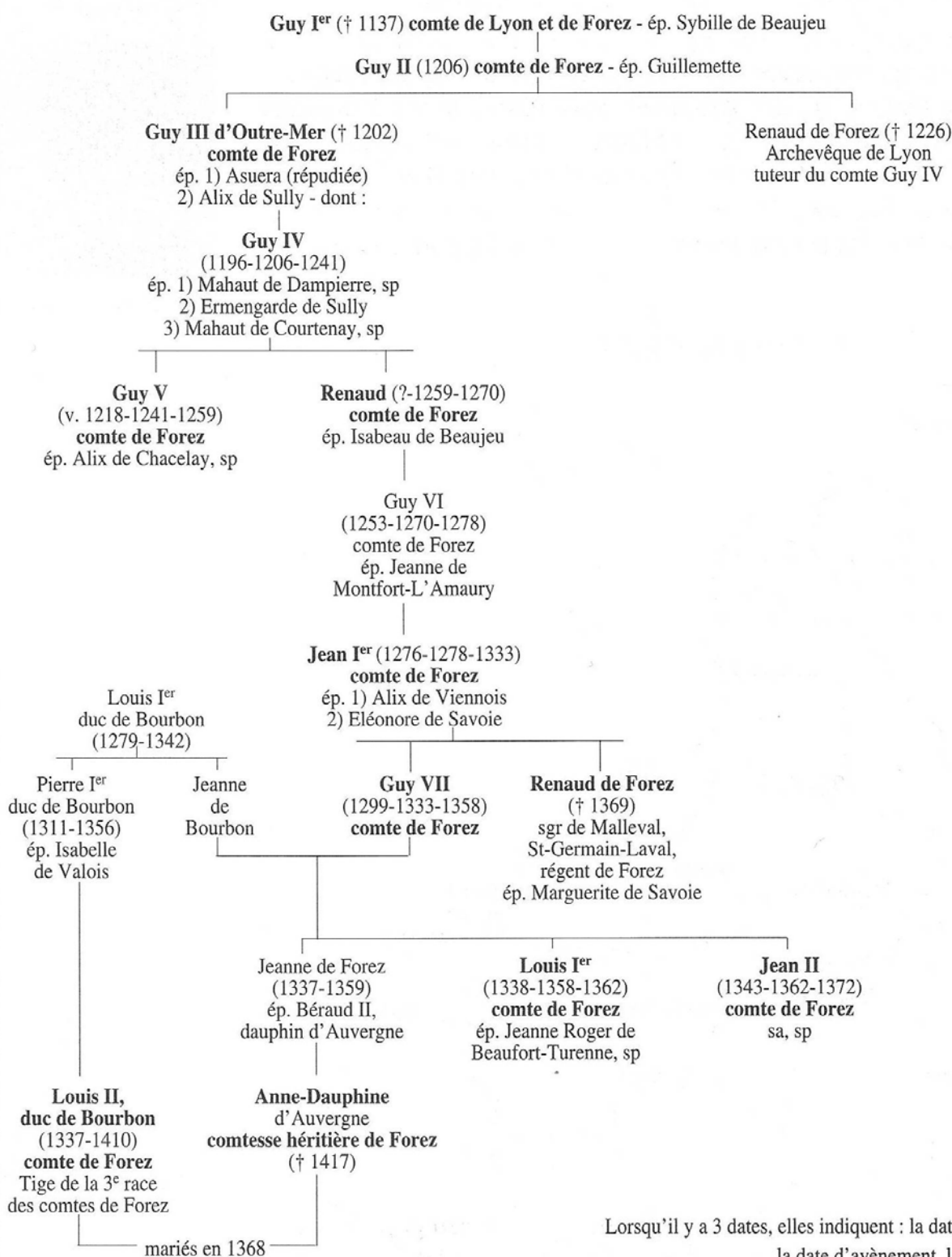
2/ La véritable naissance du comté de Forez : la *permutatio* de 1173

Le comté de Forez échet alors à Guy I^{er}, membre de la famille d'Albon et de Viennois, arrière-petit-fils, par sa mère, du comte Artaud II. Guy I^{er} fut la tige de la seconde dynastie des comtes de Forez, qui a régné seulement sur le seul Forez, dont elle fit un état féodal puissant et bien administré.

Guy II, fils de Guy I^{er}, lui succéda en 1137 pour un très long règne (il mourut en 1206). C'est alors qu'eurent lieu les luttes qui aboutirent à la formation territoriale du Forez. Finalement, le conflit fut réglé en 1173 par une transaction (la "Permutatio", l'échange) entre Guy II et l'archevêque Guichard. Le comte Guy II cédait à l'archevêque toute la partie orientale de son comté et, en particulier, tous ses droits sur la ville de Lyon. Il se repliait sur le comté de Forez mais il en devenait le seul maître. Des échanges réciproques assuraient à chacune des deux parties une complète autorité dans leur domaine respectif. Toute cause de conflit était éliminée pour l'avenir. 1173 doit être ainsi considérée comme la véritable date de naissance du comté de Forez : désormais celui-ci est constitué - sauf modifications de détails - dans les frontières qu'il conservera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Libérés de la contrainte de la guerre à l'est, les comtes vont pouvoir établir solidement leur domination sur le Forez. Le partage eut aussi une conséquence bénéfique pour Montbrison qui devint officiellement la capitale du comté.

Tableau II

DEUXIÈME RACE DES COMTES DE FOREZ (DITE "MAISON D'ALBON" OU "DE VIENNOIS").



Source : Claude Latta, *Histoire de Montbrison*, Lyon et Montbrison, 1994.

En même temps, le comte de Forez s'était tourné vers le roi de France dont il souhaitait s'assurer la protection : Guy II avait été, par la volonté de son père, élevé à la cour du roi de France, Louis VII le Jeune.

3/ La « fin de la grande mêlée féodale »

Cependant, les empiètements des sires de Beaujeu dans le Roannais - au nord du Forez - inquiétaient le comte Guy II. Après l'accord de 1173 avec l'archevêque de Lyon, il eut les mains libres pour s'y opposer. Les guerres se succèdent entre 1189 et 1222, une véritable « guerre de trente ans ».

A partir de 1193 Guy II de Forez eut l'appui de son second fils, Renaud de Forez, devenu archevêque de Lyon, ce qui était un coup de maître car les Beaujeu perdaient l'alliance de l'Eglise de Lyon. Guy II et son fils l'archevêque de Lyon bataillèrent contre Guichard de Beaujeu qui dut finalement demander la paix. Mais la guerre se ralluma entre leurs successeurs, Guy IV de Forez et Humbert V de Beaujeu. Ce fut la *Magna Guerra* de 1219-1222, déclenchée par l'hommage que Humbert V reçut du château de Couzan, en plein Forez, sur une importante route d'accès vers l'Auvergne : véritable provocation. La guerre se termina par le traité du 8 mai 1222 qui mettait un terme aux prétentions des Beaujeu. Selon le mot de Jean Dufour, c'était la « fin de la grande mêlée féodale ».

De 1173 à 1372, pendant deux siècles, le Forez est gouverné par les comtes de la seconde « race », eux-mêmes vassaux du roi de France. Le comté de Forez - qui rassemblait alors deux cent cinquante paroisses et allait de Roanne à Saint-Etienne - comprenait les possessions personnelles du comte et celles de ses vassaux. Celles-ci constituaient la mouvance comtale : châteaux, terres et censives pour lesquelles ses vassaux prêtaient hommage au comte de Forez. Les comtes de Forez affermirent progressivement leur autorité dans leur comté et, dès 1180, les chartes du Forez nous montrent le comte Guy II recevant les hommages des seigneurs foréziens : œuvre de longue durée puisque c'est seulement au milieu du XIV^e siècle que la totalité des seigneurs foréziens fut soumise à l'autorité des comtes de Forez. L'une des raisons de l'affermissement du pouvoir comtal tient aussi à la modestie des seigneuries foréziennes - peu étendues et souvent morcelées : le comte de Forez n'a pas dans son comté de grands seigneurs qui auraient pu contester sa prééminence

II/ L'apogée du comté de Forez (1173-1372)

1/ La seconde dynastie des comtes de Forez

La seconde dynastie des comtes de Forez fut une grande et belle lignée. Nous n'évoquons que quelques-uns de ces comtes de Forez qui, ayant parfois régné très longtemps, ont eu le temps qui permet les grandes réalisations :

- Guy II, comte de Forez entre 1137 et 1206, avait été le principal artisan de la formation territoriale du comté de Forez. Il est le signataire de la *permutatio* qui le sépare du comté de Lyon et assure, pour l'avenir, la pérennité et la puissance politique de l'Etat forézien, à une époque où les ensembles féodaux ne sont guère homogènes. Guy II, prince chrétien, s'était retiré à l'abbaye de la Bénisson-Dieu, près de Roanne, pour se préparer à la mort. Mais son fils Guy III mourut prématurément en 1202, ne laissant qu'un fils de 6 ans. La longévité et la vigueur de Guy II lui permirent de reprendre et d'exercer à nouveau la charge de comte de Forez pour préparer les voies du pouvoir à son petit-fils Guy IV - qui lui succède en 1206.

- Guy IV, comte de Forez de 1206 à 1241 - son gisant se trouve dans la collégiale Notre-Dame d'Espérance de Montbrison - fut l'un des plus prestigieux souverains de la lignée comtale.

Images des comtes de Forez

L'épée



Sceau de Guy IV, comte de Forez



Sceau de Jean I^{er}, comte de Forez

Les comtes de Forez sont d'abord des hommes de guerre : c'est ainsi qu'ils sont représentés sur les sceaux qui ornent leurs parchemins. Deux sceaux dont les dessins ont été retrouvés dans les papiers du chanoine de La Mure montrent ici les comtes Guy IV et Jean I^{er}, l'épée à ma main. Les comtes de Forez vont aussi à la croisade : Guy III meurt en Palestine à Saint-Jean-d'Acre, en 1204.

et la croix



Gisant du comte Guy IV dans la collégiale de Montbrison. Dessin d'Henry Gonnard
La Mure, Histoire des comtes de Forez et des ducs de Bourbon, I, 240.



Sceau de l'église Notre-Dame de Montbrison
La Mure, I, 216

Les comtes de Forez sont aussi des princes chrétiens : Guy IV est représenté les mains jointes sur son gisant placé dans l'église ND d'Espérance qu'il a fondée à Montbrison et à laquelle il donne comme sceau une image de Notre-Dame

Il augmenta le lustre de sa Maison en épousant Mahaut de Courtenay, arrière-petite-fille du roi de France Louis VI le Gros. Il affermit par plusieurs accords avec les Beaujeu les frontières du comté (1222). Il pratiqua, vis-à-vis des villes de son comté, une politique intelligente qui consistait à leur accorder des chartes de franchises destinées à éviter les « Communes » : Montbrison eut la sienne dès 1223. Il fit commencer, à Montbrison, la construction de la collégiale Notre-Dame : édifice religieux qui affirmait à la fois sa piété et sa puissance. Il fonda à Montbrison plusieurs foires qui attestaient le rôle économique de la ville située au contact de la montagne et de la plaine et le long du « Grand chemin de Forez ». Nous sommes au XIII^e siècle, grande période d'essor économique et de développement des échanges.

- Jean I^{er}, l'arrière-petit-fils de Guy IV, qui régna pendant 55 ans (1278-1333), fut sans doute le plus remarquable des comtes de Forez. Le domaine comtal fut agrandi : Jean I^{er} se fit céder, vers 1295, la seigneurie de Thiers ; en 1296, Alix de Viennois lui apporta en dot la région de Bourg-Argental et de Pélussin qui resta définitivement acquise au Forez. C'est pour leur mariage que fut construite la salle héraldique de la Diana. A partir de 1316, il fit procéder à une refonte totale de l'administration en Forez. Homme de guerre, il accompagna Philippe le Bel dans les Flandres en 1296 et en Italie en 1312-1313. Jean I^{er} fut un personnage d'envergure nationale. Les rois de France, de Philippe le Bel à Philippe de Valois le chargèrent de missions de confiance : il fut l'un des négociateurs de la transaction qui réunit la ville de Lyon au royaume de France (1311) ; il assura la garde du conclave qui, à Lyon, désigna Jean XXII comme pape (1316) ; membre du conseil privé du roi (1317), il présida les Grands Jours du Languedoc. Plus tard, il fut conseiller du roi Philippe VI de Valois, le premier des comtes de Forez à posséder une demeure à Paris, l'hôtel Saint-Marcel, rue de la Harpe, donné par le roi lui-même, pour le remercier de ses services. Jean I^{er} sut donner au Forez un lustre que beaucoup de provinces plus étendues pouvaient lui envier. Il fit aménager, à l'emplacement de l'actuel quartier du Parc-des-Comtes-de-Forez, une demeure entourée d'un parc et tenait une véritable cour pour ses vassaux. Il créa de nouvelles foires (en particulier celle de 1308 dont la charte de fondation a été exposée à Montbrison en 2009) et fit construire une « halle aux serges » dans le centre de Montbrison : les découvertes archéologiques de la rue Chenevotterie nous en ont révélé l'emplacement.

2/ Le comte de Forez, vassal du roi de France

Du XII^e au XIV^e siècle, des liens étroits se sont tissés entre le comté de Forez et la Couronne de France.

- Le comte de Forez qui réside à Montbrison est, aux portes de l'Empire, le vassal du roi de France. Les liens avec l'Empire existaient mais, à partir du XI^e siècle, le comte de Forez se tourne davantage vers le roi de France ; un fait illustre cette politique comtale de façon éclatante : le roi Louis VII est sollicité par le comte Guy I^{er} pour être le parrain de son fils, le futur Guy II qui fut élevé à la cour. En 1167, le roi Louis VII vient personnellement à Montbrison où il reçoit l'hommage du comte Guy I^{er} pour les châteaux de Montbrison, Monsupt, Montarcher, Saint-Chamond, La Tour-en-Jarez et Chamousset. Il entend la messe dans l'église de la Madeleine. Le comte de Forez devient un grand du royaume, chargé de missions importantes, se rendant à Paris, parfois pendant plusieurs mois, pour accomplir auprès du roi son devoir de conseil.

- En contrepartie, le roi de France soutient le comte de Forez en particulier contre les Beaujeu, dans la guerre féodale de 1185-1222 : pour le roi, la défaite des Beaujeu était aussi un enjeu stratégique parce qu'ils relevaient du Saint Empire romain germanique.

Mais le comte de Forez doit admettre l'intervention plus importante du roi dans la politique comtale, ce qui ne va pas sans conflits, en particulier dans le domaine financier et fiscal. Un exemple : en 1308, une émeute fiscale eut lieu à Montbrison, lorsque les commissaires royaux exigèrent des notables de la ville de répartir et de lever un impôt décrété par le roi.

Un vitrail (XIX^e s.) de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison : la pose de la pierre d'honneur dans la collégiale Notre-Dame de Montbrison



Le comte Guy IV, accroupi, tient entre ses genoux son fils, le futur comte Guy V, auquel il fait, la truelle à la main, poser la pierre de fondation de l'église : scène qui affirme, non seulement l'humilité de Guy IV -c'est ce que disent les textes - mais aussi, et surtout, l'hérédité du titre comtal et la continuité de la dynastie. La présence de Renaud de Forez (en haut, à droite), archevêque de Lyon et oncle de Guy IV, rappelle qu'il a encouragé son neveu à faire construire cette église et aussi que le début du XIII^e siècle est une période faste pour la Maison de Forez qui règne ainsi sur le Forez et, provisoirement, sur le Lyonnais. L'autre évêque est celui d'Albi (en haut, à g.).

3/ L'organisation de l'Etat forézien

Le comte de Forez résidait à Montbrison, d'abord dans le château féodal perché sur la butte basaltique qui domine la ville puis dans l'hôtel construit sur l'emplacement actuel du Parc-des-Comtes-de-Forez. Il était entouré de ses vassaux et de ses officiers dont les plus importants étaient appelés à siéger dans son conseil. De grands services administratifs s'organisèrent progressivement.

L'administration locale

Le Forez était divisé en une quarantaine de châtelainies dont chacune correspondait au mandement d'un château. Elles avaient à leur tête un capitaine-châtelain, choisi par le comte. Il assurait l'entretien du château et de la garnison qui l'occupait et avait en charge la protection des gens. Outre son rôle militaire, il assurait la justice (basse justice) et la police, à l'aide de sergents. Il était assisté d'un prévôt qui collectait les revenus comtaux de la châtelainie (droits seigneuriaux, rentes foncières, amendes) et qui devait faire rapport de sa gestion à la chambre des comptes. Les seigneuries - laïques ou ecclésiastiques - assurent aussi, sous l'autorité de leur suzerain, une partie de cette administration locale. Elles sont nombreuses, imbriquées les unes dans les autres, équilibrées : pas de très grandes seigneuries qui pourraient faire de l'ombre au comte de Forez.

L'administration centrale

Aux XIII^e et XIV^e siècles se mirent en place à Montbrison les grands services administratifs du comté de Forez qui firent de Montbrison une véritable capitale. Le comte de Forez tenait solidement en main ce personnel administratif, recruté parmi les bourgeois de Montbrison, les chanoines et les clercs instruits.

- La chancellerie apparaît vers 1200. La fonction de chancelier est toujours assurée par un clerc : garde des sceaux, conservation des archives et enregistrement des testaments (aujourd'hui l'une de nos sources les plus importantes pour la connaissance du Forez médiéval).

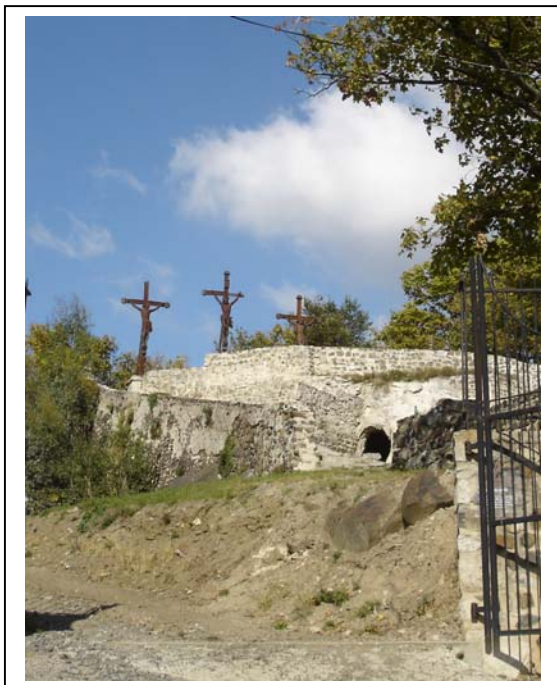
- Entre 1230 et 1250, on vit apparaître une cour de Forez qui est une institution judiciaire. A sa tête se trouvaient le bailli et le juge de Forez. Un juge des *appeaux* (appels) recevait, d'autre part, les appels des jugements rendus par les châtelainies comtales ou les justices seigneuriales.

- Le trésor comtal : le comte de Forez confia d'abord la garde et la gestion de ses deniers à son bailli. Puis des banquiers, issus de la bourgeoisie montbrisonnaise ou appartenant à des familles lombardes, tinrent ce rôle. Finalement, le comte Jean I^{er} reprit la main et réforma l'organisation financière de l'Etat forézien : un trésorier, nommé par le comte, fut chargé de centraliser les recettes.

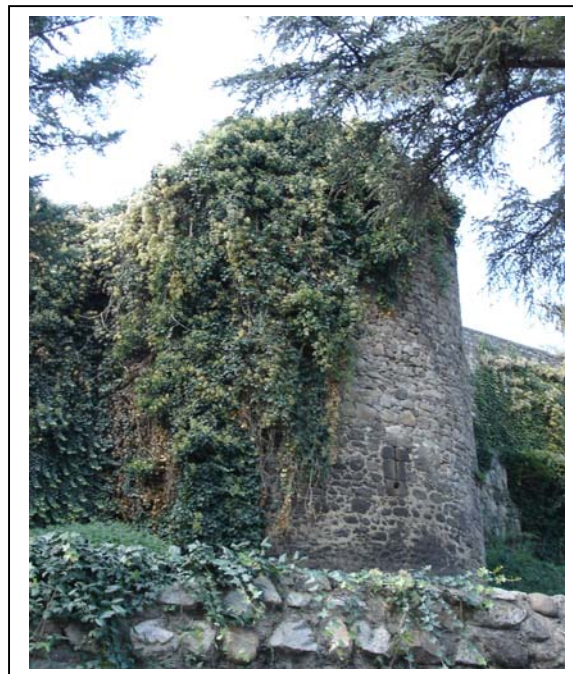
- La chambre des comptes : en 1317, Jean I^{er} fonda la chambre des comptes - dont nous possédons certains registres. Elle était logée rue de Moingt, sur deux étages d'un bâtiment qui se trouvait à hauteur de la Diana. Il s'agit d'une création importante, la première de ce type dans un fief de la Couronne. Elle était composée d'auditeurs. La chambre des comptes organisa, sur registres, un service permanent de comptabilité et de vérification des comptes du trésorier et des prévôts. Mais ses compétences s'étendaient au-delà du domaine purement fiscal et concernaient aussi l'enregistrement des lettres de nomination à tous les offices, la mise en ordre et l'enregistrement des aveux et dénombrements de fiefs, la réfection des terriers comtaux ainsi que la garde des archives.

Au total, cette administration comtale employait 150 à 200 personnes, depuis les auditeurs de la chambre des comptes jusqu'aux gardes et jardiniers de l'hôtel du comte.

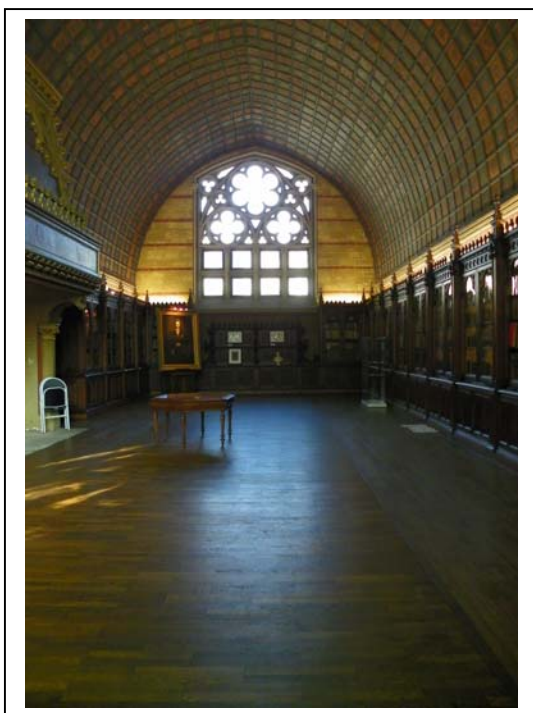
Montbrison capitale du Forez : les lieux du pouvoir



Le château féodal des comtes se trouvait à l'emplacement du Calvaire de Montbrison, sur la butte basaltique qui domine la ville.



Vestiges des remparts de Montbrison construits en 1428.



Montbrison : salle héraldique de la Diana où se sont mariés en 1296 Jean I^{er} et Alix de Viennois et où les ducs de Bourbon réunissaient les états de F.



La Tour de la Barrière à Montbrison flanquait une porte de la 1^{re} enceinte du château. Devant cette porte étaient proclamés les décisions et arrêtés des comtes de Forez.

4/ La prospérité forézienne (fin XII^e siècle - milieu XIV^e siècle)

La puissance politique est liée, aux XIII^e et XIV^e siècles à un bel essor économique de cet Etat forézien qui se structurait et s'individualisait. On assiste aussi à une véritable expansion démographique.

L'accroissement de la population illustre la prospérité du Forez qui, vers 1330, est probablement peuplé de 24 000 à 27 000 « feux » (familles) ce qui correspond peut-être à 120 000 / 150 000 habitants. Cette importance démographique permet le défrichement et la mise en valeur de nouvelles terres. De nombreuses terres étaient, contrairement à une idée reçue, des alleux ou terres en franc-alleu, c'est-à-dire *des terres sans seigneurs, sans droits à payer au seigneur*. Beaucoup de paysans exploitaient des terres qui étaient à la fois des alleux et des terres censitaires. Les seigneuries foncières étaient, elles, aux mains de gens de toutes conditions : nobles, bourgeois, confréries religieuses, abbayes. Quelques abbayes cisterciennes - La Bénisson-Dieu, Valbenoîte et Bonlieu, créées au XII^e siècle, participent activement au défrichement et à la mise en valeur du pays.

Une économie d'échange se met en place au XIII^e siècle. Elle est fondée sur un réseau routier dont l'axe principal était le « Grand Chemin de Forez », l'un des tronçons de la route qui conduisait des foires de Champagne aux ports du bas Languedoc ; il passait par l'ouest de la plaine du Forez et traversait Montbrison. Des routes transversales reliaient, à travers le Forez, la région de Lyon à Bordeaux.

L'urbanisation est caractérisée en Forez par un maillage très serré de villes petites et moyennes. Feurs et Roanne ont été des villes gallo-romaines. Des centres se développent aussi à proximité des monastères : La Bénisson-Dieu, Bonlieu et Valbenoîte, déjà cités. Des bourgs médiévaux (Saint-Germain-Laval, Boën, Saint-Galmier, Sury-le-Comtal, Saint-Bonnet-le-Château) se développent surtout autour des châteaux qui jouaient un rôle d'étape pour les marchands et de refuge pour les populations ou un rôle de défense aux marches du comté. La capitale du comté est Montbrison : capitale politique des comtes de Forez mais aussi centre commercial et artisanal. Le marché de Montbrison était ancien : on en a une première mention en 1130. Il apparaît non seulement comme un marché d'approvisionnement (denrées alimentaires, bétail), mais aussi comme un marché de redistribution de produits très variés (toiles, cuirs, fourrures, chaussures, poteries, bois, paniers, sel, poissons, viande, fromages, vins, etc.). Son aire d'influence s'étendait jusqu'à Estivareilles, Saint-Bonnet-le-Château, Cervières, Feurs et au sud jusqu'à Saint-Genest-Malifaux. Montbrison avait aussi des foires. En 1308, le comte Jean I^{er} créa deux foires, de huit jours chacune, l'une commençant le lendemain de la Toussaint, l'autre huit jours après l'Ascension. Leur réglementation était calquée sur celle des foires de Champagne. Montbrison vit s'installer et s'enrichir des marchands et des banquiers - en particulier des banquiers lombards. L'accumulation de l'argent permit aussi le développement des activités artisanales qui illustrent (pelleterie, tannerie, serrurerie) un début d'industrialisation, modeste certes, mais réel.

III/ Le temps des épreuves (milieu XIV^e - milieu XV^e s.)

La seconde partie du XIV^e siècle et le XV^e siècle furent pour le Forez une période difficile : aux malheurs de la guerre, aux épidémies et à la crise économique, s'ajoutent les péripéties, étalées sur plusieurs années, de la succession de Jean II, comte de Forez, qui avait perdu la raison et était sans postérité.

1/ Les malheurs de la guerre

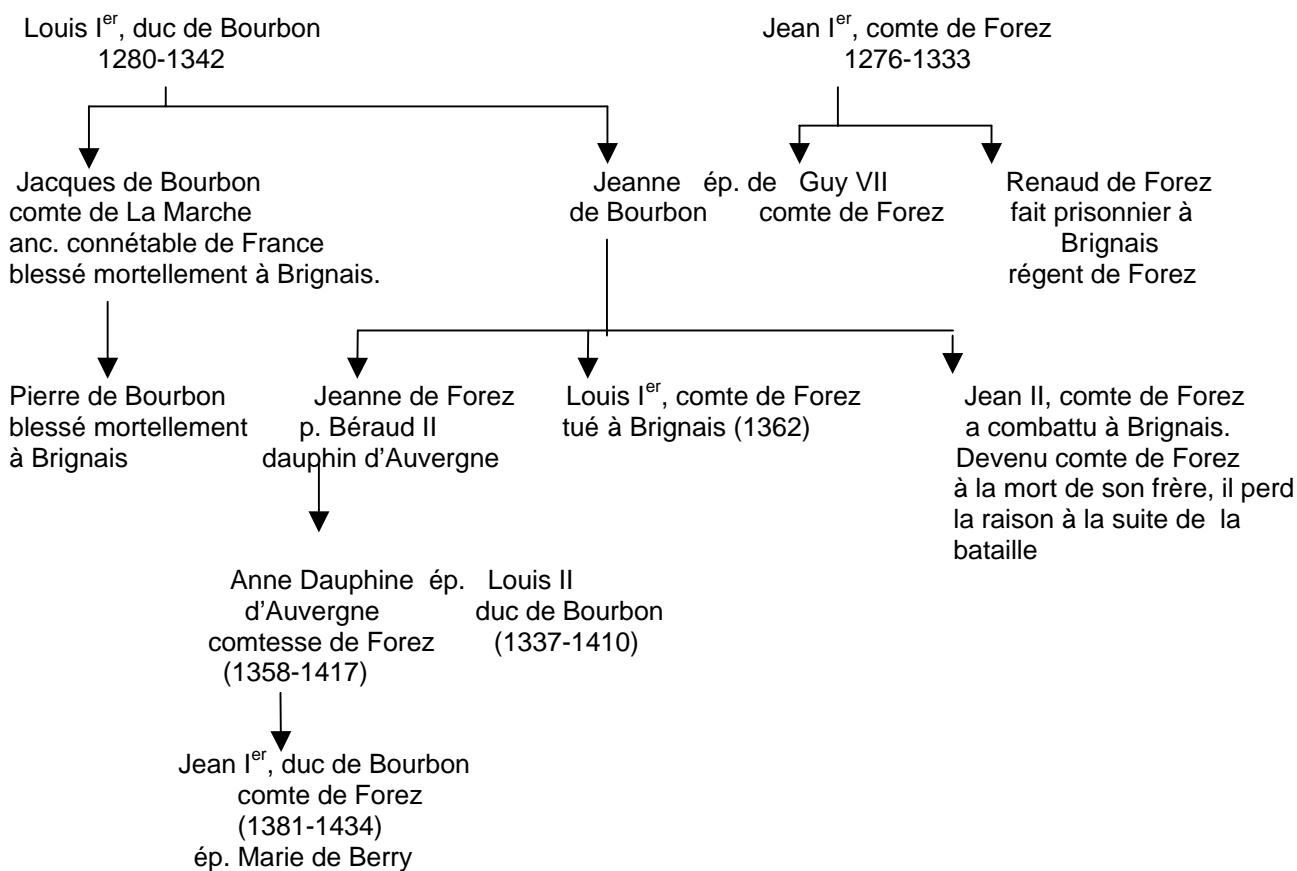
Les malheurs du Forez sont d'abord ceux du royaume de France : la guerre de Cent ans - de 1346 à 1453, entre périodes de guerre et périodes de trêves - ravage le pays. Les Anglais occupent une partie du territoire et les Français se divisent.

Dans le Forez des bandes de *routiers*, soldats de fortune, passent à intervalles rapprochés : ces mercenaires, sans emploi lorsque les opérations militaires pour lesquelles ils ont été employés sont terminées, vivent sur le pays. En 1359, les bandes « anglaises » de Robert Knolles, venues

de Bourgogne, ravagent le Forez, mettent à sac Montbrison - qui n'était pas encore protégée de remparts. Une partie de la ville brûle et cet incendie marque les esprits pour longtemps. En 1362, des routiers qui marchent sur Lyon, passent par Montbrison et rançonnent les habitants. En 1365, une autre bande, dirigée par Seguin de Badefol, s'adonne également au pillage en passant par Montbrison. Le passage des routiers est encore signalé entre 1375 et 1383. Des bandes venues d'Auvergne passent entre 1387 et 1391.

En 1361, l'une des ces bandes armées, les *Tard-Venus*, ravageait le Lyonnais, l'Auvergne et Forez. Le comte de Tancarville fut chargé par le roi de faire une « chevauchée » contre ces routiers. Il recruta des troupes, contingents bourguignons et chevaliers foréziens. La chevalerie fut prise au piège à la bataille de Brignais (6 avril 1362), près de Lyon. Les Français, pourtant supérieurs en nombre, attaquèrent, dans la confusion, des combattants aguerris. La défaite fut effroyable : le jeune comte de Forez, Louis I^{er} fut tué à Brignais. Son oncle, Jacques de Bourbon, ancien connétable, et son fils aîné grièvement blessés, moururent à Lyon où ils avaient été transportés. Le frère cadet de Louis I^{er}, Jean de Forez, jeune homme de 14 ans, ne se remit pas de l'état de choc dans lequel il fut trouvé après la bataille, traumatisé par la violence de l'affrontement et surtout la mort de son frère. La Mure écrit qu'il « tomba bientôt après dans [...] une imbécillité d'esprit qui lui demeura le reste de sa vie ». Devenu comte de Forez par la mort de son frère, il était incapable de gouverner. Brignais est pour les comtes de Forez une catastrophe militaire, politique et familiale.

Tableau généalogique III Les conséquences de la bataille de Brignais et la « guerre de succession » de Forez



2/ Une succession disputée

La famille comtale était décimée. Ses survivants se déchirèrent. Renaud de Forez, rescapé de la bataille de Brignais - fait prisonnier, il avait été libéré contre rançon - fut désigné comme le curateur de Jean II, une sorte de régent du comté, et exerça le pouvoir entre 1362 et 1368. Mais, une véritable « guerre de succession », aux rebondissements multiples, l'opposa à sa belle-sœur Jeanne de Bourbon :

- Une faute majeure de Renaud de Forez précipita l'affrontement : en 1367, il vendit pour 30 000 livres le comté de Forez au duc d'Anjou, frère du roi Charles V. Il avait manifestement outrepassé ses droits - le rôle du curateur est de gérer provisoirement, non d'engager l'avenir - et la modicité de la somme autorisait tous les soupçons.

- La riposte de Jeanne de Bourbon fut immédiate. Elle fit appel à Louis II, duc de Bourbon qui, en armes et accompagné de ses chevaliers, gagna le Forez, s'empara sans opposition des villes et des châteaux et obtint de nombreux ralliements. En juin 1368, une véritable « révolution de palais » eut lieu à Montbrison : Jeanne de Bourbon s'empara de la régence du comté et fit faire, en sa faveur, un testament à son fils Jean II qui la désigna comme son héritière. Naturellement, elle n'en avait pas le droit : Jean II ne pouvait pas, du fait de son état mental, tester en faveur de qui que ce soit. Une promesse de mariage fut signée entre le duc Louis II de Bourbon et Anne Dauphine, petite-fille de Jeanne de Bourbon et héritière du comté de Forez. Elle n'avait que 9 ans et apporterait le Forez en dot à son futur mari. Le roi Charles V arbitra cette querelle de famille en 1369 : Renaud de Forez fut déchu de sa fonction de régent - il mourut peu après - et Louis II de Bourbon fut nommé régent du comté. Le duc d'Anjou accepta de rétrocéder le comté de Forez et, en compensation, reçut la Touraine qui lui permit d'agrandir son apanage.

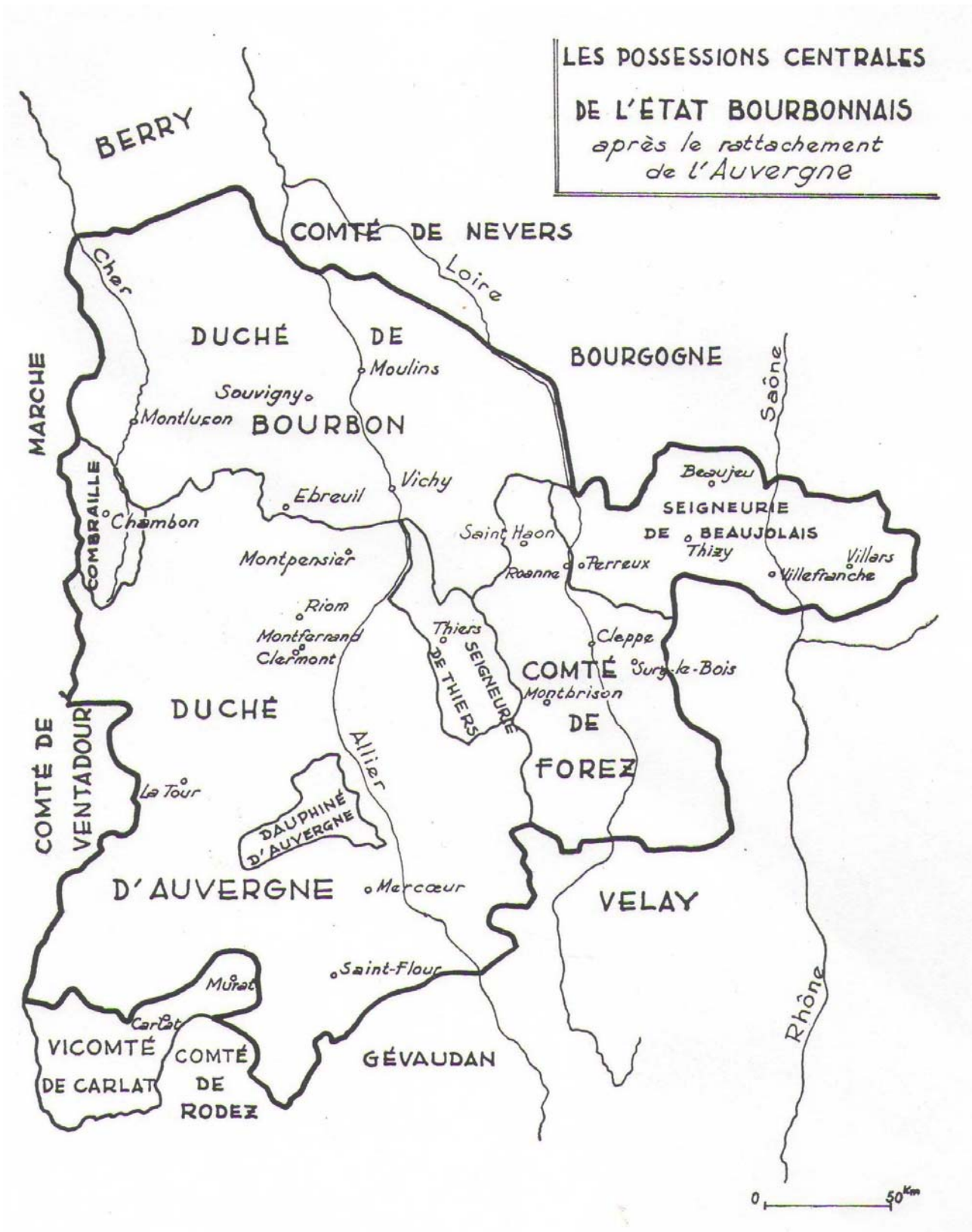
En 1371, Anne Dauphine épousa Louis II de Bourbon. En 1372, le comte Jean II mourut, âgé de vingt-neuf ans. Louis II de Bourbon et Anne Dauphine prirent le titre comtal dès 1372. Louis II fit d'ailleurs aussitôt hommage au roi de France du comté de Forez. Le Forez devenait Bourbonnais

Famines, épidémies et crise économique

Au moment même où la population forézienne connaît les malheurs de la guerre et l'incertitude d'une succession comtale difficile, une économie déprimée, des épidémies - la peste noire - et des famines provoquent en Forez une véritable catastrophe démographique.

La situation économique est difficile : le Grand Chemin de Forez, concurrencé par le Sillon rhodanien perd son rôle de grande voie commerciale nord-sud. L'économie forézienne n'est plus irriguée par le commerce qui traversait auparavant le Massif central. Surtout, les aléas climatiques - dans un refroidissement séculaire du climat aux XIV^e et XV^e siècles - provoquent de nombreuses famines : entre 1376 et 1434, on a dix famines majeures : une tous les six ans ! Le Forez connaît un siècle d'épidémies : la grande peste de 1348-1349 ravage le Forez, venant de l'est puis gagnant le Roannais au nord, le Montbrisonnais à l'ouest. On le mesure précisément au nombre et à la chronologie des testaments. Ces épidémies sont récurrentes : la peste revient en 1361-1362 (elle est ainsi contemporaine de la bataille désastreuse de Brignais). Les épidémies sont encore très meurtrières en 1371-1372, en 1375, en 1399-1400, en 1418-1419, 1433-1434. La menace épidémique est désormais latente.

Cette situation a provoqué une véritable catastrophe démographique : on estime que la population forézienne a perdu entre un tiers et la moitié de ses effectifs. Cet affaïssement démographique accentue la crise économique marquée par l'exode rural, la contraction de l'espace cultivé, la vente de terres par leurs propriétaires, l'endettement des nobles et des paysans, la baisse de la production. Des révoltes paysannes éclatent dans les années 1420.



Source : André Leguai, *Les ducs de Bourbon pendant la crise monarchique du XV^e siècle. Contribution à l'étude des apanages*, Paris, Les Belles Lettres, 1962.

IV. Le Forez dans l'Etat bourbonnais (1372-1531)

1/ Le Forez, partie de l'Etat bourbonnais

A partir de 1372 le Forez est incorporé dans un ensemble beaucoup plus vaste, l'Etat bourbonnais. qui comprend :

- Un noyau territorial ancien : le duché de Bourbon, patiemment agrandi aux siècles précédents ; des enclaves extérieures au duché : le duché de Châtellerauld, le duché de Vendôme, et Gien ; la seigneurie de Clermont-en-Beauvaisis, domaine primitif de Robert de Clermont, fondateur de la branche royale des Bourbons.

- Les acquisitions territoriales de Louis II de Bourbon et de ses successeurs : le Forez et la seigneurie de Thiers ; à l'est, le Beaujolais, annexé en 1400 ; le duché d'Auvergne qui fait partie de la dot de Marie de Berry qui épouse le duc Jean I^{er} de Bourbon, fils de Louis II et d'Anne Dauphine ; le comté de la Marche qui retombe dans le domaine bourbonnais dans la seconde moitié du XV^e siècle ; les propriétés de Charles de Bourbon-Montpensier, le connétable de Bourbon, qui épouse Suzanne de Bourbon l'héritière du duché et qui apporte ses biens propres (le comté de Montpensier, le dauphiné d'Auvergne, la seigneurie de Mercœur).

On assiste ainsi à la naissance d'un véritable Etat bourbonnais, le plus grand Etat féodal situé à l'intérieur du royaume de France et possédé par une branche cadette de la famille royale (les Bourbons sont issus de Robert de Clermont, fils de Saint Louis. Après Louis II, les ducs de Bourbon se succèdent : Jean I^{er} (+ 1434), Charles I^{er} (+ 1456) et ses trois fils, Jean II (+ 1488), Charles II (1488) et Pierre de Beaujeu qui devient le duc Pierre II (1503). Sa fille Suzanne est l'héritière de Pierre II et a épousé Charles III de Bourbon-Montpensier, le connétable de Bourbon.

2/ Les institutions

La permanence des anciennes institutions foréziennes

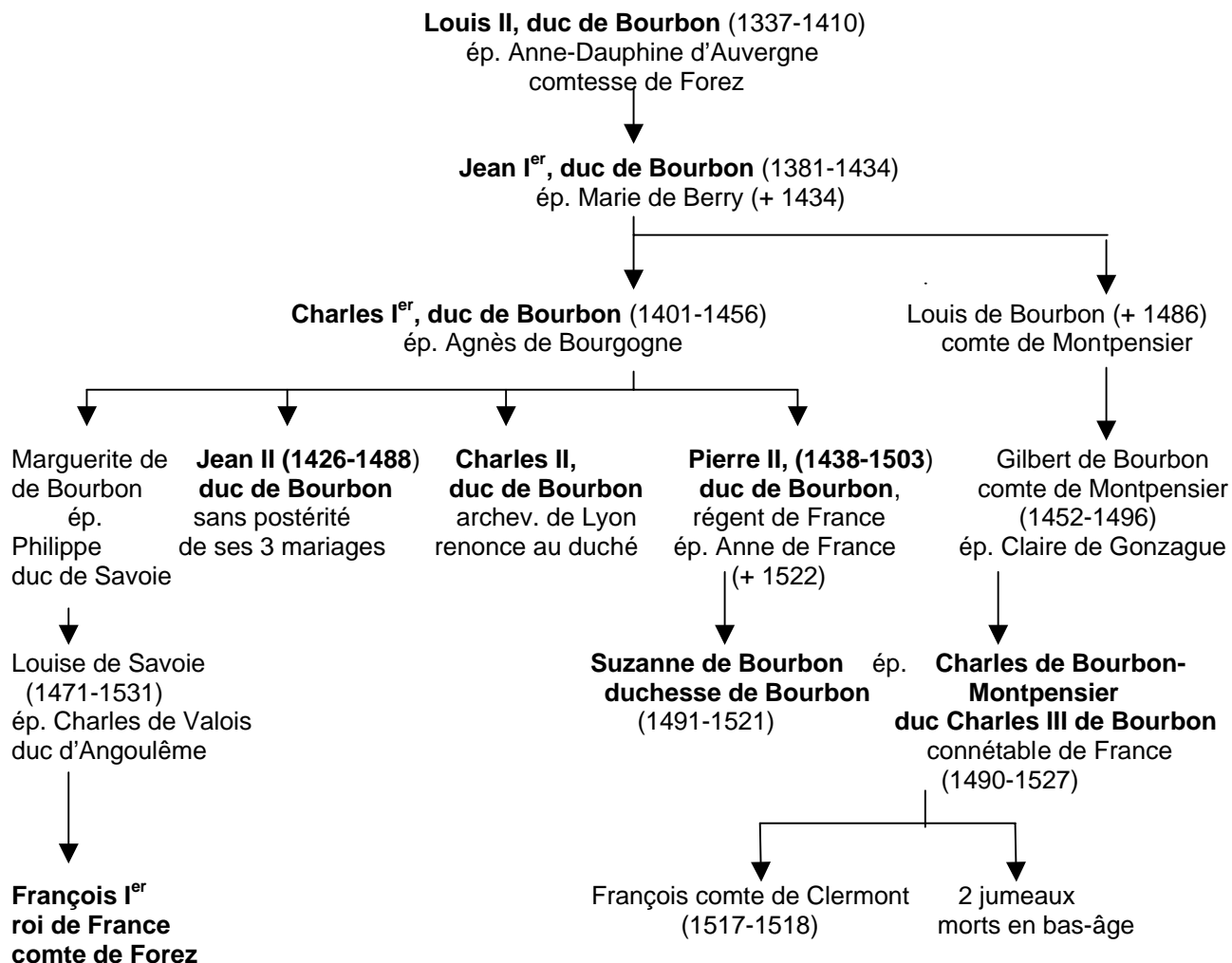
Louis II, duc de Bourbon, comte de Forez (le « duc-comte ») laissa subsister l'organisation administrative qui était déjà en place. Il eut l'habileté de continuer à nommer une majorité de Foréziens dans un grand nombre de postes. Entre 1368 et 1521 tous les titulaires des postes subalternes mais aussi les membres de la chambre des comptes (19 sur 20), les baillis (90 %) et les prévôts, la moitié des trésoriers qui sont nouvellement nommés sont d'origine forézienne. Ainsi, les Foréziens n'avaient-ils pas l'impression d'être administrés par un état « étranger » et ses agents. Les notables et les membres de la petite noblesse y trouvaient leur compte. De plus, comme il fallait assurer la stabilité de l'administration, on assiste progressivement à un allongement de la durée des charges jusqu'à ce qu'elles deviennent presque viagères. On a voulu privilégier la stabilité et la continuité.

De nouvelles institutions

Pour tenir compte de son éloignement, le duc-comte qui résidait à Moulins, apporta cependant quelques modifications dans l'administration du comté de Forez :

- Un conseil ducal ou *conseil de Forez* se mit en place, composé de quelques officiers qui dirigeaient les services de l'administration comtale : le bailli, un juge et quelques hauts officiers. Ils résidaient à Montbrison, restaient longtemps en place et se consultaient fréquemment. Les administrateurs bourbonnais et foréziens se côtoyaient. Un exemple : entre 1368 et 1525, il y eut onze trésoriers dont cinq Foréziens et six Bourbonnais.

Tableau IV : Généalogie simplifiée
des ducs de Bourbon,
comtes de Forez



A la mort de Suzanne, duchesse de Bourbon, puis de sa mère, Anne de France, duchesse douairière de Bourbon, l'héritage de l'Etat bourbonnais est disputé entre Charles III de Bourbon, et Louise de Savoie, mère du roi François I^{er}. Les biens du Connétable sont confisqués. Louise de Savoie reçoit l'héritage des Bourbons qu'elle lègue à son fils en 1531. Le comté de Forez est incorporé dans le royaume de France. François I^{er} vient en prendre possession en 1536 à Montbrison.



Une plaque de bois sculptée aux armes de France et destinée à commémorer le séjour de François I^{er} à Montbrison, fut initialement placée dans la cour intérieure de la maison du chanoine Paporin, située en face de l'église ND de Montbrison. Placée au XX^e siècle à la Bâtie d'Urfé, elle est aujourd'hui dans la salle de la Diana. Sur cette plaque (ci-contre) apparaît la salamandre, animal emblématique du roi François I^{er}.

- Au début du XIV^e siècle, furent créés les *trois Etats du pays et comté de Forez*. Ces Etats se réunirent régulièrement à partir de 1375. Cette assemblée comportait les représentants de la noblesse, du clergé et du tiers-état foreziens. Ils se réunissaient le plus souvent dans la salle de la Diana, à Montbrison. Le duc-comte ou son représentant présidait la séance. Il exposait la situation, généralement la nécessité de lever un impôt extraordinaire, un « fouage » destiné à financer la guerre, payer les « gens d'armes » ou acheter une seigneurie.

Les ducs de Bourbon en Forez et la "reconstruction"

Après la mort de Louis II de Bourbon en 1410, son fils Jean I^{er} devint duc de Bourbon mais sa veuve Anne Dauphine, comtesse douairière de Forez, vint s'installer au château de Cleppé où elle avait fait auparavant de nombreux séjours. Le comté de Forez lui appartenait personnellement et n'a été donné en apanage à aucun de ses enfants. Il fit partie de son douaire (la part réservée à la veuve). Elle règne en souveraine absolue sur le comté de ses ancêtres, dirige personnellement les affaires et procède aux nominations des membres du personnel administratif. Elle meurt à Cleppé en 1417. Le Forez retrouve pendant quelques années une autonomie perdue depuis presque 40 ans. Anne Dauphine meurt à Cleppé en 1417. Le corps d'Anne Dauphine est ramené à Souvigny - la nécropole des Bourbons, près de Moulins - et le Forez est alors définitivement rattaché au duché de Bourbon.

Les ducs de Bourbon, installés à Moulins, n'ont cependant pas négligé le Forez dans lequel ils firent de fréquents séjours. Au XV^e siècle, par exemple, ils font, pour achever la construction de la collégiale Notre-Dame de Montbrison, une quatrième campagne de construction : les 5^e et 6^e travées furent construites, un jubé fut placé entre le chœur et la nef, des chapelles latérales, le clocher et le portail - aux armes des Bourbons - furent construits. Marie de Berry a autorisé les Montbrisonnais à construire des remparts autour de la ville et a fixé elle-même les règles de leur construction.

Le bilan de l'administration bourbonnaise du Forez est contrasté. Le poids de la fiscalité bourbonnaise a été lourd pour un Forez déjà largement touché par la peste et le reflux de son économie. A plusieurs reprises des fouages sont levés pour financer des expéditions extérieures ou pour acheter des terres. L'entretien du château ducal de Moulins et de la Cour coûtaient aussi fort cher. Il n'a pas, cependant, empêché le redémarrage de l'économie. Le Forez qui, dans la période précédente, avait été ravagé par les routiers et les bandes anglaises, connut une relative tranquillité et fut défendu par l'Etat central bourbonnais. Le passage des gens d'armes qui, au XV^e siècle, parcourent épisodiquement le Forez, provoque des dégâts importants. Mais le duc-comte encourage la création de capitaineries, postes de défense qui améliorent la sécurité des habitants. En 1387, Pierre de Nourry, lieutenant général du duc, vient à Montbrison avec une armée pour « mettre ordonnance en la garde du païs de Forez ».

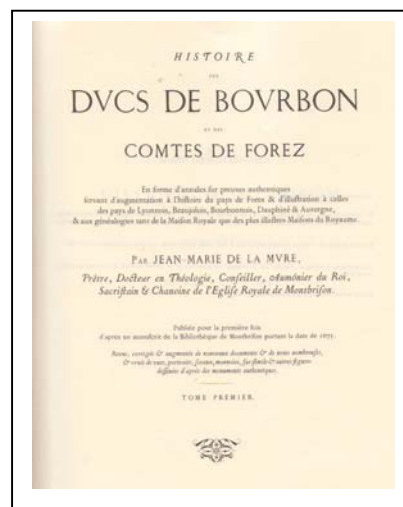
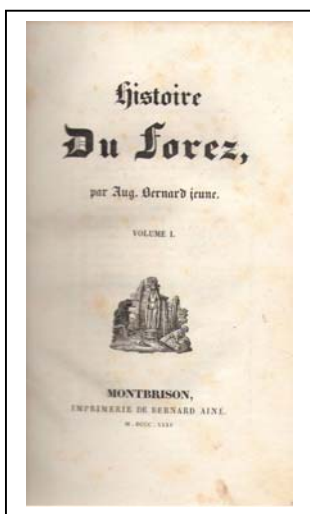
Cette paix intérieure, dans un contexte pourtant troublé, permet à l'économie de se rétablir : le XV^e siècle est la période dite de la « reconstruction », observée aussi dans d'autres provinces : les seigneurs favorisent la réimplantation de tenanciers sur leurs terres ; les terres abandonnées sont redistribuées ; la population se renouvelle - avec parfois des migrants venus d'autres régions (Limousin, Ile-de-France). Des communautés familiales se forment (fin XV^e - début XVI^e s.) pour mieux résister à la crise.

La fin de l'Etat bourbonnais

L'Etat bourbonnais - avec sa succession de ducs-comtes - a existé jusqu'en 1531. Son annexion par le royaume de France appartient plus à l'Histoire de France qu'à notre histoire locale et à l'histoire de la Renaissance qu'à celle du Moyen Age. Le roi a confisqué les biens du dernier grand féodal, son cousin Charles de Bourbon-Montpensier, duc de Bourbon, comte de Forez.

A la découverte de l'histoire du Forez (XIX^e s.)

Le livre d'Auguste Bernard, publié en 1835, est la première histoire du Forez : l'auteur a utilisé les manuscrits et les documents de Jean-Marie de La Mure, chanoine de ND de Montbrison, un érudit du XVII^e s.- documents retrouvés par Auguste Bernard à la bibliothèque municipale d'Auxerre. *L'histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, de La Mure, est ensuite publiée par Régis Chantelauze. La voie est ouverte aux historiens pour faire l'histoire du Forez.



L'histoire du Forez médiéval est d'abord celle de ses comtes à la découverte desquels s'intéressent, au XIX^e s., érudits et collectionneurs. Jean-Baptiste d'Allard, fondateur du musée de Montbrison, a acheté ou fait peindre les portraits de quatre membres de la famille comtale du Forez : Géraud II (comte de la 1^{re} race), Guy IV et Guy VI (comtes de la 2^e race) et Renaud, oncle de Guy IV et archevêque de Lyon. Il ne faut pas chercher dans ces tableaux, peints sur bois, l'exactitude historique ni dans les portraits ni dans les costumes, mais plutôt la façon dont les hommes du XIX^e se représentaient les comtes de Forez.

Géraud, comte de Lyon et de Forez



Guy IV, comte de Forez et de Nivernais



Renaud de Forez, archevêque de Lyon



Guy VI, comte de Forez



Portraits reproduits avec l'autorisation du musée d'Allard (Clichés Claude Latta).

Ces portraits sont reproduits ici pour la première fois.

NB : Géraud est dit « comte de Lyon et de Forez » : il appartient en effet à la 1^{re} dynastie des comtes de Forez qui sont aussi comtes de Lyon. Guy IV est dit « comte de Forez et de Nivernais » : il avait épousé Mahaut de Courtenay, *comtesse de Nevers*, fille de Pierre II de Courtenay et de Agnès de Nevers. Le titre ne se transmet pas à ses successeurs.

Marquons simplement les étapes de la lutte entre le connétable et François I^{er} : l'accord de Montbrison par lequel le connétable passe dans l'alliance de Charles-Quint (1522) ; la mise sous séquestre des biens du connétable par décision du Parlement de Paris (août 1523) et la fuite du connétable ; l'occupation des Etats du duc de Bourbon (octobre 1523) ; la mort du connétable lors du sac de Rome en 1527 ; l'arrêt du Parlement (juillet 1527) prononçant la confiscation officielle de tous ses biens ; l'entrée de l'Etat bourbonnais - et du Forez - dans le royaume de France, après la mort de Louise de Savoie.

François I^{er} avait « poussé à la faute » le connétable, par raison d'Etat, ambition, jalousie, soumission à la cupidité de sa mère Louise de Savoie. Charles de Bourbon n'a pas eu le sentiment de trahir : au contraire, c'est lui qui se sentait trahi par ce suzerain qui ne le protégeait plus, alors qu'il l'avait si bien servi à Marignan où son frère était mort à ses côtés. Ils étaient dans deux logiques différentes, l'une nationale et l'autre féodale. Le roi fit de Charles de Bourbon un réprouvé. L'heure était à la construction de grands ensembles nationaux, à l'émergence des nations. A l'heure où les nationalismes ont triomphé, au XIX^e siècle, les historiens - Michelet et Mignet - ont fait du connétable un traître à la patrie. C'est commettre un anachronisme. En fait, le connétable s'était trompé de siècle et son destin personnel fut tragiquement romanesque.

Pour conclure

Le Forez médiéval a connu trois dynasties comtales qui ne sont, en fait, qu'une seule et même lignée, le lien étant fait à deux reprises, lorsque le comté tombe en quenouille, par les femmes : Ide Raymonde de Forez et Anne Dauphine d'Auvergne.

Le Forez doit la plus grande partie de son identité historique à la période comtale qui va de Guy I^{er} à Jean II. Montbrison était au Moyen Age - surtout entre 1173 et 1372, deux siècles - le centre d'un véritable Etat, homogène et puissant, rayonnant bien au-delà de l'image que pouvait lui donner sa taille modeste. Le comté de Forez avait son souverain et de solides institutions comtales et seigneuriales. Il connaissait la prospérité et la paix dues au développement d'une économie d'échange : le marché du samedi à Montbrison qui existe depuis plus de huit siècles en est le lointain héritage...

La bataille de Brignais qui décime la famille comtale et les événements de la querelle successorale qui se joue autour du mariage de la petite Anne Dauphine ouvrent une période difficile. Les pillages des routiers et des « bandes anglaises », le passage des gens de guerre, les épidémies et la peste, récurrente, ajoutent le malheur des temps à la crise économique.

Le duc de Bourbon est devenu comte de Forez. La province maintient ses institutions mais les grandes décisions se prennent, désormais, à Moulins, capitale du duché. Le Forez connaît aussi la « reconstruction » de son économie et de son tissu seigneurial et démographique. Il fait partie du puzzle bourbonnais que ses ducs ont réussi ensuite à unifier et dont ils ont fait un Etat puissant : si puissant qu'il provoque bientôt la convoitise du roi de France François I^{er} et la confiscation des biens du connétable duc de Bourbon. A la Renaissance, il s'incorpore dans le royaume de France et la visite de François I^{er} à Montbrison (1536) est le signe d'un destin désormais partagé.

Plus tard, le Forez est devenu - avec quelques différences territoriales - le département de la Loire. Le nom est resté même s'il est associé - parfois avec un certain flou - à un territoire plus réduit. Il était orné d'une couronne d'églises - Notre-Dame d'Espérance de Montbrison, Saint-Romain-le-Puy, Champdieu, Pommiers - et de châteaux - Couzan, Chalmazel, Montrond. Ce sont aujourd'hui les joyaux d'un tourisme patrimonial qui nous rappellent l'existence et l'éclat du Forez médiéval.

Bibliographie

Sources :

Le Forez est la seule province à avoir publié toutes ses chartes antérieures au XIV^e s. :

- *Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle*, publiées par J.E. Dufour, Etienne Fournial, Marguerite Gonon, Georges Guichard, le comte de Neufbourg, Edouard Perroy, 24 tomes en 28 vol., Mâcon, Protat frères et Paris, Association des Chartes du Forez, 1933-1980.
- Fournial (Etienne), *Les Mémoires de la Chambre des comptes de Forez. Restitution du registre des années 1349-1356*, Mâcon, Protat frères, 1964.

Ouvrages anciens ayant valeur de source :

- La Mure (Jean-Marie), *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, publiée par Régis Chantelauze, Paris, 4 vol., 1860-1868.
- Bernard (Auguste), *Histoire du Forez*, Montbrison, 2 vol., Bernard aîné, 1835.

Histoire du Forez

Aspects généraux

Deux ouvrages majeurs :

- Colombet-Lasseigne (Claude), *Les hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen Age. La seigneurie rurale face aux crises des XIV^e et XV^e siècles*, Saint-Etienne, Publications de l'université, CEHRI, 2006.
- Fournial (Etienne), *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Les Presses du Palais-Royal, 1967.

Consulter aussi :

- Fournial (Etienne) et Gutton (Jean-Pierre), *Documents sur les trois Etats et pays de Forez*, tome I : *Des origines à la réunion du comté à la Couronne (1531)*, Saint-Etienne, Centre d'études foréziennes, 1987.
- Frachette (Christian), "Le Forez de 751 à 1531", *Grande Encyclopédie des communes de la Loire* [Gilbert Gardes, dir.], tome I : *Le pays stéphanois. La vallée de l'Ondaine*, Le Coteau, Horvath, 1985.
- Gonon (Marguerite), *Testaments foréziens (1305-1316)*, Mâcon, Protat frères, 1951.
- Gonon (Marguerite), *Les institutions et la société au XIV^e siècle d'après les testaments*, Mâcon, Association des Chartes du Forez, imprimerie Protat frères, 1951
- Gonon (Marguerite), *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire*, Paris, Les Belles Lettres, 1961.
- Gonon (Marguerite), *Le passé forézien*, Saint-Etienne, Publications de l'université, 1996.
- Latta (Claude), *Histoire de Montbrison*, Lyon, Horvath et Montbrison, La Diana, 1994, 2^e éd., 1995.
- Neufbourg (comte de), *Paysans. Chronique d'un village du X^e au XX^e siècle*, Paris, Bloud et Gay, 1945.
- Perroy (Edouard), *Les familles nobles du Forez au XIII^e siècle. Essais de filiations*, Saint-Etienne, Centre d'études foréziennes et Montbrison, la Diana, 1976. 2 vol.
- Perroy (Edouard), *Etudes d'histoire médiévale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979 (recueil d'articles dont beaucoup sont consacrés au Forez).
- Soulgé (pseudonyme du comte de Neufbourg), *Le régime féodal et la propriété paysanne. Essai d'introduction à la publication des terriers foréziens*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1923.

L'administration du Forez est étudiée dans :

- Fournial (Etienne), *Les Mémoires de la Chambre de comptes de Forez. Restitution du registre des années 1349-1356, op. cit.* L'introduction de l'ouvrage (p. 9-140) est une étude très complète de l'administration financière du comté de Forez.
- Frachette (docteur C.), « Les nominations des officiers de Forez au XIV^e siècle », *Mélanges en l'honneur d'Etienne Fournial*, Saint-Etienne, publications de l'université de Saint-Etienne, 1978.

La bataille de Brignais est évoquée dans :

- Guigue (G.), *Les Tard-Venus dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais*, Lyon, 1886.

La guerre de Cent ans

Elle sert de toile de fond aux événements foréziens des XIV^e et XV^e siècles. Pour les événements généraux, consulter trois grands classiques :

- Perroy (Edouard), *La guerre de Cent Ans*, Paris, Gallimard, 1945.
- Favier (Jean), *La guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1980.
- Leguai (André), *La guerre de Cent Ans*, Paris, Nathan, 1974.

Le Forez devient bourbonnais : la succession de 1372.

- Colombet-Lasseigne (Claude), « Le rattachement du comté de Forez au duché de Bourbonnais », Musée Anne-de-Beaujeu de Moulins, *Le duché de Bourbon des origines au Connétable*, Actes des 5 et 6 octobre 2000, Saint-Pourçain-sur-Sioule, éditions Bleu autour, 2001, p. 27-34.
- Troubat (Olivier), *La guerre de Cent Ans et le prince chevalier, le « bon duc » Louis II de Bourbon 1337-1410*, vol. I, *Règnes de Jean le Bon et Charles V*, Montluçon, Publication du cercle d'archéologie de Montluçon et de sa région, Etudes archéologiques, n° 8, 2001.

Etudes de l'administration du Forez dans l'Etat bourbonnais :

- Frachette (C.), « Les nominations des officiers de Forez au XIV^e siècle », *Mélanges en l'honneur de Etienne Fournial*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1978.
- Mattéoni Olivier, « Office, pouvoir ducal et société politique dans la principauté bourbonnaise à la fin du Moyen Age », *Le duché de Bourbon des origines au Connétable, op. cit.*, p. 35-46.
- Varennes (Jean-Charles), *Quand les ducs de Bourbon étaient connétables de France*, Paris, Fayard, 1980.

Histoire de l'Auvergne

- Charbonnier (Pierre), *Histoire de l'Auvergne des origines à nos jours. Haute et Basse-Auvergne, Bourbonnais et Velay*, Clermont-Ferrand, De Borée, 1999.

Histoire du Bourbonnais

- Leguai (André), *Les ducs de Bourbon pendant la crise monarchique du XV^e siècle. Contribution à l'étude des apanages*, Paris, Les Belles Lettres, 1962.
- Leguai (André), *De la seigneurie à l'Etat. Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent Ans*, Moulins, Les imprimeries réunies, 1969.
- Leguai (André), *Les ducs de Bourbon, le Bourbonnais et le royaume de France à la fin du Moyen Age*, Moulins, Société bourbonnaise des Etudes locales, 2005 [recueil d'articles].

La fin de l'Etat bourbonnais et la confiscation des biens du connétable de Bourbon

Le connétable :

- Brégeon (Jean-Joël), *Le Connétable de Bourbon. Le destin tragique du dernier des grands féodaux*, Paris, Librairie Académique Perrin, 2000.
- Lebey (André), *Le Connétable de Bourbon 1490-1527*, Paris, Perrin, 1904. Ouvrage de base qui a vu les pièces du procès et est utilement référencé.

Le procès

- Doucet (Roger), *Etude sur le gouvernement de François I^{er} dans ses rapports avec le Parlement de Paris, 1^{re} partie 1515-1525*, Paris, 1921. Ouvrage capital car le procès du connétable eut lieu devant le Parlement de Paris.

L'union du Forez à la France

- Galley (Jean-Baptiste), *Le Connétable de Bourbon. L'union du Forez à la Couronne*, Saint-Etienne, imprimerie de la Loire républicaine, 1925.

Le XVI^e siècle, siècle d'or du Forez

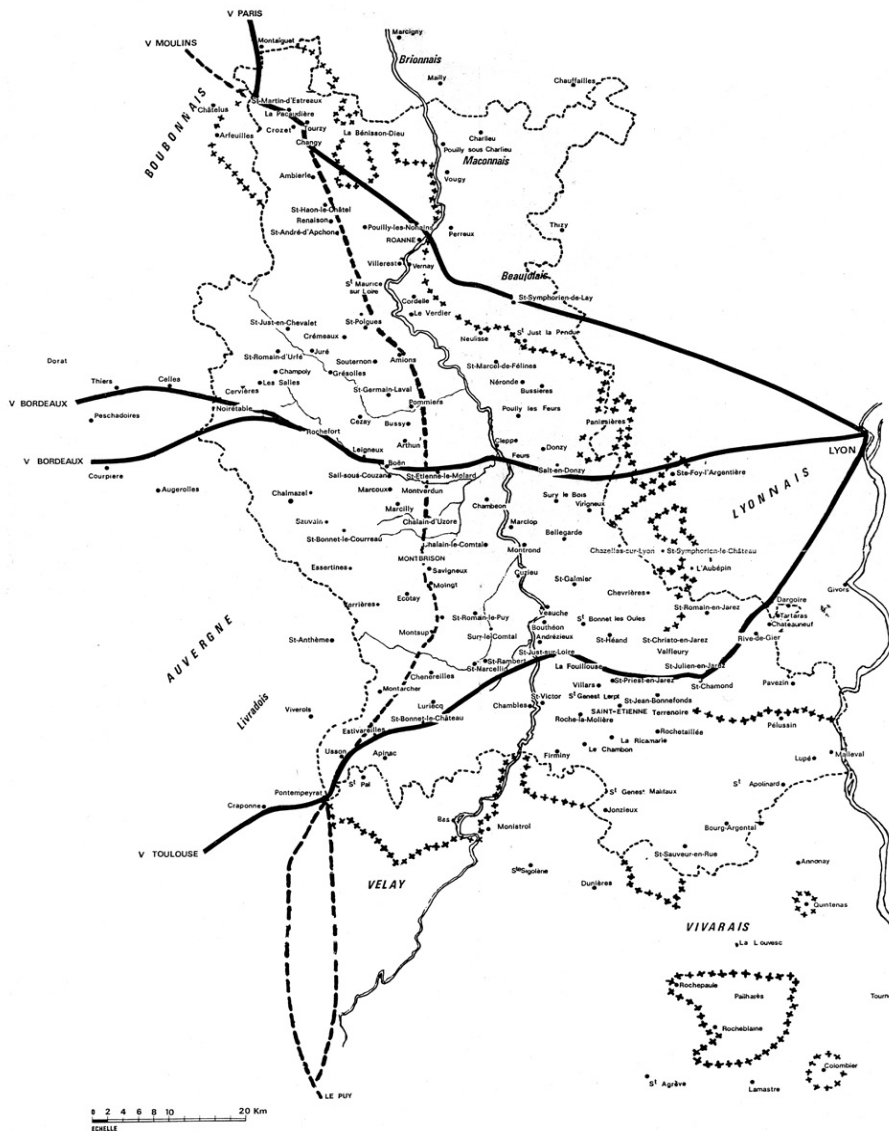
Marie-Claude Mioche

Le Forez début XVI^e siècle présente une stabilité administrative et politique certaine : Pierre II de Bourbon a été reconnu comte du Forez en 1488, Montbrison, capitale du Forez, est fortifiée et sa collégiale achevée. Une administration solide et spécifiquement forézienne y a été mise en place : le gouvernement confié au « conseil de Forez » repose sur des officiers (trésorier, chancelier, juge, bailli, lieutenant du duc), créant de véritables dynasties administratives, une sorte de fonctionnarisation dont bénéficie une bourgeoisie instruite. Les officiers les plus compétents finissent leur carrière à Moulins voire auprès du roi. Ainsi en est-il de la *famille Robertet* : Jean, juriste forézien, écrivain et poète suivit la fortune des ducs de Bourbon jusqu'à la cour des rois, son fils Florimond (1459-1522) devint trésorier de France et secrétaire des rois Charles VIII, Louis XII, François I^{er}. Plus modestement, la famille Papon paysans fieffés du Roannais devinrent procureur, juge, et Jean Papon (1507-1590) fut lieutenant général du Forez.

La situation démographique peu est peu favorable : la peste fit rage de 1467 à 1484 à Montbrison, mais on note des épidémies environ un an sur trois dans le Forez (peste noire, peste bubonique, choléra, dysenteries...). Ainsi en 1507, la population quitte Montbrison pour les montagnes d'Essertines, les clarisses demeurées en ville meurent de faim, *l'herbe poussa haute dans les rues*, la moitié de la population fut décimée. Derechef en 1521, 1522 une nouvelle épidémie oblige à déplacer l'audience de la cour du Forez de Montbrison à Sury). En 1528 Saint-Etienne perd la moitié de sa population ; en 1631 à Feurs on compta 628 victimes du 17 juin au 30 septembre. Et on peut égrener les années 1545 (Montbrison) 1564, 1583, 1590 (Auguste Bernard, *Histoire du Forez*, 1835 - Jean Canard, *Les pestes en Beaujolais, Forez, Jarez, Lyonnais du XIV^e au XVIII^e siècle*, 1979).

Cette situation, commune à beaucoup de provinces, fait que le XVI^e siècle n'est pas une période de prospérité économique, on note une difficile et irrégulière autosuffisance, mais pas de pauvreté : Papire Masson, ventant sa province, écrit à Belleforest en 1574 : *Le Forez est suffisant et a pour soi tant de blé, vins, Forêts, la plupart de sapins, bétail et autres choses* ; mais Belleforest nuance sagement le propos dans sa *Cosmographie universelle* (1575) : *mais non pour en faire largesse aux étrangers*. Anne d'Urfé souligne l'émigration saisonnière et plus : *Il s'en va de ce pays, tous les ans beaucoup de centaines, voire de milliers de personnes, en Italie, en Espagne, travailler à la scie, dont ils rapportent grande quantité d'argent, même ceux des hautes montagnes, qui sont beaucoup meilleurs travailleurs que les autres* (cité par C. Longeon : *Une province française à la Renaissance*).

Une carte du Forez permet de comprendre certaines évolutions de cette province, lieu de passage :



Le Forez est traversé par la Loire obstacle et frontière entre deux entités humaines, on compte seulement cinq ponts : La province du Forez étirée nord-sud, présente une disparité de populations, de langues, d'économie... : outre le bassin forézien proprement dit (plaine du Forez enclose entre les montagnes du soir et les montagnes du matin), on distingue le Forez viennois, le Forez vellave, des enclaves en Vivarais.

Le chemin de Forez, axe nord-sud a été renforcé par l'intégration du comté de forez au duché de Bourbonnais dont la capitale est Moulines mais on note dès le XV^e siècle la perte d'importance des ports du Languedoc (Aigues-Mortes Montpellier) au profit de Marseille et le déclin des foires de Champagne et l'importance des foires de Lyon et Chalons. Aussi, prennent de l'importance, les voies transversales Lyon-Bordeaux (chemin d'Auvergne) par Boën et Feurs, Lyon Toulouse par Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Rambert, et le nouvel itinéraire Lyon-Paris passant par Roanne, ville montante et Tarare. Le développement économique et la circulation des personnes se fait par ces axes qui découpent le pays et accentuent sa diversité.

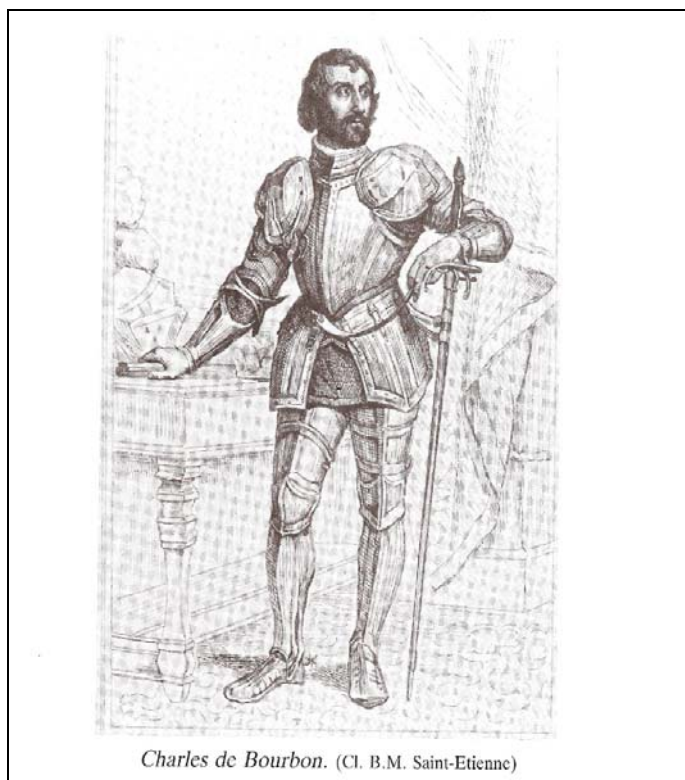
Le Roannais au nord, dont la châtellenie fait office de vice-bailliage, exprime au XVI^e siècle des revendications particularistes (1546 mémoire de Claude Gouffier, seigneur de Boisy au conseil du roi) ... *la simplicité des habitants dudit pays de Roannois a induit ceux de Forez de haïr et de maltraiter ledit pays de Roannois et jusques au point de n'oser fréquenter ledit pays de Forez, et signalement le lieu de Montbrison où se tient le siège présidial et juridiction.* Les « Foréziens », de leur côté devaient voir avec une certaine jalousie croître la prospérité économique de Roanne, située désormais sur le plus grand passage du royaume (Lyon-Paris par Moulins, Nevers, future nationale 7...). Car Montbrison, cité administrative perd de son importance économique : l'élite bourgeoise du Forez en possession des charges et des offices que développe l'administration qui y réside échappe à la crise économique et achète des terres, sources de revenus mais non de progrès ni de dynamisme.

Se dessinent ainsi deux Forez : Un Forez dynamique développe son industrie et se tourne vers la ville phare Lyon. L'industrie est surtout liée à la présence de charbon : Saint-Etienne passe de 3 700 habitants en 1515 à 10 000 habitants en 1582 (malgré les épidémies). Un « Forez nostalgique », comme l'écrit Claude Longeon, s'isole dans la paperasserie et l'intransigeance, où se pratique une polyculture sclérosante, c'est pourtant ce Forez-là qui connut une vie intellectuelle et littéraire importante et fut célébré par les poètes et les prosateurs.

Dans ce contexte économique et humain interviennent de profonds bouleversements politiques et religieux :

Le Forez passe sous l'autorité des rois de France :

Le duc Pierre II de Bourbon, époux d'Anne de Beaujeu (Anne de France, fille de Louis XI) meurt le 10 octobre 1503. Sa fille unique Suzanne, épouse en 1505 son cousin Charles de Bourbon (branche cadette des Montpensier) qui devient le duc Charles III de Bourbon duc d'Auvergne, comte de la Marche et de Forez, seigneur de Beaujeu, le dernier des grands féodaux français. Charles III de Bourbon est nommé connétable par François I^{er} en 1515 après les batailles de Marignan et d'Agnade où il se distingue par son courage et sa loyauté.



Charles de Bourbon. (Cl. B.M. Saint-Etienne)

Suzanne de Bourbon meurt en 1521 sans descendance, léguant son titre et ses biens à son époux. Anne de Beaujeu meurt l'année suivante.

Charles de Bourbon se voit alors contester son héritage par la reine mère Louise de Savoie, mère de François I^{er}, qui revendiquait la succession en tant que petite-fille de Charles premier de Bourbon. Un procès est intenté dès 1522 devant le parlement de Paris. Menacé d'être dépossédé de ses domaines, le connétable de Bourbon se tourne vers Charles-Quint : une alliance est conclue à Montbrison (dans l'ancien château des comtes du Forez) dans la nuit du 17 au 18 juillet 1523 entre le connétable de Bourbon et l'envoyé de l'empereur Charles-Quint.

Le 25 juillet 1523, le connétable de Bourbon préside pour la dernière fois l'assemblée des trois États de Forez. Le 5 août 1523, il quitte Montbrison, gagne la Bâtie, puis Moulins. Ayant appris la confiscation de ses biens, il quitte la France. Il fut l'un des artisans de la défaite française à Pavie en 1525. Il mourut lors du sac de Rome par Charles-Quint en 1527.

Les biens du Connétable furent restitués 1526 par le traité de Madrid, que François I^{er} ne respecta pas. Puis en 1529, lorsque Charles-Quint obtint la réhabilitation du Connétable, le comté de Forez revint à Louise Bourbon-Montpensier, princesse de la Roche-sur-Yon et à son frère Charles de Bourbon Vendôme. Le jeune prince de la Roche-sur-Yon fit son entrée à Montbrison comme comte de Forez en juillet 1530. Mais François I^{er} reprit cette donation et en 1531, le Forez fut définitivement uni à la couronne de France.

Le roi François I^{er} vint prendre possession du comté de Forez le 25 avril 1536. Claude d'Urfé, nommé Bailly de Forez et capitaine de Montbrison le 12 novembre 1535, organisa la réception solennelle du roi à Montbrison. François I^{er} et sa suite furent logés dans la maison du chanoine Parparin (actuellement n^{os} 4 et 6 de la rue Notre-Dame). François I^{er} resta 21 jours à Montbrison.

Le 26 avril 1536, après la messe et le *Te deum* à la collégiale, le roi reçut le serment de fidélité des chanoines, des officiers et des gentilshommes, prenant ainsi autorité sur la province. François I^{er} attribua la salle héraldique de la Diana, où se réunissaient les Etats de Forez, au chapitre de la collégiale en remerciement de l'accueil qui lui avait été réservé. Désormais les Foréziens sont sujets du roi de France. Les d'Urfé assurent la charge de baillis, ils sont les hommes du roi. La suppression de la chambre des comptes en 1532 fut le changement administratif le plus important, mais les rouages, rôdés par deux siècles de pratique, ne subirent pas de modification sensible. Le changement d'allégeance se fit sans troubles.

En 1542, le Forez devient partie intégrante de la généralité Lyonnais, Forez, Beaujolais (circonscription fiscale, à l'origine du département Rhône-Loire qui fut constitué en 1790 puis scindé en deux en 1793). Forez et Lyonnais, provinces sœurs dès le Moyen Age étaient de fait liées par l'économie au XVI^e. *Le pays de Forez est et a toujours été de la province lyonnaise* écrit Anne d'Urfé dans sa description du Pays de Forez à la fin du XVI^e siècle.

Le Forez rattaché à la couronne de France, avec sa diversité, est confronté aux guerres de religion :

L'épisode marquant des guerres de religion en pays de Forez se situe lors de la première guerre de religion : en 1562 en réponse aux massacres de Wassy (1^{er} mars 1562) suivis d'une croisade anti-huguenote, les protestants, dont le chef est Condé s'emparent de plusieurs villes. Le Baron des Adrets, officier dauphinois converti à la réforme prend en avril 1562 le commandement des protestants de Provence-Dauphiné, pénètre dans Valence avec 8 000 hommes et s'empare de Lyon le 30 avril.

Dans le souci de « protéger » Lyon et de progresser vers l'Auvergne, bastion catholique, il prend Villefranche après un siège de 3 jours (du 21 au 23 mai), puis Feurs le 3 juillet. Le 13 juillet 1562, le baron des Adrets, se présente devant Montbrison à la tête de 4 000 hommes fantassins et cavaliers, avec 5 pièces d'artilleries. Il s'empare de la ville le 14 juillet. Le 16 juillet, il pille Montrond où s'était retranché le gouverneur du Forez. Il regagne Lyon dès le 16 juillet (rappelé par Soubise),

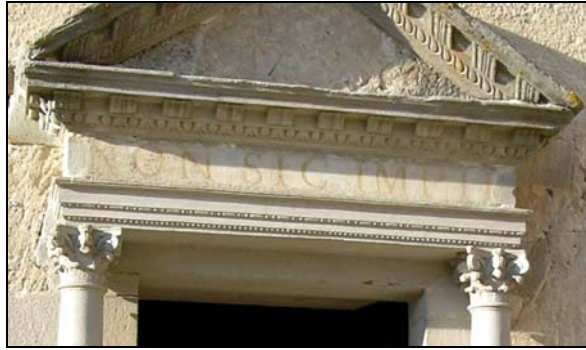
en laissant une partie de ses troupes cantonnées à Montbrison sous le commandement de ses lieutenants. L'occupation de Montbrison dura 55 jours : fin août 1562, les troupes protestantes furent évacuées du Forez et le culte catholique reprit à Notre-Dame le 14 sept 1562. Saint-Etienne fut occupée à son tour en octobre 1562 par les troupes de Sarras.

Cette opération excessive de « la prise de Montbrison » était sans doute inutile d'un point de vue stratégique : le Forez ne représentait pas un enjeu capital pour les protestants dont la préoccupation était la main-mise sur des villes importantes. Mais elle laisse un souvenir vivace dans la mémoire collective du Forez contribuant ainsi à son identité. La ville investie par la porte de Moingt et celle de la Madeleine connut le pillage et les massacres qui firent entre 300 et 800 victimes. Les atrocités culminèrent lorsque furent précipités, du haut du donjon du château des comtes du Forez le capitaine Montcelar, commandant des troupes de Montbrison, et une douzaine d'autres magistrats et officiers (18 personnes au total). La « sauterie de Montbrison » représentée sur plusieurs gravures est restée célèbre comme un événement traumatisant.



Le traumatisme s'exprime dans les écrits : *Si Dieu n'eut avancé le cours du soleil comme il l'arrêta du temps de Josué, il ne fut pas resté un homme vivant en toute la ville* (témoignage cité par Bernard, *Histoire du Forez II*) On note aussi le témoignage de Jean Papon qui relate, dans son *Troisième Notaire*, la mise à sac des bibliothèques : *On ne voyait que papillotes amy les rues, papiers et livres jetés dans la rue par les fenêtres, transportés et brûlés...*

Jean Papon faisait alors bâtir le château de Goutelas (Marcoux) : nul doute que l'inscription *NON SIC IMPII* (*Ce n'est pas à la manière des impies* - extraite du premier psaume de la Bible) qui figure au fronton de la chapelle, n'exprime pas seulement une profession de foi chrétienne mais une condamnation douloureuse des soudards (*impii miles*) qui brûlent et détruisent sans discernement les hommes et les instruments de la pensée et de la culture.



Le Forez se situe entre des régions plus ou moins acquises à la foi nouvelle : le Vivarais où Annonay ne compte plus que 20 familles catholiques à la mort de Henri II (1559), le Velay où s'affichent *les mal sentans de la foi*. Issoire, conquise à la réforme depuis 1640, devient *un des boulevards du protestantisme* menaçant directement le Forez. A Lyon, la communauté réformée, organisée dès 1551 s'empare de la ville en mai 1562. Cependant la religion réformée pénétra peu en Forez : *L'air de Forez ne peut non plus souffrir un ministre calviniste que l'air d'Angleterre un loup* (écrit Gabriel de Saconay dans son *Discours des premiers troubles de Lyon* 1568).

Jean Papon affirmait aussi avec satisfaction cette particularité lors d'une harangue à l'assemblée des trois Etats à Montbrison en juin 1674 : ... *par tout le dit pays, sans excepter une seule paroisse ni église, Dieu y a toujours été servi selon les décrets et constitutions de l'église catholique, apostolique et romaine.*

Seules les marges du Forez connurent une pénétration des idées de la réforme : en Forez viennois, proche du Vivarais et du Dauphiné, l'élite cultivée de Bourg-Argental passa à la réforme dès 1562. Quelques gentilshommes proche du Bourbonnais se convertirent au protestantisme après 1560 et avant 1553 à Charlieu. Michel Servet y séjourna d'ailleurs 2 ou 3 ans.

Des foyers de la réforme se développèrent le long des voies de communication, principalement le long de la route Lyon-Toulouse empruntée par les protestants du Languedoc qui quittaient la France et par les propagandistes genevois. Saint-Bonnet-le- château, Saint-Rambert, Saint-Etienne (proche de Bourg-Argental où séjourna Coligny) connurent des communautés réformées. Sur le Grand chemin de Lyon à Bordeaux, des communautés se formèrent à Feurs, désignée par l'Édit d'Amboise – 1563 - comme le seul lieu de culte réformé autorisé dans le bailliage de Forez. Il y eut un cimetière protestant à Feurs et, à Saint-Germain-Laval, demeure encore la « rue des Huguenots ».

Ces communautés protestantes furent la plupart éphémères : des ministres prédicants résidèrent à Feurs, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Galmier et Montrond où ils furent arrêtés et emprisonnés au printemps 1562. Six temples en tout furent ouverts au cours du XVI^e siècle. Très peu de Foréziens trouvèrent refuge à Genève ou à Lausanne et, en application de l'Edit de Nantes, en 1598, seuls trois lieux de culte seront désignés : Saint-Germain-Laval, l'Etrat, Bourg-Argental.

Le Forez forma un noyau d'orthodoxie exposé mais il ne répliqua qu'exceptionnellement par la violence aux incursions calvinistes : Seul Christophe de Saint-Chamond livra combat au capitaine Sarras qui investit Saint-Etienne en 1562. La province connut donc une paix relative malgré les troupes « extravagantes » qui se livraient à des voleries et malversations : le Roannais fut ravagé encore par des troupes de mercenaires allemands en 1574, mais lorsque Coligny traversa la plaine du Forez en 1570 et occupa Saint-Etienne, Jacques d'Urfé, bailli du Forez, se réfugia avec ses troupes derrière les murailles de Montbrison.

Le Forez, en majorité catholique, ne fut pas non plus déchiré par des luttes intestines : il n'y eut pas de persécutions brutales, sauf l'arrestation des ministres calvinistes à Montrond en 1562 ni de Saint-Barthélémy comme à Lyon où 700 huguenots au moins furent massacrés lors des « vêpres lyonnaises. *De tous les maux engendrés par les guerres civiles, Forest en eut le moins, pour avoir plus constant son église servie* proclame Loïs Papon en 1587 dans sa *Pastorelle*.

Un certain libéralisme dictait les actes des Foréziens. Ainsi le Forézien Poncenat, calviniste, investit Feurs et l'occupa dix jours sans aucun excès contre les prêtres ou les paroissiens. Le 27 octobre 1571, Anne d'Urfé, bailli de Forez, très catholique épousa Diane de Châteaumorand, fille d'un huguenot du Roannais, l'acte de mariage stipulait que *les parties ont accordé, juré et promis de laisser les dits époux et épouse en pleine liberté de leur religion et conscience sans les jamais forcer ou persuader, faire forcer ou persuader de désister l'une pour l'autre desdites religions, ainsi de laisser le tout à leur discrétion*.

Faut-il parler d'insouciance, de tolérance, d'ignorance, de prudence ? Embrasser la foi protestante, c'était souhaiter l'avènement d'un monde nouveau. En Forez, il n'y avait ni université, ni foires importantes, ni imprimeries permettant la circulation des idées nouvelles, les nobles Foréziens particulièrement les d'Urfé maintenaient une solide tradition catholique, de même que la bourgeoisie administrative et judiciaire peu encline à se rebeller contre un pouvoir qui la faisait vivre ; en Forez, l'ordre moral traditionnel, « un roi, une foi, une loi » (affirmé aux Etats de Forez en 1585) était garant de l'ordre économique et le peuple proche de ses notables peu argentés.

Le Forez catholique ne dissocie pas sa foi catholique de sa fidélité au roi. En 1587 *La Pastorelle* de Loïs Papon célèbre la victoire d'Auneau remportée par les troupes catholiques du duc de Guise sur les reîtres allemands en y associant le nom du roi. Une telle attitude est tenable tant que le roi contrôle la Ligue (parti ultra catholique aux mains des Guise). Mais au lendemain de la mort d'Henri III en août 1689, qui plaçait sur le trône Henri de Navarre, le Forez fut précipité dans la lutte partisane. Le Forez prit le parti des catholiques intransigeants contre le roi. Anne d'Urfé (petit-fils de Claude mort en 1558) devenu lieutenant général en Forez pour l'union catholique « fit lever la main à tous ceux qui voulaient suivre ce parti en l'assemblée générale du pays qui fut faite chez monsieur le juge Papon à Montbrison. Le parti du roi conserva Saint-Etienne, Feugerolles, Saint-André-d'Apchon, Saint-Forgeux, Néronde, Charlieu, Roanne. Globalement le nord du Forez était royaliste, le Forez sud et le Jarez du parti de la Ligue. Le parti ligueur compta environ 30 gentilshommes, parmi lesquels la famille d'Urfé, alliée à la maison de Savoie (Jacques d'Urfé, père d'Anne d'Urfé et d'Honoré d'Urfé avait épousé Renée de Savoie).

Encore faut-il distinguer dans les attitudes des notables : Antoine du Verdier, Antoine de Laval restèrent fidèles au roi pour des raisons personnelles. Jean Papon résigna sa charge de juge maître des requêtes et lieutenant général au bailliage dès 1585 pour ne pas choisir entre sa fidélité à la couronne et ses convictions religieuses. Anne D'Urfé vit surtout dans la Ligue l'espoir d'affermir son autorité. Les engagements dans la Ligue ravivèrent les rivalités et les luttes de pouvoir : les d'Urfé et les Mitte de Chevières, seigneurs de Saint-Chamond, se disputèrent leur influence. Le Forez connut ainsi de nombreux désordres et une succession de petites guerres pour la prise de bourgs : Pouilly-lès-Feurs et Donzy furent prises et reprises 3 fois en 2 ans.

Les rivalités de la Ligue s'exacerbèrent par l'entrée en scène du duc de Nemours : Charles Emmanuel de Savoie, duc de Nemours se trouvait à la tête de la Ligue du Lyonnais (Lyon avait fait sécession et était gouverné par la Ligue dès février 1589).



Ce demi-frère du duc de Guise, fils d'Anne d'Este et de Jacques de Savoie, parent et suzerain des Urfé veut faire du gouvernement lyonnais une principauté. Nemours installe donc ses garnisons dans les villes : il chasse Anne d'Urfé de Montbrison le 5 décembre 1592 suscitant la révolte des Montbrisonnais qui considérèrent *qu'il voulait établir sa tyrannie et se rendre comme souverain de ce pays*. Anne d'Urfé se retire dans son château des Cornes d'Urfé et reçoit d'Henri IV les lettres patentes le nommant lieutenant général du Forez. De son côté Nemours nomme Honoré d'Urfé, son frère, au même poste au nom de la Ligue (en fait, en son propre nom)... Le 6 février 1694 lorsque Lyon se rallie à Henri IV, après avoir emprisonné Nemours, Anne d'Urfé ainsi que la plupart des gentilshommes du Forez se rallie au roi : l'abjuration d'Henri IV ne laissant plus d'obstacle à l'allégeance. Nemours, abandonné par ses troupes mercenaires mal payées et par l'avancée du connétable de Montmorency sur Vienne et en Lyonnais, se réfugie à Annecy et meurt en août 1595. En 1596 Henri IV amnistie les ligueurs de Montbrison, mais Anne d'Urfé perd son bailliage confié à Philippe de Guiche.

Ce qui avait retenu les Foréziens au bord de la réforme les retint sans doute au bord de la Ligue : leur impuissance à faire don d'eux-mêmes, à jeter leurs forces dans une bataille, à sacrifier leur vie de chaque jour à une idée ou à un principe écrit Claude Longeon. Néanmoins si la fraction dirigeante de la bourgeoisie protégea l'ordre établi, et si le commerce fut maintenu, le Forez souffrit plus de la Ligue semble-t-il que des luttes religieuses : *il se commet toutes voleries, larcins, pilleries, emprisonnements de personnes* écrit Jean Dumas, homme de loi roannais. Parmi les personnes ayant perdu la vie « inhumainement » Pierre du Rosier, notable de Feurs et Antoine d'Urfé, tué à Villerest en 1594 de la main même des troupes de son frère Honoré féal de Nemours. *Les paysans sont contraints d'abandonner leurs maisons et de tenir les bois, où l'on va les chasser comme des bêtes sauvages* et Loys Papon, chanoine de Marcilly au chapitre de l'abbaye de Savigny en 1596 décrit Marcilly *si ruiné, démoly, saccagé et finalement brûlé par la violence des troubles de ce temps, qu'il ne reste que cendres, et tout le territoire en telles friches, à faute de culture, à l'indigence du reste des misérables habitants*.

Cette province du Forez, malmenée par les crises, les mutations économiques et les guerres a pourtant donné naissance à une vie intellectuelle importante. On qualifie le XVI^e siècle « d'Age d'or du Forez ».

Il faut raison garder, mais ne pas négliger la vie intellectuelle de ce temps qui place le Forez parmi les provinces qui participèrent à la mouvance humaniste (érudition, production littéraire et

artistique, prise en compte de l'homme). L'humanisme forézien est moins le fait des villes prospères et tirant leur dynamisme de l'industrie ou le commerce que du Forez en marge des voies de communication : là se retrouvaient nobles et bourgeois en charge de fonctions administratives, jouissant d'un loisir parfois forcé en raison des circonstances. C'est un humanisme tardif, qui marque surtout la deuxième moitié du siècle, ce qui étonne si l'on pense que l'humanisme se développa à Lyon, ville proche, dès les premières années du siècle...

La Renaissance a doté le Forez de plusieurs bâtiments remarquables : des maisons de ville construites au XVI^e siècle constituent le patrimoine architectural de Montbrison, Saint-Galmier, Saint-Etienne, Boën, Charlieu, Saint-Bonnet-le-Château... Des églises furent édifiées dans les villages : Cezay, Ailleux, Noirétable, Palogneux, Trelins, la collégiale de Saint-Bonnet-le-Château. De nombreux châteaux ou demeures sont autant de legs de la Renaissance en Forez : Chalaing-d'Uzore, Bellegarde-en-Forez, Chenereilles, Saint-Bonnet-le-Château, Crozet, Pouilly-lès-Feurs, Goutelas... et bien sûr la Bâtie d'Urfé.

On trouve dans ces demeures le témoignage de la culture des propriétaires et de leur humanisme. Y fleurissent des inscriptions latines ou grecques : NON SIC IMPII - *il n'en va pas ainsi des impies* (Goutelas) : OIKOS PHILOS, OIKOS ARISTOS - *la maison amie est la meilleure maison* (Maison Henrys - Montbrison) HOMO HOMINI MONSTRUM - *l'homme est un monstre pour l'homme* (Le Crozet, maison des Papon), NULLA PALLESCERE CULPA - *n'avoir à rougir d'aucune faute* (Saint-Jean-Bonnefonds), ANDROS DIKAIUO KARPOS OUK APOLETAI - *le fruit de l'homme juste ne périra pas* (Valprivas, maison du Verdier), SPHINGEM HABE DOMI (Bâtie d'Urfé).

Le témoignage le plus prestigieux de cette renaissance forézienne est bien sûr la Bâtie d'Urfé, œuvre de Claude d'Urfé qui transforma, aménagea, décora la demeure familiale jusqu'à sa mort en 1558. Nous trouvons là le témoignage unique de ce que fut l'enthousiasme (ruineux...) d'un noble lettré et érudit pour les modes nouveaux d'architecture, de décor et de pensée venus d'Italie. Claude d'Urfé fit de sa demeure la transposition des merveilles admirées à Rome et à Bologne où il séjourna au service des rois François I^{er} et Henri II. Travaillèrent à la décoration de la chapelle des artistes italiens (Cicciolante, Orlandini, Fra Damiano da Bergamo). Le programme décoratif de la Bâtie d'Urfé porte le témoignage d'une haute culture et spiritualité qui s'adressent à l'esprit et aux sens, dans le goût de l'époque. Claude d'Urfé avait rapporté de Rome un certain nombre d'antiques, les jardins de la Bâtie et sa bibliothèque, deuxième du royaume, étaient célèbres.

La vie culturelle et intellectuelle du Forez au XVI^e siècle n'est pas limitée à ce prestigieux bâtisseur, lié au milieu intellectuel lyonnais et des mécènes du Forez (Levis, d'Albon, Vitri) qui n'a rien écrit... et séjourna sans doute peu en Forez en raison de ses fonctions importantes. On ne compte pas moins de 61 écrivains nés en Forez au cours du XVI^e siècle et revendiquant cette origine.

A partir de 1545-1550 des groupes humanistes se réunissent à Saint-Galmier, à Montbrison, à Saint-Bonnet-le-Château. Il faut entendre par humanistes, des lettrés, des savants, des hommes instruits connaissant le grec, le latin, parlant l'italien, versés dans les arts, les sciences, l'histoire, la géographie, l'astronomie, le droit, lecteurs d'Érasme, Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, admirateurs et imitateurs les poètes de la Pléiade - Ronsard, du Bellay et les auteurs de la cour des Valois...

Il y a autour de la famille de Levis (seigneurs de Couzan) une petite cour instruite, à Saint-Galmier, c'est le cercle des Dupuy, à Montbrison, celui des Papon. Jean Papon, « grand juge de Forez », lieutenant au bailliage, traducteur de Démosthène et de Cicéron, rassemble dans sa demeure le cercle familial (frères, enfants, neveux), des avocats et de proches collaborateurs, Jean Perrin châtelain de Montbrison, Antoine du Verdier (érudit, bibliographe - originaire de Saint-Bonnet-le-Château), Jacques du Crozet (lieutenant des Eaux et Forêts), des hommes de savoir tels Etienne du Tronchet (épistolier, secrétaire de Catherine de Médicis, vivant à Saint-Georges-

Haute-Ville), Pierre Parparin (doyen de Notre-Dame), Claude de la Roue (apothicaire-médecin, découvreur de la source de Sail). Il accueille des érudits de passage.

Après 1562, ces cercles quittent la ville : dans le Forez, la vie intellectuelle se concentre autour de la Bâtie d'Urfé et de Goutelas



Antoine du Verdier

101



Florimond Robertet. (Cl. B.M. Saint-Etienne)



CEDANT ARMA TOGÆ.

« Le cercle des d'Urfé » se réunit à la Bâtie où l'on profite des 4 600 ouvrages de la bibliothèque léguée par Claude d'Urfé : Anne, Antoine, Honoré d'Urfé, Diane de Châteaumorand s'adjoignent Etienne du Tronchet, Antoine du Verdier, Gaspard Parparin (poète), Fleury du Vent, Jean du Crozet (auteur de *La Philocalie*), Claude de la Roue (médecin, apothicaire et, poète), Antoine Gaigneu (poète, auteur des *perles de Minerve, et du carquois satirique*), Papire Masson (jésuite historien, géographe, biographe, critique qui écrivait en latin, français, italien). On discute des thèmes politiques, philosophiques, religieux du temps : amour, constance, vaillance, honneur. On s'intéresse aux sciences, à l'histoire mais aussi à la poésie, au théâtre.



Papire Masson. (Cl. B.M. Saint-Etienne)



EST. DV TRONCHET SVR SON PORTRAIT.

Le grand non ferois en main portait m'a mis
 L'ayant gros et court, et La bannière conuente,
 C'est qui ma valent est plus fauente conuente,
 Et qui que ton bonhe, au le long des conuente,
 Et quant à ce qui m'a portait fait les conuente,
 Et quant que tu vois la robe conuente,
 Et qui que tu vois la robe conuente,
 Et qui que tu vois la robe conuente,
 Mais l'él pour faire voir ma puissance conuente.



EST. DV TRONCHET
 A MESSIEURS LES SECRE-
 taires de France.



Le grand pere des se-
 cretaires Cicero es-
 criuant à Curio se
 fut bien esté plus
 aisé, il luy eust plu
 d'en prédire la peine,
 à nous préfere un
 certain ordre & obseruation de stile en
 toutes manieres d'écriture, méme
 en ce qui concerne l'office d'un bon &
 suffisant Secrétaire ; dont il n'est pas si
 grand nombre (peut estre) que de
 mouches en Esté. Mais ie croy que le bon
 homme pensoit (comme ie fais) que tel-
 les choses se peuent mieux concei-
 uir par long viage & par imitation de ceux
 i



A Goutelas, Loïs Papon, fils de Jean Papon, chanoine de Marcilly, poète, musicien et peintre, versificateur de renom, émule de Ronsard, réunit les jeunes poètes locaux. Il est le maître d'écriture d'Anne D'Urfé et d'Honoré d'Urfé. Il est l'auteur de poèmes (*Emblèmes et devises d'amour*) et de *La Pastorelle* qui célèbre la victoire d'Auneau remportée sur les « reîtres allemands » par le duc de Guise). Cette sorte d'opéra fut jouée le 27 février 1588 dans la salle de la Diana avec, pour la première fois en France, un rideau et un éclairage de scène.

Les œuvres des écrivains foréziens furent peu publiées de leur vivant : elles circulaient dans les cercles d'amis qui en faisaient une lecture critique, en devenant ainsi les garants. Mais cette élite forézienne contribua à faire l'identité et l'esprit foréziens : ces érudits-savants enracinèrent par

leurs recherches l'histoire du Forez dans la réalité gauloise, romaine, médiévale, en recourant à l'étymologie, à l'archéologie. Jean Papon illustra ses ouvrages de jurisprudence, rédigés en français, d'exemples foréziens. Tous célébrèrent le Forez dans leurs œuvres théâtrales, poétiques (*La Pastorelle* 1587, *La Philocalie* 1593, *La Gazette française*, 1605).

Seule l'œuvre d'Honoré d'Urfé (*L'Astrée* 1607-1627), conçue dès 1585, connut une gloire française et européenne de plus de deux siècles. Cette œuvre est l'émanation, l'accomplissement des cercles lettrés du Forez en même temps que le produit réfléchi des troubles de ce temps que son auteur vécut pleinement en s'engageant avec fougue dans la Ligue. Elle constitue sans aucun doute un des éléments du patrimoine commun des Foréziens. Elle est un élément majeur de la culture du Forez.

La description qui ouvre ce roman fixe de façon définitive et idéale la représentation du Forez : *Auprès de l'ancienne ville de Lyon, du côté du soleil couchant, il est un pays nommé Forez, qui en sa petitesse contient ce qu'il y a de plus rare au reste des Gaules, car, divisé en plaine et en montagnes, les unes et les autres sont si fertiles et situées en un air si tempéré que la terre y est capable de tout ce que tout désire le laboureur.* Mais *L'Astrée* est surtout une utopie de paix politique et sociale. Elle transmet, en contrepoint et en contrepoison de l'épisode violent et barbare des guerres de religion, un très haut idéal humaniste fait de liberté, de justice, d'amour.

Il est bon de savoir (et doux de penser) que la Renaissance tardive du Forez, fidèle aux auteurs de la cour des Valois (Ronsard, du Bellay, Baïf...), aux moralistes et philosophes de l'Antiquité, puisant aux sources tant architecturales qu'érudites de la Renaissance italienne, contribua à travers l'œuvre d'Honoré d'Urfé à rendre courtoisie, beauté, spiritualité à la France du XVII^e siècle.

Il n'est pas présomptueux non plus de penser que *L'Astrée* nourrit la pensée et la sensibilité du plus original des penseurs de la révolution qui en fut un grand lecteur, Jean-Jacques Rousseau.

BIBLIOGRAPHIE

- *La Renaissance en Forez* - Troisième festival d'histoire de Montbrison (LIGER 1990).
- *Claude d'Urfé et la Bâtie* - Troisième festival d'histoire de Montbrison (Conseil général de la Loire 1990).
- Claude Latta : *Histoire de Montbrison* (Editions Horvath 1994).
- Claude Longeon : *Documents sur la vie intellectuelle en Forez au XVI^e siècle* (Centre d'études foréziennes, 1973).
- Claude Longeon : *Une province française à la Renaissance* (Centre d'études foréziennes, 1975).
- Maxime Gaume : *Les inspirations et les sources de l'œuvre d'Honoré d'Urfé* (Centre d'études foréziennes, 1977).
- Auguste Bernard : *Histoire du Forez*, 1835.
- Loïs Papon : *Œuvres* (Slatkine reprints 1969).
- Jean-Marie de la Mure : *Histoire universelle civile et ecclésiastique des pays de Forez*, 1674.

Le Forez

de la Révolution à la période impériale

Pascal Chambon

Les nobles foréziens à la veille de la Révolution n'étaient pas fermés aux idées nouvelles. En septembre 1788, de La Plagne, 1^{er} avocat du roi à Montbrison, prononce le discours de rentrée du palais de justice où il se réjouit de la convocation des états généraux et en profite pour réclamer des réformes :

Nous verrons bientôt un mouvement général pour le bien [puisque] l'homme naît doux et humain.

De La Plagne espère que le Royaume pourra éviter *les grands changements qui bouleversent tout sans reconstruire* : pressentiment des risques de Révolution ! Car, après une période assez courte de « Révolution heureuse » en 1789 et 1790, l'insurrection fédéraliste lyonnaise de 1793 et la Terreur brisèrent cet élan assez unanime... L'époque napoléonienne - Consulat puis Empire - marque un retour à l'ordre et à la paix intérieure : grand progrès ! Mais la guerre extérieure continue...

Le choc révolutionnaire

La courte Révolution heureuse

En 1789, la France est divisée en 34 généralités ou intendances. La généralité de Lyon regroupe les provinces de Lyonnais, de Beaujolais et de Forez. Elle est divisée en cinq élections dont celles de Roanne, Montbrison et Saint-Etienne pour le Forez. Les trois élections de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne rassemblent 292 567 habitants en 1788, essentiellement des ruraux car les villes sont peu peuplées : 28 140 à Saint-Etienne, 7 641 à Roanne et 4 400 à Montbrison. La plaine du Forez paraît assoupie en 1789, largement insalubre alors que les côtes et les montagnes se développent lentement.

En 1787-1788, les tentatives de réforme de l'Etat et des finances avortent toutes ; la convocation des états généraux par Louis XVI paraît l'ultime solution pour sortir le royaume de la crise qui l'enferme... A cet égard, les cahiers de doléances de la province de Forez, entre autres considérations, demandent trois éléments majeurs :

- que les états généraux - « la Nation assemblée » - aient le pouvoir législatif ;
- l'égalité de tous devant l'impôt - y compris le clergé et la noblesse ;
- et, par conséquent, l'abolition des privilèges.

Ce sont les trois grands thèmes nationaux du temps auxquels s'ajoute le désir de séparation de la province de Forez du Lyonnais... L'assemblée des trois états de la province de Forez à Montbrison se déroule dans un sentiment de concorde et d'espérance comme le montre l'élection, à la quasi- unanimité, du marquis de Rostaing comme député du Tiers.

Du 26 au 31 juillet 1789, le Forez vit sa *Grande Peur* avec des châteaux prétendument attaqués dans la plaine... Mais il n'y eut pas de dégâts. L'été 1790 voit alterner unanimité de la Fédération et drame lorsque la récolte de grains s'avère insuffisante : quinze jours après la fête, des

Stéphanois massacrent un commis aux aides accusé d'accaparement. L'émeute envahit la ville ; la répression est dure : quatre ouvriers sont exécutés le 6 novembre sur la Grande-Place. A Montbrison, en mai 1790, le drame avait été évité de peu grâce au sang-froid du colonel de la garde nationale, Lachaize. Frustrant Montbrison comme Saint-Etienne d'un lieu de pouvoir important, le département de Rhône-et-Loire est créé le 4 mars 1790 à partir d'une partie des provinces du Lyonnais, du Beaujolais et du Forez. La Constitution civile du clergé votée le 12 juillet 1790 par l'Assemblée nationale constituante explique nombre des ruptures ultérieures. Elle remplace le Concordat de 1516 en réorganisant en profondeur l'Église de France, transformant les curés en « fonctionnaires publics ecclésiastiques » qui doivent prêter serment de fidélité aux institutions. La loi sur l'abolition des vœux monastiques du 13 février 1790 supprime 100 000 membres du clergé non rattachés à une paroisse, soit les deux tiers du clergé considérés comme non « utiles ».

La lutte politique se durcit. Les sociétés populaires apparaissent courant 1791 à Montbrison, de plus en plus radicales. Montbrison est par ailleurs une des rares villes de France à connaître une agitation à l'annonce de la mort du roi en janvier 1793 : les royalistes ne pardonnent pas aux trois conventionnels Dupuy, Dubouchet et Javogues d'avoir voté la mort... Les deux camps extrêmes sont constitués.

La crise fédéraliste

Mais la rupture vient de l'extérieur lorsque, le 23 mai 1793, Lyon passe aux mains des fédéralistes, en rupture avec la Convention. Le fédéralisme est d'abord un mouvement d'autodéfense des conservateurs face à la poussée jacobine de l'hiver et du printemps 1793. Le 1^{er} juin, la municipalité de Montbrison envoie officiellement son soutien aux Lyonnais. Rapidement, les royalistes occupent le terrain dans la ville, signifiant par là l'ambiguïté du mouvement et signant aussi son arrêt de mort... Deux groupes politiques s'opposent. Les conservateurs défendent le respect de la Constitution pour laquelle ils avaient combattu. Les jacobins - d'origine souvent "bourgeoise" - s'appuient sur les éléments populaires, réceptifs car fragilisés par la crise économique. D'autres ruptures s'ajoutent et se juxtaposent. Les campagnes n'acceptent pas les mesures coercitives destinées à alimenter les villes foréziennes, le « Maximum », en particulier, avive l'opposition. Les mesures déchristianisatrices confirment les ruraux dans l'idée que le mal vient des villes par l'intermédiaire des agents de la répression. L'attitude des Foréziens diffère assez nettement entre plaine et montagne : il y a "opposition mentale" entre villes et bourgs de la plaine, d'une part, et paysans des montagnes, d'autre part, que la crise et le schisme font basculer vers la contre-révolution.

La rébellion fédéraliste éclate lorsque les troupes lyonnaises envahissent l'ouest du département de Rhône-et-Loire en juillet 1793 : le Forez bascule dans la guerre civile du fait d'une intervention extérieure... Les villes sont partagées. Roanne et Saint-Etienne prennent le parti de Lyon surtout du fait de liens économiques. Montbrison, vieille capitale, reste une ville d'aristocrates et de propriétaires : le fédéralisme montbrisonnais y est donc plus politique. Ceci était décelable dès 1789 lorsque Saint-Etienne demandait le rattachement du Forez au Lyonnais afin de ne pas tomber sous la coupe de Montbrison... Pourtant, les ruraux, surtout dans la plaine, ne suivent pas la révolte fédéraliste. A cela deux raisons majeures dont la persistance d'une hostilité à l'égard des villes qui drainent les richesses et la peur d'un retour du régime seigneurial personnifié par les grands propriétaires.

De la Terreur au Directoire

En Forez, le réduit fédéraliste se maintient parce que la fabrique d'armes stéphanoise est un enjeu stratégique et parce que la plaine du Forez devient la seule réserve alimentaire pour Lyon... Par crainte d'une insurrection populaire, les Lyonnais quittent Saint-Etienne le 28 août alors que leur départ de Montbrison le 8 septembre l'est sous la pression des troupes républicaines levées dans le Puy-de-Dôme. Lyonnais et Foréziens fédéralistes se replient sur Lyon qui capitule le 9

octobre. La reconquête menée par la Convention vainc peu à peu ce foyer insurrectionnel. La répression est plus forte dans la Loire "entachée de rébellion" que dans le Puy-de-Dôme voisin qui alimente les troupes qui participent à la répression de l'insurrection lyonnaise. De même les sanctions sont plus terribles à Montbrison que dans la ville de Boën qui avait bien accueilli les Auvergnats. Le Forez subit une répression intense par rapport à la moyenne des départements français, incarnée en Forez dans le représentant en mission Claude Javogues, originaire de Bellegarde. Homme au tempérament excessif, ultra-révolutionnaire, il conçoit la révolution comme instrument d'une régénération sociale au profit du peuple, "partie laborieuse de la société", contre les riches qui l'oppriment.

Le 20 octobre 1793, Javogues crée une *Force révolutionnaire du département de la Loire*, 1 200 hommes répartis dans les districts de Saint-Étienne, Roanne et Montbrison. Sa mission : *arrêter les suspects et les conspirateurs, activer les réquisitions et les démolitions des lieux propres aux rassemblements contre-révolutionnaires*. C'est le début de la Terreur en Forez, qui dura jusqu'en février 1794. Afin de punir promptement les rebelles foréziens, le premier tribunal révolutionnaire à Feurs n'est formé que d'Auvergnats. La création du département de la Loire le 12 août 1793 est un acte éminemment politique, une sanction mais aussi un moyen d'ôter toute légitimité à l'intervention lyonnaise à Saint-Etienne pendant l'été 1793. Ce symbole punitif permet au Forez de devenir un département à part entière ! Les leaders politiques de plusieurs villes du département avaient joué contre Montbrison, comme Feurs dont la municipalité était montagnarde mais craignait les nombreux ci-devant de sa campagne. De même, les officiers municipaux de Saint-Bonnet-le-Château, en mars 1793, stigmatisaient férocement le milieu montbrisonnais : *antre féodal, cloaque de chicane*. Feurs est récompensée de son zèle révolutionnaire en devenant chef-lieu provisoire du nouveau département de la Loire.

Autre bascule politique lors de la Réaction thermidorienne qui est la réplique de la Terreur en Forez. Les autorités locales sont débordées par les *Egorgeurs* ou *Assommeurs*, d'où de nombreux meurtres politiques contre les « Mathevons »... Mais l'enjeu religieux a touché beaucoup plus largement la région que le politique. Directement menacé, le culte catholique s'est adapté à la nouvelle situation : la raréfaction des prêtres a suscité la multiplication des *messes blanches* ou *messes aveugles* dites par des laïcs.

Après la réaction thermidorienne, le Directoire est une période de confusion pour la Loire : les tensions incessantes entre les partis dégénèrent parfois en flambées de violence : combat à Champdieu en l'an IV où la troupe tire sur 200 royalistes, en tuant 10... On comprend combien la population forézienne est lasse à la fin de la Révolution des luttes politiques, de la crise économique, de la guerre dont si peu de soldats reviennent.

Le retour à la paix intérieure sous le Consulat

La reprise en main consulaire

Un des premiers rapports du premier préfet de la Loire, Imbert, à Fouché, met l'accent sur les deux problèmes majeurs qui l'occupent : la conscription et les contributions ; que la Loire donne ses hommes et son argent à l'Etat... Car, à la fin du Directoire, l'Etat semblait ne plus exister... L'arrivée au pouvoir de Bonaparte ramène la paix intérieure : le Directoire avait été discrédité, en particulier par les actes de violence et son incapacité à rétablir l'ordre. Pour autant, y-a-t-il un retour à l'ordre ancien, incarné par les notables sur lesquels Napoléon s'appuie ? Après Brumaire, le ministre écrit au préfet, le 12 décembre 1799 :

J'apprends avec satisfaction que la nouvelle de cet heureux événement a été reçue avec enthousiasme par l'immense majorité de vos administrés et que la situation politique du

département de la Loire n'a jamais été plus rassurante et plus tranquille que depuis cette mémorable journée.

La population forézienne est lasse des luttes politiques, de la crise économique, de la déchristianisation, de la guerre... Le Forez a souffert de la déchristianisation qui a balayé l'Eglise constitutionnelle. Par conséquent, toute une portion du département est abandonnée à l'Eglise réfractaire : les montagnes du sud et de l'est, les paroisses de la plaine du Forez et les bourgs et villes de Montbrison, Saint-Rambert, Saint-Germain-Laval, Chazelles-sur-Lyon et Bourg-Argental... Par contre, le culte constitutionnel résiste bien dans d'autres cités à Saint-Etienne, Saint-Chamond, Roanne ou Charlieu. Certaines communes sont des îlots attachés à la cause catholique et royale : Chevrières, *Vendée forézienne*.

Pour l'administration napoléonienne, le clergé est suspect lorsqu'il est incontrôlé : clergé anti-concordataire, ex-clergé constitutionnel parfois et, pire encore, le jansénisme... Lorsque Fesch devint archevêque de Lyon, il prend la mesure de la situation dans le diocèse : en septembre 1804 ; on trouve des jansénistes aux deux extrémités du département de la Loire en particulier vers Saint-Jean-Soleymieux et Saint-Médard. Leur prosélytisme inquiète : six petites écoles sont sous leur contrôle autour de Saint-Jean-Soleymieux... Une sordide affaire concernant des convulsionnaires met le feu aux poudres en l'an XI, le 1^{er} Consul décida de *déraciner ce brigandage* qui sévit du fait *d'un grand nombre de fous*... Certains resteront six mois dans les prisons de Montbrison jusqu'à ce l'ex-oratorien Fouché les fasse libérer ⁸⁷. Lorsqu'une paroisse s'agite, les jansénistes ne sont jamais loin... Ainsi en février-mars 1803 lorsque les nouveaux curés nommés par Fesch se présentent dans une quinzaine de paroisses. En maints endroits, la force armée est même nécessaire. Les troubles religieux ont lieu surtout lors du Consulat puis s'amenuisent.

Le retour à la paix civile

Le souvenir de la guerre civile s'éloigne, les autorités civiles retrouvent leur autorité. Le Concordat de 1801 est un événement majeur pour les Foréziens : la paix intérieure est totale. Le régime napoléonien crée les préfets et sous-préfets, les premiers étrangers au département alors que les seconds y avaient leurs racines. De la première vague de nomination jusqu'à la Seconde Restauration, la Loire connaît cinq préfets à Montbrison ⁸⁸ dont le premier est François Imbert - nommé à Montbrison le 20 mars 1800 et mort le 9 mars 1807 - qui demeure en poste le plus longtemps. C'est lui qui établit l'administration napoléonienne. Né en 1766, député de l'Isère aux 500, Imbert est, comme une bonne partie des premiers préfets, un ex-membre d'une assemblée révolutionnaire. Recommandé par Cambacérès qui disait de lui : *C'est un des meilleurs commissaires du gouvernement*. Toutefois, un rapport dit à propos d'Imbert ⁸⁹ :

On fait l'éloge de ses talents. On lui reproche d'être entouré de gens qui ont trop marqué dans le régime révolutionnaire.

L'Empire : un régime toléré

Les masses de granite foréziennes

Les notables sont bien connus car soigneusement « fichés » par le régime. Au printemps 1813, le préfet dresse le tableau de la *bonne société* du Forez :

⁸⁷ Des rumeurs prétendent que l'oratorien Fouché séjourna à Notre-Dame de Grâce avant la Révolution.

⁸⁸ François Imbert du 11 ventôse an VIII au 9 mars 1807 ; Jean-Pierre du Colombier du 3 avril 1807 au 1^{er} mai 1812 ; Benoît Helvoët du 1^{er} mai 1812 au 8 janvier 1814 ; Claude-Philibert Barthelot de Rambuteau du 8 janvier 1814 au 6 avril 1815 ; Pierre-Louis Tribert du 6 avril au 14 juillet 1815.

⁸⁹ AF IV 1065. Rapports au ministère de l'Intérieur an VIII-1805.

Quelques bourgeois, des propriétaires occupés d'agriculture, beaucoup de commerçants, des avocats, des notaires et des procureurs, voilà les éléments les plus remarquables dont se compose aujourd'hui le Forez, entre lesquels se divise la fortune et dont la considération ne dépasse guère les bornes étroites de la sphère dans laquelle ils se meuvent.

Bonaparte au pouvoir place les hommes qu'il estime à la fois sûrs et respectables : il les choisit parmi d'anciens fédéralistes... Sous l'Empire, les maires des trois grandes villes furent tous dans le camp contre-révolutionnaire : le Roannais Populle - son père fut guillotiné à Lyon en 1794 pour "modérantisme" - le Stéphanois Neyron et le Montbrisonnais Lachèze. Lachèze et Neyron ont appartenu aux *Muscadins* ou *Assommeurs* de la Terreur blanche.

Une fois en fonction, ces hommes jouent le jeu du régime tant qu'il garantit ordre social et stabilité économique.

La dictature napoléonienne

Il n'y a plus d'expression politique sauf pour adouber des candidats officiels ou exalter le soutien au régime comme par les plébiscites : pour la constitution de l'an VIII ; pour le consulat à vie (1802) ou pour l'hérédité impériale (1804). Le vote négatif est négligeable puisqu'un seul *non* sanctionne le premier, trois le consulat à vie et cinq l'hérédité impériale ! Ce n'est pas là qu'il faut chercher l'opposition. Les *oui* se répartissent comme suit : 9 778 pour la constitution (1800) ; 32 694 lors du consulat à vie (1802) et 14 227 pour l'hérédité impériale (1804)⁹⁰. Le lâchage de l'électorat est fort entre 1802 et 1804 puisqu'il diminue de moitié alors que, dans le même temps, le vote national a légèrement augmenté. Les manipulations sont fréquentes ; généralement, un trait de plume gonfle le nombre de suffrages comme à l'Hôpital-le-Grand où le 5 se transforme en 8 lors des totaux. Avec ses 20 % de *oui* en 1804, la Loire appartient nettement à la France rétive à l'Empire.

Le régime napoléonien organise les fêtes officielles. Les victoires militaires sont célébrées, par des messes à Notre-Dame par exemple. Les 15 août - *Saint-Napoléon* - sont fêtés. A Montbrison, les illuminations sont bien encadrées par les autorités : les principales rues auront leurs premiers étages éclairés "de trois mèches au moins", celles dotées d'un deuxième étage devant être également illuminées. Dans les autres rues, 2 mèches suffiront ! Des commissaires seront responsables de l'exécution et devront verbaliser les étourdis. En 1811, la naissance du roi de Rome est un des derniers événements célébrés...

Lors des Cent-Jours, au printemps 1815, trois scrutins ont lieu : le plébiscite sur l'acte additionnel, la désignation des députés et les élections municipales. Leurs résultats traduisent le lâchage du régime impérial dans la Loire. Lors du plébiscite, officiellement, 5 775 Foréziens ont voté *oui* lors de ce scrutin et 24 non. D'après nos calculs, 4 804 habitants ont voté et 32 doivent être comptabilisés comme négatifs... La Loire obtient le plus faible taux de participation (6 %) des départements du Massif central, après l'Aveyron (8 %) et la Haute-Loire (9 %). Le vote *non* n'a jamais été aussi fort dans le département et est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

C'est parmi la masse des abstentionnistes que se dissimulent ses adversaires : la partie est perdue pour l'Empire dans la Loire.

Les résistances à l'Empire

La conscription cristallise les rancœurs à l'égard d'un régime au départ plutôt bien accepté. Le préfet Imbert écrit dès 1803 :

Les recrutements se sont toujours faits avec les plus grandes difficultés, celui de l'an VIII en a éprouvé d'insurmontables malgré l'emploi des garnisons militaires.

⁹⁰ AN B II 222, B II 223, B II 471 A/B, B II 537 A et B II 537 bis.

Le département de la Loire a fourni à l'armée napoléonienne depuis 1806 inclus environ 15 398 combattants. A la fin de 1815, 11 152 de ces hommes manquent à l'appel... Tous les moyens sont utilisés pour essayer d'échapper à l'armée qu'ils soient légaux : remplacement, substitution, mariage ou illégaux : fuite, désertions, fraudes... Réfractaires et déserteurs nourrissent insécurité et frustrations dans les campagnes. Si tout le département « résiste », ce sont surtout les montagnards qui fournissent les réfractaires.

Les difficultés économiques sont indissociables de la guerre. Car la conjoncture socio-économique n'est pas bonne pour les industries ligériennes et l'avenir manque totalement de lisibilité pour rassurer les entrepreneurs. L'économie locale n'attend que la paix pour redémarrer et le préfet du Colombier écrit :

Mais à la paix générale tout reprendra son niveau, et les entreprises qui sont nées et se sont soutenues dans les temps les plus difficiles, acquerront une activité nouvelle.

Les deux principales crises économiques de la période impériale, 1802-1803 et 1810-1811, n'épargnent pas la Loire et se traduisent par la hausse du grain...

Les anciens royalistes ou les déçus du régime forment-ils pour autant une opposition ? La Loire n'est ni la Vendée ni le Midi mais, dès que l'Etat intervient dans la vie des communautés, celles-ci résistent fréquemment. Les nobles jouent le jeu sous l'Empire : influents dans la plaine, celle-ci s'avère plus soumise que les montagnes. La population industrielle n'est pas anti-bonapartiste : il y a même des noyaux bonapartistes à Saint-Etienne, Roanne, Feurs ou Saint-Héand ; beaucoup d'ouvriers ont du travail grâce à la guerre et en sont protégés. Globalement, c'est un département calme mais les résistances s'affichent : dans le domaine fiscal, contre les *Droits réunis* ; dans le domaine religieux - défense des prêtres sous le Directoire, installation des curés en 1803, tensions entre papauté et Empire à partir de 1811 ; dans le domaine militaire mais surtout dans les campagnes, surtout dans les montagnes, surtout chez les pauvres.

Les deux Restaurations sont très différentes. En 1814, le préfet Rambuteau organise une défense résolue face aux Autrichiens. La Loire - Roanne en particulier - se fait remarquer positivement en cette occasion. En 1815, la lutte est radicalement politique, elle s'exprime dans les 3 scrutins des Cent-Jours : élections législatives, municipales et plébiscite sur *l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, d'inspiration libérale. 94 % des électeurs potentiels s'abstiennent, un des pires résultats en France... Il y a des actes de violence par exemple lors de la rébellion d'Hyppolite d'Espinchal dans les monts du Lyonnais mais elle est largement exogène : ce sont des Lyonnais les meneurs comme en 1793. Des prêtres sont assassinés dans le Pilat... Mais le général bonapartiste Mouton-Duvernet est caché par le royaliste de Meaux en plein Montbrison. Il n'y a pas de Terreur blanche en Forez.

Conclusion

C'est un département qui présente un visage original car c'est une zone de contact et de frontières. Partagé entre Auvergne et Lyonnais, il connaît des patois comme des mentalités variés. Il est du Massif central sans en avoir des caractères prononcés. En 1815, toutes les potentialités de développement existent en particulier à Saint-Étienne pour l'industrie : les inventeurs sont là, la loi de 1811 rationalise l'exploitation houillère, l'Ecole des mines s'installe. La plaine va voir son agriculture se moderniser sous l'impulsion de grands propriétaires novateurs - sociétés d'agriculture, haras etc. La région n'attend plus que la paix pour décoller économiquement. Le Forez, peu à peu, se fond dans le département de la Loire...

Annexe

Le trentième anniversaire de *Village de Forez*

Village de Forez fête son 30^e anniversaire et le *Printemps de l'Histoire* son 10^e anniversaire. Maurice Damon, qui est le responsable de *Village de Forez* m'a demandé, à cette occasion de prendre la parole, sans doute parce que je suis, avec Joseph Barou, l'un des « pères fondateurs » du groupe et de la revue. Un anniversaire, c'est l'occasion de se réunir et je voudrais d'abord vous dire combien nous sommes heureux, Joël Jallon, président du Centre social, et toute l'équipe de *Village de Forez* de vous accueillir ici, après cette journée bien remplie, pour ce verre de l'amitié.

La création d'une revue d'histoire dans un centre social

Nous nous retrouvons dans ce Centre social qui occupe depuis dix ans les locaux de l'ancienne école Pasteur. Lorsque la revue *Village de Forez* a été créée, en 1980, nous étions encore rue des clercs. De la rue des clercs à la place Pasteur, en passant par la rue Puy-du-Rozeil, nous avons fait du chemin dans tous les sens du terme : 111 numéros de la Revue, 178 numéros des *Cahiers de Village de Forez*, 17 *Cahiers du bicentenaire de la Révolution française* publiés en 1989, 10 *Printemps de l'Histoire*. Ce chemin est aussi celui du Centre social. Rappelons qu'il a été créé en 1973 et est géré, depuis le début, par une association loi de 1901 - l'une des grandes lois de la République qui assure l'indépendance des associations. Cette création du Centre social s'est faite à l'initiative de la Ville de Montbrison, avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales et la participation de membres de la CSF (Confédération syndicale des familles) qui furent consultés : parmi eux, Maurice Plasse, Joseph Barou, André Reynard : il n'était pas alors habituel de fonder un centre social dans une petite ville. Le Centre social devait donc trouver sa place : il l'a fait progressivement en jouant à la fois la carte de la *solidarité* - ce qui est son rôle spécifique - de la *culture*, de la *démocratie* et de *l'indépendance* en privilégiant l'engagement et le bénévolat, en agissant dans le concret et en ayant toujours la volonté, pour avancer, de réfléchir à sa propre action.

Lorsque *Village de Forez* a été créé dans le cadre du Centre social de Montbrison, ce fut, une « première ». En 1977, nous avons commencé par créer un Groupe d'histoire locale : nous avons fait des visites et des conférences ; puis nous sommes passés à l'écrit. Citons les fondateurs : Joseph Barou et votre serviteur : nous avons lancé l'idée de cette création. Marguerite Fournier nous apporta son soutien. Claude Beaudinat, André Guillot, Jean-Paul Soleillant, Michèle Sury furent de l'aventure. Il y avait aussi Jean Canard, Jean-Baptiste Chèze, Roger Garnier, Georgette Simonet, Jean Guillot, disparus mais non oubliés. Nous avons aujourd'hui une pensée pour eux.

Nous n'avons pas formé une association. Nous sommes l'une des activités du Centre social, l'une de ses commissions. Nous avons voulu garder ce statut parce qu'il affirme notre appartenance au Centre social. Tout au long de notre Histoire, nous avons pu compter sur son soutien - moral, financier, logistique. Notre gratitude va à tous ceux qui, au Centre, ont soutenu cette « exception culturelle ».

Une expérience originale

Je voudrais dire d'abord ce qui fait, à mon sens, l'originalité de notre aventure.

- D'abord, répétons-le, il y a l'existence même d'une revue d'histoire dans un Centre social. L'histoire est l'un des éléments de cohésion du tissu social et participe à la formation de l'identité collective d'une ville ou d'une région. Nous avons voulu faire connaître davantage aux Montbrisonnais et aux Foréziens l'histoire de leur ville et de leur région et donner aux nouveaux Montbrisonnais des éléments d'intégration. Nous avons voulu aussi donner la parole aux Foréziens pour qu'ils puissent donner leur témoignage ou des récits de vie qui sont des matériaux pour l'histoire.

- Cette création de *Village de Forez* s'est intégrée dans une politique culturelle d'ensemble : Il y avait déjà au Centre Social un groupe *Patois vivant* créé par Joseph Barou et André Guillot et qui

publiait un *Bulletin* ; ce groupe existe toujours et rassemble des dizaines de patoisants. Il y eut aussi, à la même époque, une *Université Populaire*, animée par Jean-François Skrzypczak. Les *Soirées du vendredi* de Jacques Martinez en prirent le relais. Il y a aussi au Centre social le groupe *Vivement Jeudi* fondé par Françoise Lafin, le *groupe audiovisuel* de Jacques Martinez, la *Fête du livre pour enfants*, avec Danièle Latta et Claudine Damon - et d'autres -, organisée par le Centre social avec le CRILJ, les cours d'histoire et de littérature. L'Université de la vie associative trouve aussi sa place. Nous avons constamment privilégié le partenariat avec d'autres groupes du Centre social ou d'autres associations montbrisonnaises ou foréziennes. Cette année, nous avons tissé des liens avec Feurs et l'Association des Amis du musée et du patrimoine.

Nous avons souhaité que *Village de Forez* soit un « espace de liberté » qui permette l'ouverture de nouveaux chantiers - y compris dans le domaine de l'histoire contemporaine. La diversité des sujets abordés a été la règle. Ces dernières années, à l'initiative de Maurice Damon, nous avons publié de nombreuses études et des témoignages concernant l'évolution de l'agriculture, le passé, la langue, la vie quotidienne des campagnes foréziennes. Nous nous inscrivons ainsi dans un territoire - d'où la réflexion qui a eu lieu tout à l'heure sur le Forez. Nous avons aussi élargi nos champs de recherche, comme le montrent les thèmes de quelques-uns des récents *Printemps de l'Histoire* : l'histoire industrielle, la guerre de 1914-1918, l'histoire du sport, l'histoire de la fourme, l'histoire de la Résistance. A côté de la revue semestrielle et des *Cahiers de Village de Forez*, des collections nouvelles sont apparues : *Histoire et citoyenneté* et aussi *Ecritures* qui accueille les poètes du groupe des Compagnons de la Boutasse.

Notre démarche s'est inscrite dans une volonté *d'éducation populaire*. Nous avons voulu aller vers un nouveau public qui ne venait pas spontanément vers les publications historiques. Notre satisfaction aura aussi été de faire écrire des auteurs qui, sans nos sollicitations et nos encouragements, n'auraient sans doute pas écrit. Nous essayons de rendre leur histoire aux Foréziens. C'est le travail que faisait Marguerite Gonon : *Il n'y a pas, disait-elle, de culture sans partage des connaissances.*

Nous avons voulu tenir des paris difficiles : offrir des textes de qualité et accessibles à tous ; faire à la fois de la recherche sur documents, recueillir des témoignages et vulgariser cette recherche dans des publications modestes dans leur présentation et dans leur prix de vente : accessibles à tous.

L'organisation : Maurice Damon assure la responsabilité de l'ensemble des activités ; Pierre Drevet et Pascal Chambon ont pris la responsabilité de la revue *Village de Forez* rénovée et présentée avec soin. Joseph Barou anime, prépare, relit, réalise les *Cahiers de Village de Forez*. C'est lui qui est, depuis le début, le maître d'œuvre et l'âme de ce travail collectif de 30 ans. Le travail des auteurs et des membres du comité de rédaction est - faut-il le dire ? - entièrement bénévole. Nous ne versons pas de droits d'auteur. Nous sommes cependant largement récompensés : nous avons, en effet, trouvé dans cette aventure le plaisir du travail choisi et partagé, le contact avec des lecteurs, la possibilité d'approfondir notre propre travail, qui heureusement, n'est jamais fini, la possibilité d'être publié - qui correspond à la nécessité et au devoir de transmettre.

L'histoire nous aide aussi à comprendre le présent et à devenir des citoyens. Pas seulement des citoyens dans le Forez. Parler des Foréziens dans la Résistance, c'est parler de toute la Résistance. Publier un cahier sur le programme du Conseil national de la Résistance, c'est élargir notre champ de vision aux problèmes de la France d'aujourd'hui. Evoquer l'expérience des agriculteurs foréziens de la seconde moitié du XX^e siècle, c'est parler de l'Europe. En participant, comme le fait le Centre social, à la semaine de la solidarité, nous sommes aussi quelque part des citoyens du monde. Ce sont ces raisons qui expliquent que *Village de Forez* a pu s'intégrer aux activités d'un Centre social. Il n'y a pas de politique sociale sans une démarche anthropologique et culturelle qui permette de construire l'identité des hommes dans la société. Aimer l'histoire, ce n'est seulement essayer de connaître et de comprendre le passé, c'est aussi agir dans le présent et croire que, par son action, on peut contribuer à l'avenir.

Claude Latta